

# LA CONFÉDÉRATION EN BREF

# 2016



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Chancellerie fédérale CHF



### **Couverture**

L'eau fraîche et limpide de la Maggia se fraie un chemin à travers d'étranges formations rocheuses près de Ponte Brolla dans le canton du Tessin. Quelques kilomètres plus au sud, la rivière se jette dans le lac Majeur, où elle forme un delta entre Ascona et Locarno.



«Les attentes à l'égard de la Confédération ont considérablement augmenté.»

**Chère lectrice, cher lecteur,**

En 1857, lorsque l'« Hôtel du gouvernement fédéral » – qui allait devenir l'actuel Palais fédéral Ouest – a été inauguré, il abritait sous son toit le Conseil fédéral, le Parlement et l'administration fédérale centrale, qui comptait alors environ 80 fonctionnaires. Le troisième étage disposait même de locaux pour des expositions.

Aujourd'hui, l'administration fédérale emploie quelque 38 000 personnes dans plus de 260 communes situées aux quatre coins de la Suisse. Si les attentes à l'égard de la Confédération ont considérablement augmenté ces 160 dernières années, il en va de même de la complexité de l'administration fédérale et du nombre de personnes qui y travaillent. Même des parlementaires et des employés de la Confédération seraient empruntés s'ils devaient dire de quoi s'occupe notamment la CAF (page 55), que fait précisément l'IFFP (page 67) et quelles sont les compétences de la RFA (page 63).

Voilà pourquoi il est d'autant plus important de donner au public, sous forme d'une vue d'ensemble, les informations essentielles concernant les trois pouvoirs étatiques et les départements. « La Confédération en bref » a fait peau neuve cette année avec pour corollaire une meilleure visualisation des contenus et, pour la première fois, une mise en exergue des thèmes majeurs traités par les départements.

Chers lecteurs, nous vous proposons donc cet instanté du Parlement, du Conseil fédéral et de la justice en espérant éveiller ainsi, chez les plus jeunes d'entre vous, l'intérêt pour la politique sans lequel une démocratie directe ne saurait fonctionner.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

INTERVIEW ET FAITS  
SUISSE

4

FONDEMENT  
DÉMOCRATIE DIRECTE

12



Rencontre avec le président  
de la Confédération Johann  
N. Schneider-Ammann \_\_\_\_\_ 4

Population \_\_\_\_\_ 6

Finances \_\_\_\_\_ 7

L'histoire suisse \_\_\_\_\_ 8

Le fédéralisme \_\_\_\_\_ 10

La séparation des pouvoirs \_\_\_\_ 14

Les élections et les votations \_\_ 16

Les partis de gauche à droite \_\_ 18

Les partis en bref \_\_\_\_\_ 20

**POUVOIR LÉGISLATIF  
PARLEMENT**

22



**POUVOIR EXÉCUTIF  
GOUVERNEMENT**

38



**POUVOIR JUDICIAIRE  
TRIBUNAUX**

74



Le Conseil national et  
le Conseil des États \_\_\_\_\_ 24

L'organisation des conseils \_\_\_\_ 26

La Chambre basse et  
la Chambre haute \_\_\_\_\_ 28

La mécanique parlementaire \_\_\_\_ 30

Un parlement de milice \_\_\_\_\_ 31

La salle des pas perdus \_\_\_\_\_ 32

Les Services du Parlement \_\_\_\_ 33

La genèse d'une loi \_\_\_\_\_ 34

Le Palais du Parlement \_\_\_\_\_ 36

Le Conseil fédéral \_\_\_\_\_ 40

L'administration fédérale \_\_\_\_\_ 42

Département fédéral des affaires  
étrangères DFAE \_\_\_\_\_ 44

Département fédéral  
de l'intérieur DFI \_\_\_\_\_ 48

Département fédéral  
de justice et police DFJP \_\_\_\_\_ 52

Département fédéral de la  
défense, de la protection de  
la population et des sports  
DDPS \_\_\_\_\_ 56

Département fédéral  
des finances DFF \_\_\_\_\_ 60

Département fédéral de  
l'économie, de la formation  
et de la recherche DEFR \_\_\_\_\_ 64

Département fédéral  
de l'environnement, des  
transports, de l'énergie et  
de la communication DETEC \_\_\_\_ 68

La Chancellerie fédérale ChF \_\_\_\_ 72

La justice \_\_\_\_\_ 76

Le Tribunal fédéral et les  
tribunaux de première instance  
de la Confédération \_\_\_\_\_ 78

## Entretien avec le président de la Confédération Johann N. Schneider-Ammann

# TOUS UNIS POUR L'EMPLOI ET POUR LA SUISSE

Lors de la fête en l'honneur du nouveau président de la Confédération qui s'est tenue à Langenthal en décembre 2015, nous avons recueilli les questions de la population. Voici les réponses du président de la Confédération Johann N. Schneider-Ammann.



### Comment œuvrer en faveur du plein emploi et faire baisser le chômage ?

*Elmar Rolewage (44 ans), Zofingue*

« Tous unis pour l'emploi et pour la Suisse », tel est mon slogan pour cette année présidentielle. Je vais donc continuer à m'engager fermement pour que, si possible, tout le monde ait un travail dans notre pays. Nous devons tout faire pour maintenir notre taux d'emploi très élevé en comparaison internationale malgré une situation économique tendue et le franc fort. Chaque chômeur est un chômeur de trop. Chaque emploi supprimé est un emploi supprimé de trop. Depuis quelque temps déjà, notre taux de chômage oscille entre 3 et 4 %. Il est évident que je préférerais qu'il reste en dessous de la barre des 3 %. Mais ce taux dépend en partie de la situation conjoncturelle, sur laquelle nous n'avons guère de prise. En revanche, le monde politique peut, et doit continuer à améliorer les conditions-cadres de

l'économie. Ensuite, chacun d'entre nous peut contribuer en se formant et en se perfectionnant. Nous avons déjà développé considérablement les offres de formation pour que, dans l'idéal, personne ne reste sans qualifications.

### Partout, on cherche à baisser les impôts pour être compétitif et attrayant. Par conséquent, on économise au niveau de la formation, de l'intégration des étrangers et du soutien aux personnes âgées. Qu'est-ce que cette politique va donner à long terme ?

*Regula Z. (69 ans), Langenthal*

L'essentiel est de garder la juste mesure, parce que nous devons maintenir une fiscalité attrayante pour que les entreprises investissent et créent des emplois chez nous. Tous les citoyens et citoyennes en bénéficieront. S'il n'est pas compétitif, notre pays sera moins prospère, et les recettes

fiscales diminueront. Or nous avons bien évidemment besoin des rentrées d'impôts. Je crois en un État léger, mais fort. Le nouveau programme d'économies n'affectera pas les dépenses pour l'aide sociale ni les mesures de réduction des primes d'assurance-maladie. Les moyens investis dans la formation continueront eux aussi d'augmenter plus fortement que la moyenne. C'est un aspect crucial, parce que la matière grise est notre seule richesse.

**Nous les familles, nous ressentons fortement les difficultés économiques actuelles. Il est difficile de s'en sortir avec un salaire réduit en raison du franc fort. Et que se passerait-il si même ce salaire venait à disparaître Quand reviendront des temps meilleurs pour les familles ?**  
*Marina Didak (38 ans), Langenthal*

Je regrette beaucoup de vous savoir dans cette situation et je comprends parfaitement vos inquiétudes. Les craintes de nombreuses personnes liées à l'emploi et les incertitudes économiques qui augmentent ont incité le Conseil fédéral, lors de sa première séance de 2016, à améliorer les possibilités d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail. C'est un bol d'air qui permet aux entreprises souffrant du franc fort et enregistrant des pertes de s'adapter sans être contraintes de licencier leur personnel. Cette mesure est importante pour atténuer les incidences fâcheuses de la fermeté du franc, mais elle n'est que temporaire. C'est pourquoi, dans mon souci de préserver durablement les emplois, je m'engage en faveur d'une politique visant des mesures rapides et efficaces en vue de supprimer les frais administratifs inutiles dans les entreprises. Au final, les produits seront plus compétitifs et les réductions de salaire ne seront, espérons-le, plus nécessaires. Mais si ces efforts devaient échouer, nous possédons un filet social bien développé, qui permet à toute personne en situation difficile de recevoir de quoi assurer son existence.

**En quoi le fait de provenir d'une petite ville telle que Langenthal vous sera utile lors de votre année présidentielle à Berne ?**

*Mirjam Tschumi (41 ans), Berthoud*

Bien sûr, Langenthal est une petite ville. Et alors ? Pour moi, Langenthal occupe une position centrale entre Berne, Zurich, Bâle et Lucerne. De plus, elle est imprégnée d'un esprit industriel qui, pour moi, combine à la fois ouverture au monde, bon sens terrien, sens des responsabilités et sentiment communautaire. Ce sont de ces qualités, et d'autres encore, dont je veux continuer à m'inspirer à Berne, et cela au-delà de cette année présidentielle.

« Il faut aussi développer des visions d'avenir pour la Suisse. »

**Comment un président de la Confédération fait-il pour se ressourcer ?**  
*Reto Weber (47 ans), Langenthal*

Ce n'est pas toujours simple. Pendant la semaine, mon agenda est complètement plein, avec toutes les séances et manifestations officielles auxquelles il faut assister, et le week-end, j'en profite pour lire et préparer les dossiers de la semaine à venir. Malgré tout, chaque fois que c'est possible, si j'ai une journée de libre, je fais une longue marche avec nos chiens dans les environs de Langenthal. Dans la nature, je peux prendre l'air, me détendre et faire de l'exercice. Cela me permet aussi de prendre du recul et de réfléchir, car, au gouvernement, ma tâche ne consiste pas seulement à gérer les affaires courantes : il faut aussi développer des visions d'avenir pour la Suisse.

**Il y a cinq ans, vous êtes passé de patron à Langenthal à patron à Berne. Avez-vous conservé cet esprit entrepreneurial ? Qu'est-ce qui a changé de ce point de vue au cours de ces cinq dernières années ?**

*Regula Bremy (53 ans), Roggwil*

« Un jour patron, toujours patron ! » Certes, ce n'est pas tout à fait vrai, mais ce n'est pas non plus tout à fait faux. En tant que ministre de l'économie et de la formation, ma longue expérience de chef d'une entreprise de moyenne importance m'a servi : je sais qu'il n'est pas facile de préserver à long terme des places de travail dans un pays cher comme le nôtre. Ce n'est pas uniquement une question de conditions-cadres, mais aussi de qualifications des employés. Je n'ai donc pas laissé mon expérience de patron au vestiaire. Toutefois, une administration ne se dirige pas comme une entreprise. En ma qualité de conseiller fédéral, je dois réaliser un important travail de persuasion politique. A ce poste, je suis moins jugé sur les chiffres que sur ma capacité de convaincre le Parlement ou le peuple.

**Aimez-vous les animaux ? Et est-ce que vous en avez ?**

*Olivia Weber (10 ans), Langenthal*

Oui, j'ai deux chiens, des labradors. Même s'ils ne sont plus de la première jeunesse, ils ont toujours besoin de mouvement. Ce sont les fidèles compagnons de mes promenades dans la région de Langenthal et en vacances. Je passe ma semaine à écouter, à parler et à discuter, et j'apprécie ces moments de calme avec mes chiens. Mon père était vétérinaire, et j'ai grandi au contact des animaux. Ce contact reste aujourd'hui encore important pour moi.

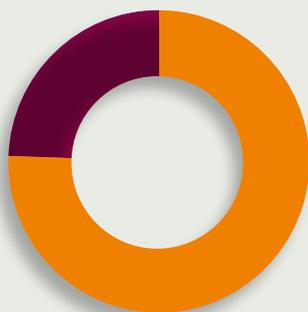


Informations sur la présidence de la Confédération et les activités du président de la Confédération :  
[www.admin.ch](http://www.admin.ch)

## La Suisse en chiffres

# POPULATION

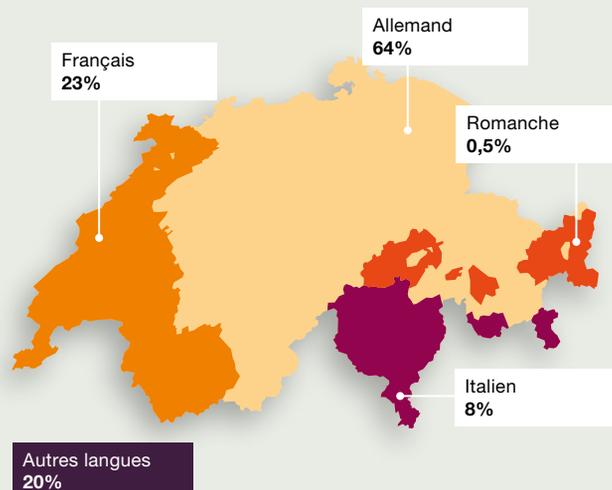
### 8,2 millions d'habitants



- Habitants **8 238 000**
- Dont **1 998 000** de nationalité étrangère

La Suisse compte 8,2 millions d'habitants. 24 % d'entre eux sont des étrangers. Plus de la moitié des personnes n'ayant pas le passeport suisse sont nées en Suisse ou y vivent depuis au moins dix ans. 66 % de la population étrangère provient de l'UE, les Italiens (15 % des étrangers), les Allemands (15 %) et les Portugais (13 %) représentant la part la plus importante. 15 % des étrangers proviennent d'États non européens.

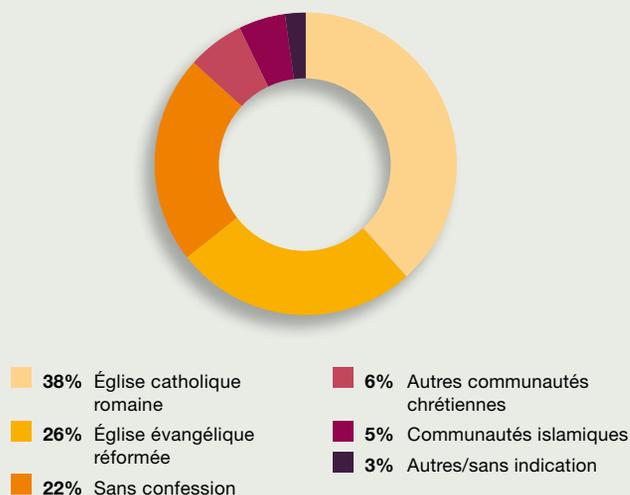
### Quatre langues nationales



La Suisse est un État plurilingue. Elle compte quatre langues officielles, à savoir l'allemand, le français, l'italien et le romanche. 64 % de la population parlent essentiellement l'allemand ou le suisse allemand, 23 % le français, 8 % l'italien et 0,5 % le romanche. Mais d'autres langues sont également parlées en Suisse : l'anglais, le portugais, l'albanais (chacune d'entre elles par 3 à 5 % de la population), ainsi que diverses autres langues. Nombreuses sont les personnes qui indiquent parler deux langues comme langues principales.

### Une majorité de chrétiens

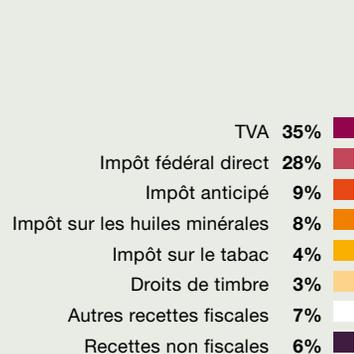
70 % des personnes habitant en Suisse sont de confession chrétienne. Dans quatorze cantons, les catholiques représentent la majeure partie de la population, dans trois cantons les protestants. Dans les autres cantons, la situation est moins claire. Qu'ils soient chrétiens, musulmans ou juifs, pour la plupart des habitants, la religion ne joue pas un rôle majeur dans la vie quotidienne. La proportion de personnes n'appartenant à aucune communauté religieuse est de 22 % et ne cesse de croître depuis des années.



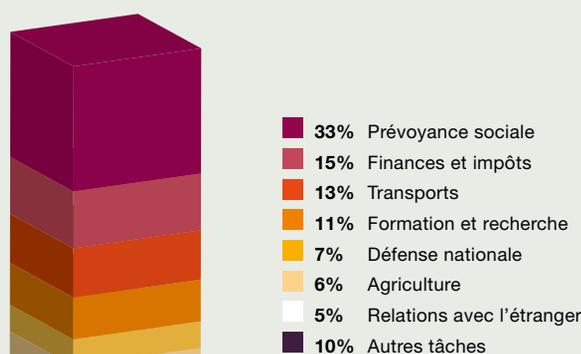
Pour plus d'informations sur la population, veuillez consulter le site [www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch)

# FINANCES

## 63 900 millions de recettes (2014)



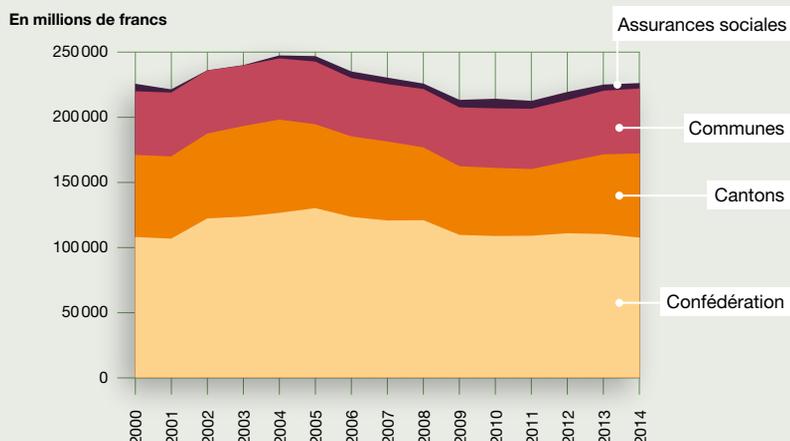
## 64 000 millions de dépenses (2014)



L'impôt fédéral direct et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont les principales sources de revenu de la Confédération. La compétence de la Confédération de percevoir ces impôts est limitée dans le temps et doit être renouvelée périodiquement par le peuple et les cantons. Le régime financier actuel est valable jusqu'en 2020. L'impôt fédéral direct est prélevé sur le revenu des personnes physiques (au maximum 11,5%) et sur le bénéfice des personnes morales (8,5%). La plupart des biens et des services sont soumis à un taux de TVA de 8%.

La Confédération consacre environ trois quarts de ses dépenses aux assurances sociales, aux cantons et aux bénéficiaires de subventions (opérations de transfert). La moitié de ses dépenses pour la prévoyance sociale est versée à l'assurance-vieillesse, un bon quart à l'assurance-invalidité. Les dépenses dans ce domaine n'ont cessé de croître ces dernières années, ce qui s'explique essentiellement par le vieillissement de la population et l'augmentation des coûts de la santé.

## Évolution de l'endettement : Le frein à l'endettement est efficace



Depuis 2001, la Constitution dispose que la Confédération doit équilibrer à terme ses dépenses et ses recettes. Lorsque la conjoncture est bonne, elle doit réaliser un excédent ; en période économique difficile, les dépenses peuvent dépasser les recettes. Le frein à l'endettement a permis de réduire fortement la dette de la Confédération, qui est passée de 130 à environ 110 milliards de francs. En comparaison internationale, la Suisse fait très bonne figure. En 2014, le taux d'endettement de l'État dans son ensemble était de 34,5% du PIB.

## De la confédération d'États à l'État fédéral

# L'HISTOIRE SUISSE

La Suisse s'est constituée au fil des siècles, née d'un tissu d'alliances aboutissant à un État fédéral, en passant par une confédération d'États. Définies en 1815, ses frontières et la neutralité sont reconnues depuis au plan internatio-

nal. Son système politique remonte à la Constitution de 1848. Les compétences de la Confédération, les droits politiques et la diversité politique n'ont cessé de se développer.

1291 | Ancienne Confédération

### RÉSEAUX D'ALLIANCES

Des alliances de durée variable entre ville et campagne assurent l'ordre politique à l'intérieur et l'indépendance vis-à-vis de l'extérieur. En 1291, Uri, Schwytz et Unterwald concluent un pacte considéré comme l'acte fondateur de la Confédération. Le terme d'Eitgenozze (Confédéré) apparaît en 1315. La Confédération s'étend au fil des siècles grâce à de nouvelles alliances et conquêtes territoriales.

1803–1814 | Acte de Médiation

### RELÂCHEMENT DE L'EMPRISE ÉTRANGÈRE

Après une guerre civile entre fédéralistes et partisans de la République helvétique, l'acte de Médiation octroyé par Napoléon à la Suisse rétablit en partie l'autonomie des cantons et fixe la plupart des frontières entre eux.

1847–1848 |

Guerre du Sonderbund

### LIBÉRAUX CONTRE CONSERVATEURS

Les divergences de vues sur l'organisation de la confédération d'États débouchent sur une guerre civile entre cantons libéraux et cantons catholiques conservateurs. Le conflit s'achève sur une victoire des forces libérales.

1200

1800

1850

1798–1802 |

République helvétique

### UN ÉTAT UNITAIRE SOUS OCCUPATION ÉTRANGÈRE

Après l'invasion des troupes françaises, la Confédération devient la République helvétique, État unitaire placé sous l'égide de Paris.

1815 | Pacte fédéral

### NEUTRALITÉ ET CONFÉDÉRATION D'ÉTATS

Après la chute de Napoléon, les grandes puissances d'Europe reconnaissent la neutralité de la Suisse et fixent les frontières nationales en vigueur encore aujourd'hui. Le Pacte fédéral de 1815 réunit les différentes alliances entre cantons en une seule confédération d'États, chargée de la politique de sécurité.

1848 | Constitution fédérale

### ÉTAT FÉDÉRAL DÉMOCRATIQUE

La Constitution fédérale garantit à la majorité des citoyens – de sexe masculin – des droits et des libertés tels que le droit de vote et d'éligibilité (suffrage féminin à partir de 1971). En référence au modèle américain, le système bicaméral est introduit au niveau fédéral, avec le Conseil national et la Chambre des cantons qui élisent le Conseil fédéral. Certains domaines sont centralisés, la Suisse se dirigeant vers un espace juridique et économique homogène.

1874, 1891 |  
Extension de la démocratie

## INITIATIVE ET RÉFÉRENDUM

La Constitution révisée transfère de nouvelles activités à la Confédération et étend les droits démocratiques au plan fédéral. Le référendum est introduit en 1874, l'initiative populaire en 1891. En 1891, le Parlement élit pour la première fois un représentant des milieux catholiques conservateurs (l'actuel PDC) à l'exécutif. Désormais, le Conseil fédéral n'est plus composé exclusivement de radicaux.

1919, 1929 | Système proportionnel

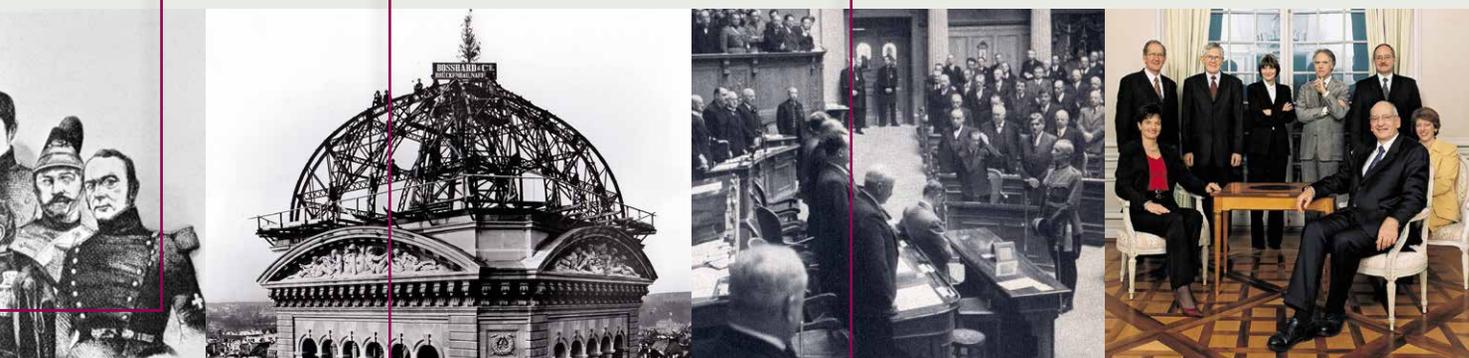
## DAVANTAGE DE DÉMOCRATIE CONSENSUELLE

En 1919, le Conseil national est élu pour la première fois à la proportionnelle et le Conseil fédéral compte un second catholique conservateur, auquel s'ajoute un représentant du parti des paysans, artisans et bourgeois (l'actuelle UDC) à partir de 1929.

1959–2003 | « Formule magique »

## DIVERSITÉ AU CONSEIL FÉDÉRAL

Ce sont les partis qui ont obtenu le plus de suffrages qui sont représentés au gouvernement : 2 PLR, 2 PDC, 2 PS, 1 UDC. La formule dite magique prévaudra jusqu'en 2003. Depuis, le multipartisme règne au Conseil fédéral.



1900

1950

2000

1914–1918 | Première Guerre mondiale, grève générale

## IDÉES SOCIALISTES

À l'origine de la grève générale de 1918, on trouve la pauvreté et le chômage régnant durant la Première Guerre mondiale ainsi que les idées socialistes véhiculées par la révolution russe.

1939–1945 |  
Seconde Guerre mondiale

## INTÉGRATION DE LA GAUCHE

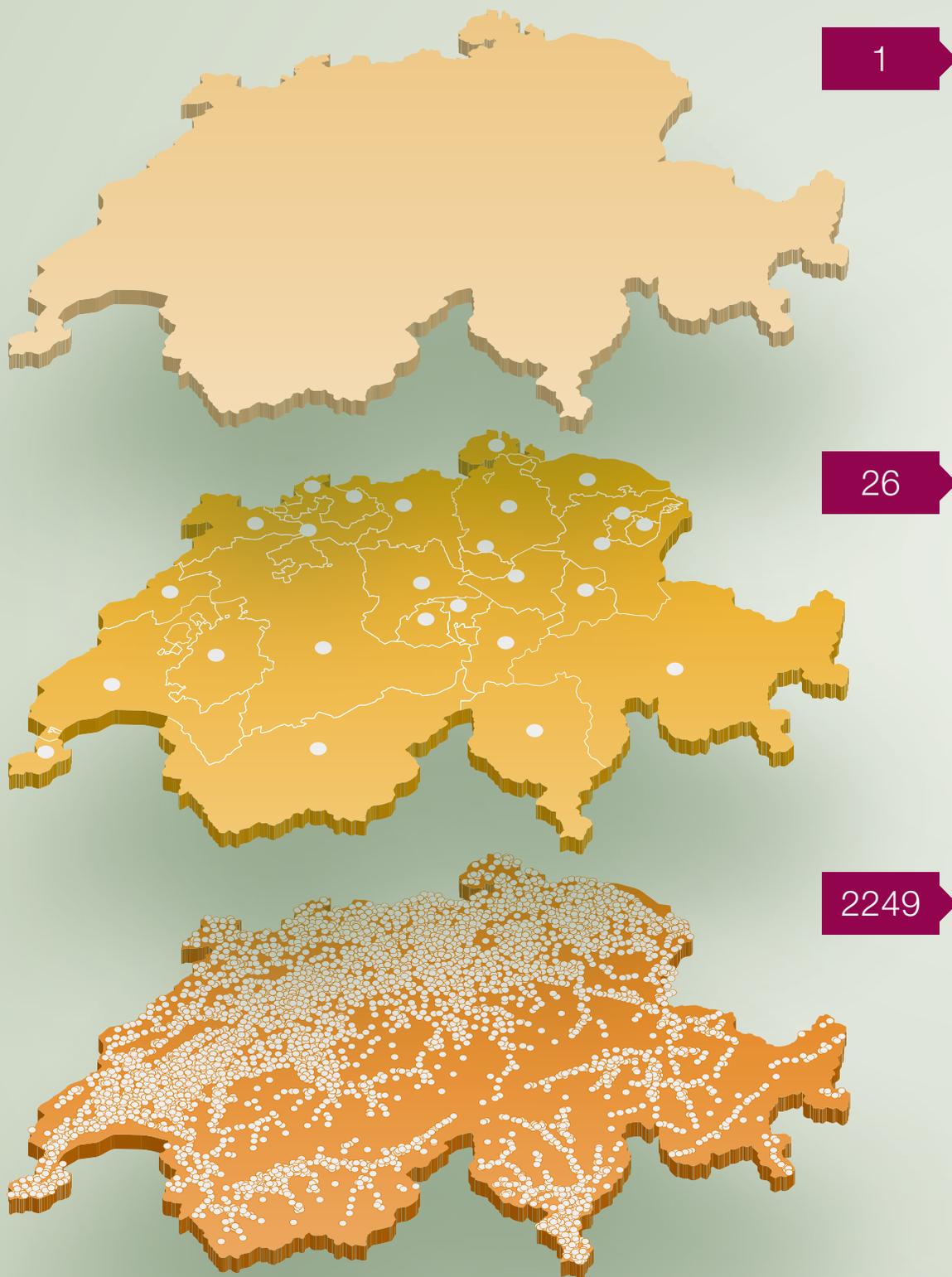
Les forces politiques de tous bords s'unissent pour contrer la menace venant de l'étranger : en 1943, en pleine guerre, un socialiste fait son entrée au gouvernement.

2000 |  
Troisième Constitution fédérale

## PÉRENNITÉ ET OUVERTURE

La révision totale de la Constitution met l'accent sur le partenariat dans les rapports entre la Confédération et les cantons, et règle la répartition des compétences. En 2000, le peuple suisse se prononce en faveur des accords bilatéraux avec l'Union européenne (UE). Deux ans plus tard, il donne son accord à l'adhésion à l'ONU.

# LE FÉDÉRALISME



La Suisse est un État fédéral : le pouvoir est partagé entre la Confédération, les cantons et les communes. Les cantons et les communes disposent d'une grande marge de manœuvre pour accomplir leurs tâches. Le

fédéralisme assure la cohésion de la Suisse, malgré quatre cultures linguistiques et de nombreux particularismes régionaux.

## Confédération

Depuis 1848, la Suisse est un État fédéral, appelé aussi « Confédération ». La Constitution fédérale fixe les compétences de la Confédération. Parmi elles figurent les relations avec l'étranger, la défense nationale, le réseau des routes nationales et l'énergie nucléaire. Le Parlement fédéral comprend le Conseil national et le Conseil des États, le gouvernement est composé de sept conseillers fédéraux, le Tribunal fédéral est l'autorité judiciaire suprême de la Confédération. La Confédération assure son financement en prélevant notamment l'impôt fédéral direct.

- Environ 9% des Suisses vivent à l'étranger (« Suisses de l'étranger »).
- Les trois quarts des habitants vivent dans des zones urbaines.
- Les recettes de l'impôt fédéral direct constituent environ 28% des recettes totales de la Confédération.

## Cantons

La Confédération est composée de 26 cantons, appelés également « États ». Chaque canton a son propre parlement, son propre gouvernement, ses propres tribunaux et sa propre constitution. Celle-ci ne doit pas être contraire à la Constitution fédérale. Les cantons exécutent les prescriptions de la Confédération, mais accomplissent leurs tâches de façon autonome. Ils jouissent notamment d'une grande liberté en ce qui concerne les écoles, les hôpitaux, la culture et la police. Chaque canton perçoit des impôts pour financer ses tâches.

- Dans le canton d'Uri, le produit intérieur brut (PIB) par habitant est environ trois fois plus élevé que dans le canton de Bâle-Ville.
- 9 cantons versent de l'argent et 17 cantons bénéficient de paiements compensatoires au titre de la péréquation financière.
- La *Landsgemeinde* est encore pratiquée dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Glaris.

## Communes

Les 26 cantons sont subdivisés en communes. Chaque canton fixe lui-même les tâches qui relèvent de sa compétence et celles qui incombent aux communes. Parmi les tâches des communes figurent notamment l'aménagement local, le règlement des écoles, l'aide sociale et les pompiers. Les grandes communes et les villes ont des parlements et organisent des votations populaires. Dans les petites communes, les citoyens se réunissent en assemblée communale pour se prononcer sur des objets politiques. Chaque commune prélève des impôts communaux.

- La plus petite commune (Corippo, TI) compte 12 habitants, la plus grande (la ville de Zurich) en compte 385 000.
- Chaque année, environ 30 communes disparaissent suite à des fusions.
- Dans quatre communes sur cinq, les électeurs se réunissent en assemblée communale pour se prononcer sur des objets politiques.

Fondement

# DÉMOCRATIE DIRECTE

DÉMOCRATIE



La séparation des pouvoirs \_\_\_\_\_ 14

Les élections et les votations \_\_\_\_\_ 16

Les partis \_\_\_\_\_ 18

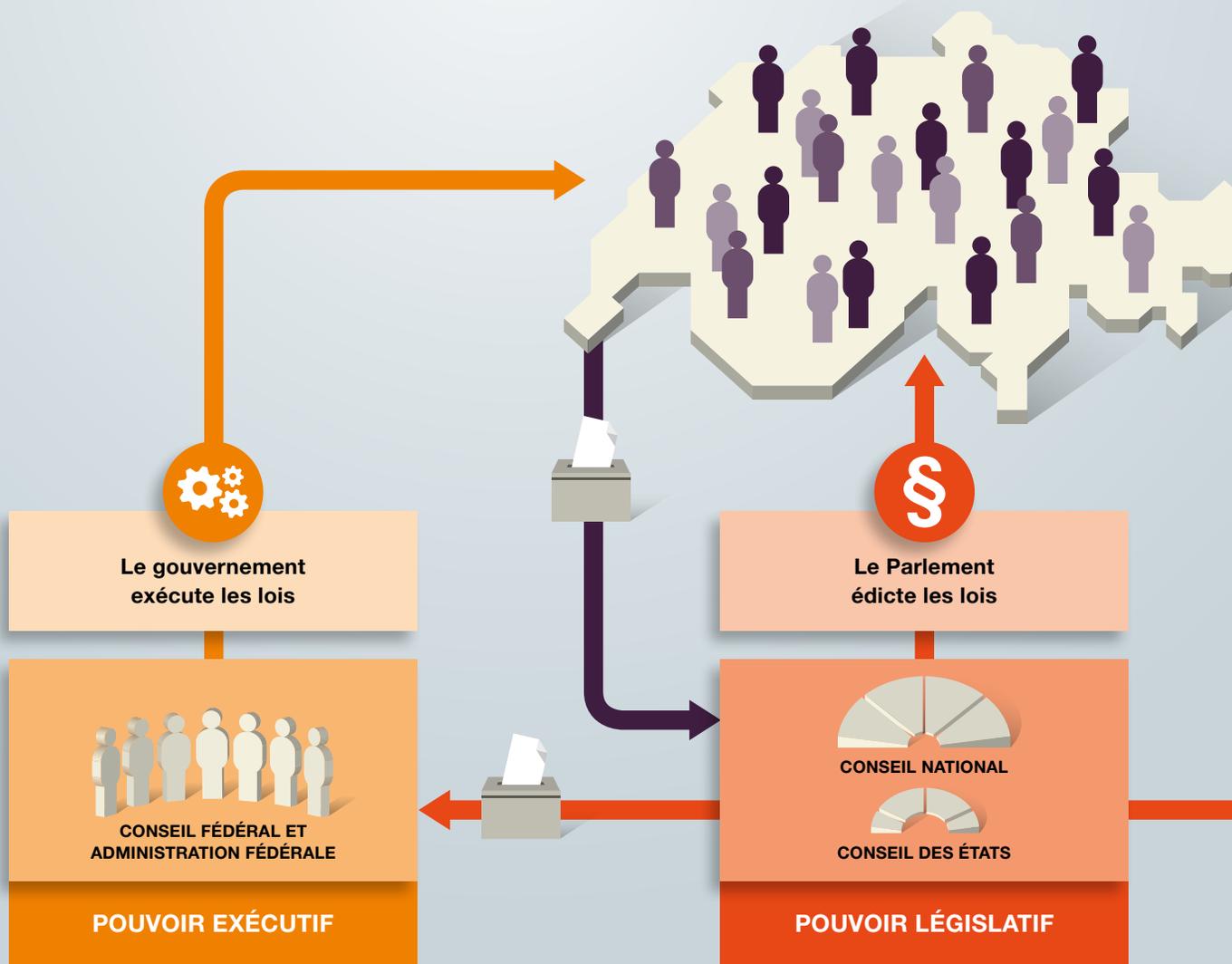


18 octobre 2015, élection du Conseil national :  
à Morat, comme dans les quelque 2200 autres communes,  
des citoyens sont venus prêter main-forte.

## Un principe fondamental de la démocratie

# LA SÉPARATION DES POUVOIRS

Ce principe empêche la concentration du pouvoir entre quelques personnes ou institutions et prévient les abus de pouvoir. Le pouvoir de l'État est réparti entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Une personne ne peut appartenir qu'à un des trois pouvoirs étatiques à la fois. La Suisse a instauré la séparation des pouvoirs lors de la création de l'État fédéral en 1848.



### Mise en œuvre des lois

Le Conseil fédéral est le gouvernement de la Suisse. Il gère les affaires courantes et met en œuvre les lois adoptées par le Parlement. Chacun des sept membres du Conseil fédéral dirige un département. Avec la Chancellerie fédérale, les sept départements forment ensemble l'administration fédérale.

### Élaboration des lois

Le Parlement est composé du Conseil national et du Conseil des États. Les deux conseils sont sur un pied d'égalité et forment ensemble l'Assemblée fédérale. Le Parlement élabore des lois et surveille la gestion du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral.



#### Administration de la justice

Le Tribunal fédéral est la Cour suprême de la Suisse. Il veille à l'application uniforme du droit et protège les droits des citoyens. En outre, en tant qu'autorité suprême, il tranche les litiges entre les citoyens et l'État ainsi qu'entre la Confédération et les cantons.

### Qui élit qui ?

En Suisse, quelque 5,3 millions d'hommes et de femmes peuvent participer aux élections fédérales. Les personnes de moins de 18 ans et les ressortissants étrangers n'ont pas le droit de vote au niveau fédéral.

Le peuple suisse élit le Parlement (pouvoir législatif). Le peuple est donc l'autorité politique suprême de la Suisse. Le Conseil national représente l'ensemble de la population, le Conseil des États les 26 cantons. Les élections fédérales ont lieu tous les quatre ans.

Le Parlement élit de nombreuses autorités :

- **le pouvoir exécutif** : les sept membres du Conseil fédéral et le chancelier de la Confédération. La durée de leur mandat est de quatre ans, ils peuvent être réélus. (► p. 40)
- **le pouvoir judiciaire** : le président du Tribunal fédéral ainsi que les juges du Tribunal fédéral et des trois tribunaux de première instance. (► p. 78)
- **le Procureur général de la Confédération** : il dirige le Ministère public de la Confédération. Ce dernier poursuit notamment des infractions en rapport avec les explosifs et l'espionnage ou des délits commis par des employés de la Confédération dans l'exercice de leurs fonctions.  
[www.ministerepublic.ch](http://www.ministerepublic.ch)

### Qui contrôle qui ?

Le Parlement exerce la haute surveillance sur le Conseil fédéral et l'administration fédérale ainsi que sur les tribunaux fédéraux et le Ministère public de la Confédération. Les membres du Parlement sont élus par le peuple. C'est donc à ce dernier qu'ils doivent rendre des comptes.

## Les droits politiques

# LES ÉLECTIONS ET LES VOTATIONS

Il n'est guère de pays où le peuple participe aussi largement aux décisions politiques qu'en Suisse. À condition d'avoir au moins 18 ans, les Suisses ont le droit d'élire leurs représentants et de voter sur des objets au plan national. Le peuple est appelé à participer tous les quatre ans à l'élection des membres du Parlement et, en outre, à se prononcer jusqu'à quatre fois par an, lors des votations populaires, sur des sujets politiques concrets. Le plus souvent, divers objets sont soumis à votation lors d'un même scrutin.

### Votations sur la Constitution et sur les lois

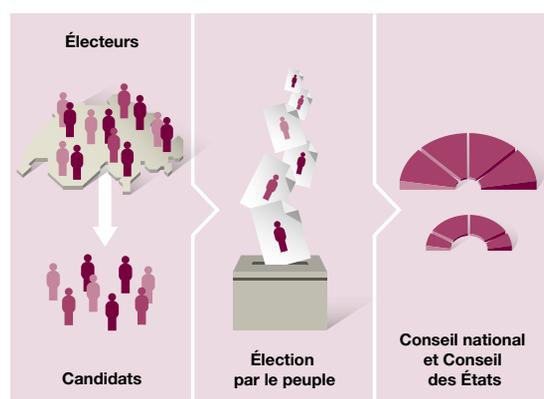
Toute modification de la Constitution doit faire l'objet d'une votation (référéndum obligatoire). Les modifications de la Constitution requièrent la double majorité, à savoir le consentement du peuple et des cantons. Les lois, nouvelles ou modifiées, ne sont par contre soumises au verdict populaire que si une votation est demandée (référéndum facultatif). La loi est acceptée si la majorité du peuple donne son aval (majorité simple).

### Calendrier des votations 2016

Le Conseil fédéral fixe en général au moins quatre mois à l'avance les objets qui seront soumis au vote. Les dates des scrutins, quant à elles, sont déjà fixées bien plus tôt. À l'heure actuelle, elles le sont déjà jusqu'en 2034.

En 2016, il y aura des votations fédérales les dimanches suivants : le 28 février, le 5 juin, le 25 septembre et le 27 novembre.

## LE DROIT D'ÉLIRE



### Droit de vote et éligibilité

Tous les électeurs peuvent, d'une part, élire les membres du Parlement et, d'autre part, se porter candidats à l'élection. Les Suisses de l'étranger peuvent eux aussi participer à l'élection du Conseil national et, selon les cantons, à celle du Conseil des États.

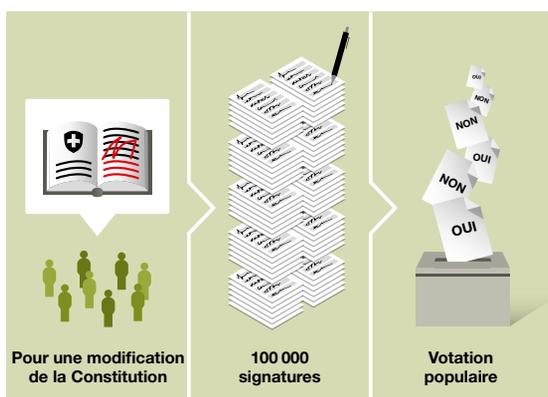
### Conseil national et Conseil des États

Les 200 membres du Conseil national et les 46 membres du Conseil des États sont élus directement par le peuple. Les élections ont lieu tous les quatre ans par voie écrite. Seul Appenzell Rhodes-Intérieures connaît encore le scrutin à main levée pour l'élection de son représentant au Conseil des États par la *Landsgemeinde*.

- En 2015, le taux de participation aux élections fédérales était de 48 %.
- En 2015, 1308 femmes et 2480 hommes se sont portés candidats à l'élection du Conseil national.
- Au plan fédéral, les femmes ont le droit de vote et peuvent être élues depuis 1971.

# LES INSTRUMENTS DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE

## L'INITIATIVE POPULAIRE



### Modifier la Constitution

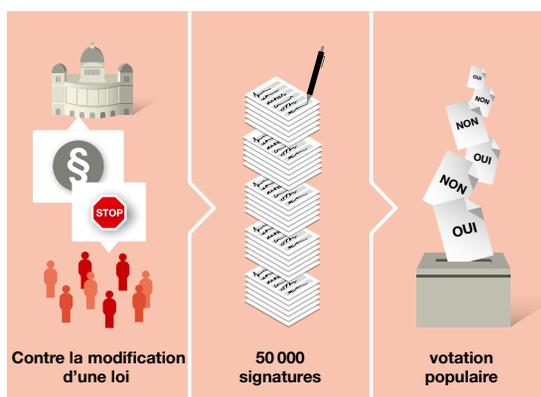
En déposant une initiative populaire, les citoyens peuvent demander une modification de la Constitution, mais non d'une loi. Tous les Suisses ayant le droit de vote peuvent signer une initiative populaire ou en lancer une eux-mêmes à condition de regrouper au moins sept personnes (comité d'initiative).

### 100 000 signatures valables

Afin qu'une initiative populaire aboutisse, elle doit recueillir 100 000 signatures valables. Ces dernières doivent être récoltées dans un délai de 18 mois. Le Conseil fédéral et le Parlement recommandent ensuite l'acceptation ou le rejet de l'initiative. Afin que l'initiative soit acceptée, il faut la double majorité du peuple et des cantons. En cas d'acceptation, l'initiative est mise en œuvre; en cas de rejet, l'ancien droit est maintenu.

- Au plan fédéral, le droit d'initiative existe depuis 1891.
- 200 initiatives populaires ont été soumises à votation depuis lors, dont 22 ont été acceptées.
- Le 31.12.2015, 9 initiatives populaires étaient au stade de la récolte des signatures, 9 étaient pendantes auprès du Conseil fédéral ou du Parlement et 8 étaient prêtes à être soumises à votation.

## LE RÉFÉRENDUM FACULTATIF



### Refuser une nouvelle loi

Le Parlement adopte les nouvelles lois et celles qui ont été modifiées. Les citoyens peuvent demander le référendum pour s'y opposer ou pour s'opposer à certains traités internationaux. Le droit de référendum est lui aussi un pilier fondamental de la démocratie directe.

### 50 000 signatures valables

Tous les Suisses disposant du droit de vote peuvent signer une demande de référendum. Pour qu'il y ait une votation populaire, il faut que huit cantons ou 50 000 citoyens le demandent dans un délai de 100 jours. Le projet entre en vigueur si la majorité du peuple l'approuve (majorité simple). Dans l'hypothèse contraire, l'ancien droit est maintenu.

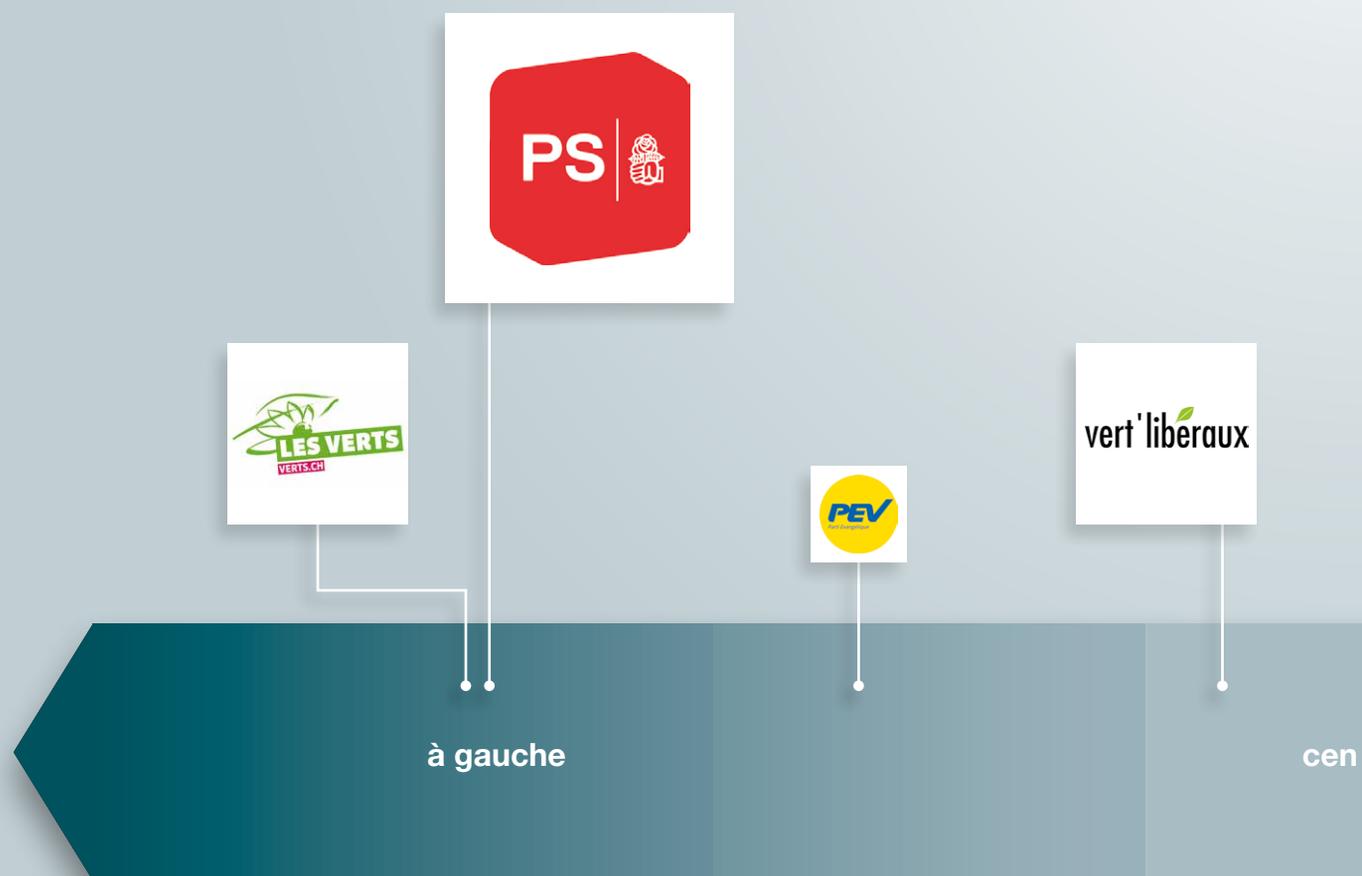
- Le droit de référendum a été instauré en 1874.
- Depuis lors, 180 référendums facultatifs ont abouti, dont 78 ont été rejetés par le peuple.
- Le 31.12.2015, 20 demandes de référendum étaient au stade de la récolte des signatures, et deux référendums facultatifs étaient prêts à être soumis à votation.

## Des intermédiaires entre le peuple et l'État

# LES PARTIS DE GAUCHE À DROITE

Les partis sont indispensables au bon fonctionnement de la démocratie : ils contribuent à la formation de l'opinion politique, proposent des candidats pour l'exercice de tâches publiques et lancent des initiatives et des référendums. Ils se distinguent les uns des autres par leur vision de l'État, de la société et de l'économie.

Les partis de gauche sont en faveur d'un État social bien développé, les partis à la droite du centre militent surtout pour une politique économique libérale et la responsabilité individuelle. Hormis la question gauche-droite, les enjeux portent sur l'environnement, l'ouverture de la Suisse face à l'Europe et aux organisations internatio-



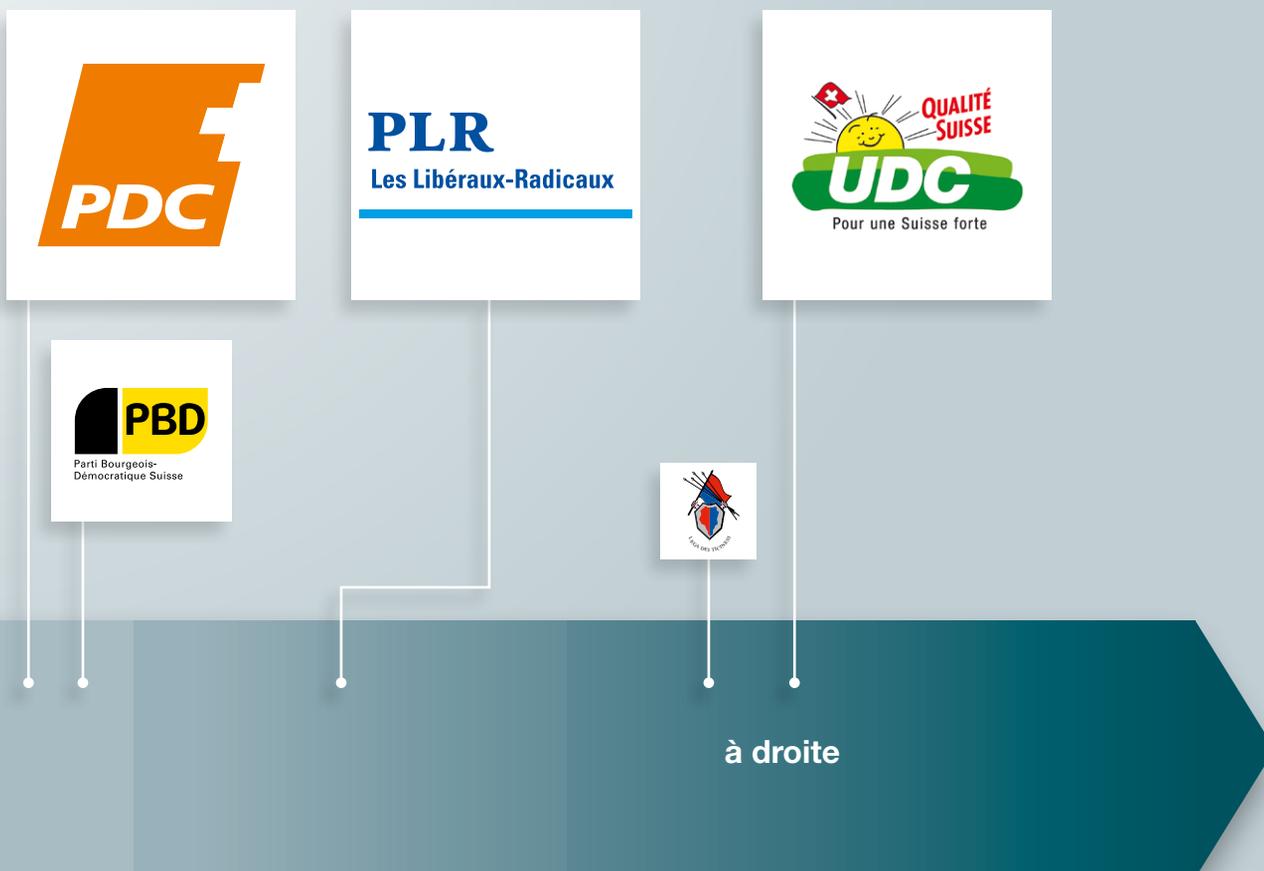
### Que signifie « à gauche » ?

- Plus d'État social, moins d'inégalités dans la société
- Les intérêts des travailleurs avant tout
- Pour les contrôles des prix et le service public
- Pour un renforcement de la politique de la paix, pour une réduction de l'armée

nales ainsi que les valeurs libérales (p. ex. partenariat entre personnes de même sexe). Les partis du centre soutiennent, selon les sujets, les partis de gauche ou les partis de droite.

La Suisse compte de nombreux partis, dont aucun n'a la majorité au plan fédéral. Quatre partis atteignent chacun

une force de plus de 10 % au Conseil national (UDC : 29 %, PS : 19 %, PLR : 16 %, PDC : 12 %). La plupart des partis sont représentés dans toutes les régions linguistiques. Au sein des mêmes partis, il y a toutefois des tendances divergentes selon les régions linguistiques et les cantons.



### Que signifie « à droite » ?

- Pour la liberté et la responsabilité individuelle, rôle subsidiaire pour l'État
- Les intérêts des employeurs avant tout
- Liberté d'entreprise, incitations économiques
- Pour une défense nationale forte

## Les douze partis représentés au plan fédéral

# BREF TOUR D'HORIZON DES PARTIS

Durant la législature 2015 à 2019, le Conseil national comprend douze partis. Six d'entre eux sont aussi représentés au Conseil des États, quatre au Conseil fédéral. Voici un bref descriptif des partis représentés au plan fédéral. L'ordre retenu correspond au nombre de sièges qu'ils comptent à l'Assemblée fédérale.

### UDC Union démocratique du centre



 Président du parti (jusqu'en avril 2016) <b>Toni Brunner</b> <a href="http://www.udc.ch">www.udc.ch</a>		Conseil des États	Conseil national	Conseil fédéral	Fondé en 1971 (PAI/PAB 1917)
		5 	65  11  54	2 	

### PS Parti socialiste suisse



 Président du parti <b>Christian Levrat</b> <a href="http://www.sp-ps.ch">www.sp-ps.ch</a>		Conseil des États	Conseil national	Conseil fédéral	Fondé en 1888
		12  4  8	43  25  18	2  1  1	

### PLR PLR.Les Libéraux-Radicaux



 Président du parti (jusqu'en avril 2016) <b>Philipp Müller</b> <a href="http://www.plr.ch">www.plr.ch</a>		Conseil des États	Conseil national	Conseil fédéral	Fondé en 1894 (fusion en 2009)
		13  1  12	33  7  26	2 	

### PDC Parti démocrate-chrétien



 Président du parti (jusqu'en avril 2016) <b>Christophe Darbellay</b> <a href="http://www.pdc.ch">www.pdc.ch</a>		Conseil des États	Conseil national	Conseil fédéral	Fondé en 1912
		13  2  11	27  9  18	1 	

### Les Verts Parti écologiste suisse



 Coprésidentes du parti (jusqu'en avril 2016) <b>Adèle Thorens Goumaz</b> <b>Regula Rytz</b> <a href="http://www.verts.ch">www.verts.ch</a>		Conseil des États	Conseil national	Fondé en 1983
		1 	11  5  6	

## PBD Parti bourgeois-démocratique Suisse



 <p>Président du parti <b>Martin Landolt</b> <a href="http://www.pbd.info">www.pbd.info</a></p>	<p>3,3%</p>	<p>Conseil des États</p> <p><b>1</b></p> 	<p>Conseil national</p> <p><b>7</b></p>  1  6	<p>Fondé en <b>2008</b></p>
---	-------------	--	---	---------------------------------

## pvl Parti vert'libéral suisse



 <p>Président du parti <b>Martin Bäumlé</b> <a href="http://www.vertliberaux.ch">www.vertliberaux.ch</a></p>	<p>2,8%</p>		<p>Conseil national</p> <p><b>7</b></p>  3  4	<p>Fondé en <b>2007</b></p>
--	-------------	--	---	---------------------------------

## PEV Parti évangélique suisse



 <p>Présidente du parti <b>Marianne Streiff-Feller</b> <a href="http://www.evppev.ch">www.evppev.ch</a></p>	<p>0,8%</p>		<p>Conseil national</p> <p><b>2</b></p> 	<p>Fondé en <b>1919</b></p>
---	-------------	--	---	---------------------------------

## LdT Lega dei Ticinesi



 <p>Coordinateur <b>Attilio Bignasca</b> <a href="http://www.lega-dei-ticinesi.ch">www.lega-dei-ticinesi.ch</a></p>	<p>0,8%</p>		<p>Conseil national</p> <p><b>2</b></p>  1  1	<p>Fondé en <b>1991</b></p>
---	-------------	--	---	---------------------------------

## CSP OW Parti chrétien-social Obwald



 <p>Coprésidents du parti <b>Sepp Stalder</b> <b>Christian Schälli</b> <a href="http://www.csp-ow.ch">www.csp-ow.ch</a></p>	<p>0,4%</p>		<p>Conseil national</p> <p><b>1</b></p> 	<p>Fondé en <b>1956</b></p>
---	-------------	--	---	---------------------------------

## MCG Mouvement Citoyens Genevois



 <p>Président du parti <b>Roger Golay</b> <a href="http://www.mcge.ch">www.mcge.ch</a></p>	<p>0,4%</p>		<p>Conseil national</p> <p><b>1</b></p> 	<p>Fondé en <b>2005</b></p>
--	-------------	--	---	---------------------------------

## PST Parti Suisse du Travail



 <p>Président du parti <b>Gavriel Pinson</b> <a href="http://www.pst.ch">www.pst.ch</a></p>	<p>0,4%</p>		<p>Conseil national</p> <p><b>1</b></p> 	<p>Fondé en <b>1944</b></p>
---	-------------	--	---	---------------------------------

Pouvoir législatif

# PARLEMENT



PARLEMENT

Le Conseil national et le Conseil des États _____	24	La salle des pas perdus _____	32
L'organisation des conseils _____	26	Les Services du Parlement _____	33
La Chambre basse et la Chambre haute _____	28	La genèse d'une loi _____	34
La mécanique parlementaire _____	30	Le Palais du Parlement _____	36
Un parlement de milice _____	31		



30 novembre 2015: la prestation de serment des députés marque la fin (provisoire) de la campagne électorale.

## Deux chambres – un Parlement

# LE CONSEIL NATIONAL ET LE CONSEIL DES ÉTATS

### La voix du peuple et des cantons

Le Parlement suisse, autrement dit le pouvoir législatif de notre pays, se compose de deux chambres qui, bien que dotées des mêmes compétences, n'en sont pas moins très différentes. Si le Conseil national, également appelé Chambre basse, rassemble les représentants du peuple, le Conseil des États ou Chambre haute réunit les représentants des cantons. Ces deux chambres forment ensemble l'Assemblée fédérale, constituée de 246 députés qui représentent les différents partis, intérêts, régions et communautés linguistiques de la Suisse ainsi que les différents points de vue qui s'y expriment.

Les **200 membres du Conseil national** sont la voix des quelque 8 millions d'habitants que compte notre pays. Chacun de ces députés représente ainsi en moyenne 40 000 personnes. Forte de 35 membres, la délégation zurichoise est la plus importante de toutes. Comme la Constitution fédérale prévoit que chaque canton a droit à au moins un siège au Conseil national, un canton comme Appenzell Rhodes-Intérieures, qui compte un peu moins de 16 000 habitants, délègue lui aussi un représentant du peuple à Berne.

Les **46 membres du Conseil des États** représentent chacun leur canton, à raison de deux députés par canton. Cette règle connaît toutefois une exception : en tant qu'anciens demi-cantons, les cantons d'Obwald, de Nidwald, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et d'Appenzell Rhodes-Extérieures n'ont droit qu'à un représentant chacun à la Chambre haute. Les députés au Conseil des États sont tous élus au suffrage direct. Par le passé, certains d'entre eux étaient désignés non pas par le peuple, mais par une autorité cantonale : dans le canton de Berne par exemple, c'est le Grand Conseil qui, jusqu'en 1979, élisait les membres du Conseil des États.

Si le Conseil national et le Conseil des États siègent en principe séparément, il arrive qu'ils se réunissent pour examiner en commun certains objets parlementaires. Ainsi, c'est l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) qui élit notamment les membres du Conseil fédéral et des tribunaux féd-

éraux. Elle est l'autorité suprême de la Confédération – sous réserve des droits du peuple et des cantons. Il s'agit là d'une particularité tout helvétique : à la différence d'autres pays, c'est le Parlement qui, en Suisse, élit le gouvernement et l'instance judiciaire suprême ; de plus, aucun tribunal ne peut examiner les décisions du Parlement qui, par ailleurs, ne peut être dissous avant la fin d'une législature.

### Assemblée fédérale (Chambres réunies)

L'Assemblée fédérale (Chambres réunies) siège dans la salle du Conseil national. Alors que les députés de la Chambre basse sont assis à leur place habituelle, ceux du Conseil des États prennent place au fond de la salle, sur les sièges qui sont réservés à leurs cantons respectifs. Les séances sont dirigées par le président du Conseil national qui, pour cette raison, est appelé « premier citoyen de Suisse ».

## Deux modes d'élection

Le Conseil national est renouvelé intégralement tous les quatre ans. Les règles de cette élection, qui se déroule selon le système proportionnel, sont les mêmes dans toute la Suisse. Chaque canton constitue une circonscription électorale et a droit à au moins un siège. L'élection des députés au Conseil des États est par contre régie par le droit cantonal, raison pour laquelle on ne peut pas véritablement parler de renouvellement intégral ni de législature pour ce conseil. Sauf dans les cantons du Jura et de Neuchâtel, l'élection du Conseil des États s'effectue selon le système majoritaire. Elle a lieu en même temps que celle du Conseil national dans tous les cantons, à l'exception d'Appenzell Rhodes-Intérieures.

La composition politique des deux chambres diffère considérablement, ce qui s'explique notamment par le mode d'élection respectif des conseils. Au Conseil national, l'UDC, qui compte 65 sièges, est de loin le parti le plus fort actuellement ; il est suivi du PS avec 43 sièges, du PLR avec 33 sièges et du PDC avec 27 sièges. Au Conseil des États en revanche, le PDC et le PLR comptent treize représentants chacun, le PS douze et l'UDC cinq députés.

## Scrutin majoritaire et scrutin proportionnel

Selon le mode de **scrutin proportionnel**, les sièges sont attribués aux différents partis en fonction du nombre de voix que ceux-ci ont recueillies ; ils reviennent ensuite aux candidats les mieux placés de chaque parti concerné. Ce système permet aux petits partis d'entrer eux aussi au Parlement.

Le mode de **scrutin majoritaire** prévoit qu'est élu celui qui, dans son canton, a obtenu le plus grand nombre de voix. Un tel système favorise les grands partis et les personnalités en vue. Au Conseil des États, tous les cantons ont le même poids, indépendamment de leur taille et de leur population, ce qui crée un équilibre, au Parlement, entre les grands et les petits cantons.

### Des élections fédérales tous les quatre ans

Lors des élections fédérales, qui coïncident avec la fin d'une législature, près de 30 % des sièges sont en général renouvelés. En cours de législature, environ 10 % des députés se retirent ou sont remplacés.

# L'ORGANISATION DES CONSEILS

## Les organes du Parlement

Tout groupe de taille relativement importante a besoin de règles. C'est notamment le cas des Chambres fédérales : chaque député se voit attribuer un siège fixe et, en principe, les membres d'un même parti sont assis côte à côte. Lors de la première séance d'une nouvelle législature, chacun des conseils commence par élire son **collège présidentiel** et les membres de son bureau. Les séances sont dirigées par le président du conseil, qui peut compter sur le soutien du secrétariat du conseil et qui, au besoin, est remplacé par le vice-président.

Le **bureau** de chaque conseil travaille certes dans l'ombre, mais n'en constitue pas moins un organe important. Il établit le programme des sessions ainsi que le calendrier des délibérations, détermine la composition des commissions et des délégations, définit leurs domaines de compétence et leur attribue les objets dont elles doivent procéder à l'examen préalable entre les sessions. Les bureaux des conseils sont composés des collèges présidentiels, des scrutateurs et, pour ce qui est du Conseil national, des présidents des groupes parlementaires.

Les membres d'un même parti ou de partis partageant les mêmes affinités politiques se rassemblent au sein d'un **groupe parlementaire**. Pour pouvoir se constituer, un groupe doit comprendre au minimum cinq membres d'un conseil. Les groupes parlementaires reçoivent des moyens financiers qui sont destinés à leur travail politique et sont fonction de leur force numérique. Au Conseil national, pour la plupart des objets, seuls les membres d'un groupe ont droit à la parole ; de plus, l'appartenance à un groupe y est une condition sine qua non pour pouvoir siéger au sein d'une commission. En d'autres termes, il est indispensable de faire partie d'un groupe parlementaire pour pouvoir défendre efficacement ses convictions. C'est la raison pour laquelle les partis comptant moins de cinq parlementaires s'efforcent de rallier un groupe. À l'inverse, ils sont activement courtisés par les groupes, car plus un groupe compte de membres, plus il occupe de sièges au sein des commissions et, partant, plus il est influent dans les conseils.

Pour les députés, il n'est pas simple de se forger une opinion approfondie sur la multitude des dossiers à traiter, qui se rapportent souvent à des sujets plutôt techniques. Aussi les objets sont-ils examinés au sein des groupes avant d'être soumis aux conseils : les membres d'un groupe donné essaient de s'entendre sur une position commune qu'ils puissent défendre devant leur conseil aussi bien que devant les médias ou le public. En vertu de la Constitution, les députés votent toutefois sans instructions : chacun d'entre eux est libre, lors des votes du conseil, de s'écarter de l'opinion de son groupe parlementaire ainsi que de la position de son canton ou d'une association dont il défend les intérêts.

Dans les **commissions**, les députés peuvent mener des discussions détaillées et approfondies, clarifier des points techniques, entendre des spécialistes de l'administration, des experts ou des représentants des milieux concernés et s'entretenir avec les conseillers fédéraux. Ils peuvent également mettre à l'épreuve leurs idées pour voir si elles sont susceptibles de recueillir une majorité d'avis favorables en dehors de leur parti.

## Sessions

Les conseils se réunissent en session ordinaire quatre fois par an – en principe en mars, en juin, en septembre et en décembre –, pour trois semaines à chaque fois. Le nombre de journées annuelles de séances est resté pratiquement inchangé depuis la création de l'État fédéral en 1848.

Par ailleurs, une session spéciale de quelques jours est souvent organisée entre la session de printemps et la session d'été pour permettre aux conseils de réduire le nombre de dossiers en souffrance. Chaque conseil peut demander l'organisation d'une session spéciale s'il a l'appui de la majorité de ses membres.

## Compétences

Les attributions et les règles de procédure du Parlement sont définies dans la loi sur le Parlement. Chaque conseil s'est en outre doté de son propre règlement. La mission première du Parlement est bien évidemment d'élaborer des lois, dans des domaines aussi différents que la protection de la nature, le service civil, la construction d'autoroutes, le matériel de guerre, la situation des Suisses de l'étranger ou encore la promotion de la paix.

Le Parlement remplit également les tâches suivantes :

- débloquer des ressources financières (budget) et approuver le compte d'État ;
- exercer une surveillance sur le Conseil fédéral, l'administration fédérale et les tribunaux fédéraux ;
- élire les membres du Conseil fédéral et des tribunaux fédéraux ainsi que le chancelier de la Confédération ;
- approuver les traités internationaux dont la conclusion ne relève pas de la compétence du Conseil fédéral ;
- entretenir des relations suivies avec les parlements étrangers.

### Un véritable apprentissage

Présider un conseil est une tâche exigeante, dont l'exercice est limité à une année. Un futur président dispose toutefois de deux ans pour se familiariser avec cette fonction, étant donné qu'il est d'abord élu deuxième vice-président puis premier vice-président. Cette procédure permet de garantir une véritable continuité en dépit du changement qui survient chaque année. Au Conseil des États, la période d'« apprentissage » peut même durer quatre ou cinq ans puisque le scrutateur et son suppléant prennent eux aussi « du galon » chaque année.

### Les femmes au Parlement

En Suisse, les femmes n'ont acquis le droit de vote et d'éligibilité qu'en 1971. Depuis, leur proportion au sein du Parlement est passée de 5 % à 32 % à l'heure actuelle. À titre de comparaison, à peine 22 % des sièges parlementaires sont occupés par des femmes sur le plan mondial ; dans les pays scandinaves, ce taux est de 40 % environ. Avec un taux de 60 %, le Parlement du Rwanda est celui qui compte la plus grande proportion de femmes.

### Un Parlement toujours plus jeune ?

Il y a près de 20 ans, le Parlement suisse était constitué en majorité de députés âgés de 40 à 60 ans. Dans les années 20, environ un cinquième des parlementaires avaient moins de 40 ans. Actuellement, la répartition des tranches d'âge est assez équilibrée : la plus jeune députée a 27 ans et le doyen, 73 ans.

## Sur un pied d'égalité

# LA CHAMBRE BASSE ET LA CHAMBRE HAUTE

Le bicamérisme établit un équilibre entre les grands et les petits cantons et donne davantage de poids aux différentes régions linguistiques. Il s'agit d'un système qui n'est pas très répandu : les parlements de nombreux pays ne sont constitués que d'une chambre. Dans les systèmes bicaméraux, la « grande » chambre, qui rassemble le plus souvent les représentants du peuple, a en principe plus de droits que la « petite » chambre, qui réunit d'ordinaire les représentants des régions. Ce n'est pas le cas en Suisse : les deux conseils sont dotés **des mêmes compétences**, ils examinent les mêmes objets en procédant de la même manière ; cela vaut également pour les questions budgétaires. La priorité d'examen d'un objet revient à chacune des deux chambres à tour de rôle. Celles-ci doivent prendre des décisions concordantes pour qu'elles soient valables. Les membres du Conseil des États et ceux du Conseil national sont eux aussi investis des mêmes droits : chacun d'eux peut déposer des projets de loi ou confier des mandats au Conseil fédéral. On retrouve cette **parfaite égalité** dans le Congrès américain, où le Sénat et la Chambre des représentants ont les mêmes compétences. En Europe, par contre, la Suisse est le seul pays à connaître un tel système. À noter que ses cantons ont tous un parlement monocaméral.

Chaque conseil peut examiner un même projet de loi au maximum trois fois, l'objectif étant que les deux chambres aboutissent à des décisions identiques. Ce n'est pas toujours facile, mais la plupart du temps, c'est possible, car chaque conseil s'efforce de faire des concessions. Cette disposition au compromis ne va pourtant pas de soi compte tenu de la culture politique spécifique de chaque chambre. En effet, du fait de leur **composition politique différente**, les conseils ne votent souvent pas de la même manière. Le Conseil des États est en outre plus proche des cantons que le Conseil national. La taille des chambres joue également un rôle : les 46 députés de la Chambre haute peuvent

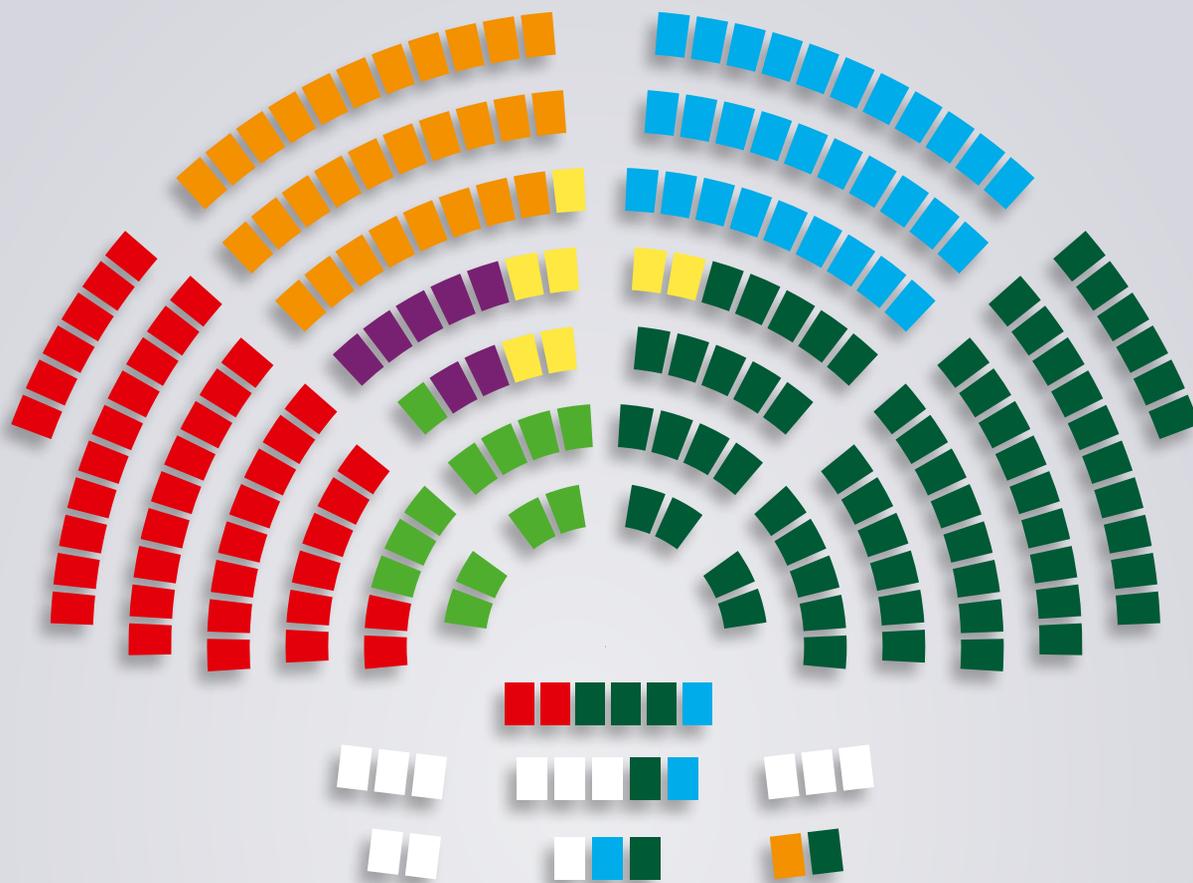
s'exprimer spontanément sur chaque objet, alors que les 200 députés du Conseil national doivent se conformer à des règles complexes concernant la prise de parole, qui laissent peu de place à la spontanéité. Au Conseil des États, il est ainsi plus facile qu'au Conseil national d'influencer un vote si l'on présente de bons arguments.

Le processus législatif est généralement long jusqu'à l'adoption, par les deux chambres, d'une loi d'une teneur absolument identique. Cependant, une fois qu'une loi a été adoptée par le Parlement et qu'elle a franchi l'obstacle d'un éventuel référendum, elle est établie pour longtemps dans le dispositif législatif. Le caractère prévisible du processus législatif et la **stabilité des décisions politiques** contribuent largement au succès et à la prospérité de la Suisse.

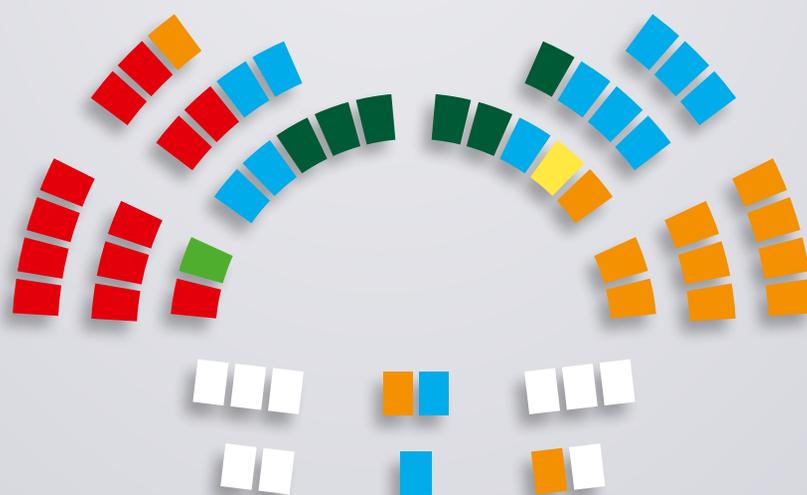
### Les alliances

Seul, un groupe parlementaire ne peut faire aboutir un objet ; pour y parvenir, il doit créer des alliances. En règle générale, en cas de projet controversé, le Parlement se divise en deux, regroupant d'un côté les partis bourgeois et de l'autre les partis de gauche. En fin de compte, ce sont les partis du centre qui tranchent, en soutenant l'un ou l'autre courant politique. Toutefois, des « alliances contre nature » apparaissent de temps en temps : la gauche (le PS et les Verts) et la droite dure (UDC) unissent leurs forces, même si leurs motifs sont en partie opposés, pour modifier un projet en profondeur, voire pour rejeter celui-ci.

# RÉPARTITION DES SIÈGES AU CONSEIL NATIONAL



# RÉPARTITION DES SIÈGES AU CONSEIL DES ÉTATS



## Groupes parlementaires

- UDC
- PS
- PLR
- PDC
- Les Verts
- PBD
- PVL

## Comment faire passer ses idées

# LA MÉCANIQUE PARLEMENTAIRE

### Les instruments parlementaires

Tout membre du Conseil national ou du Conseil des États peut déposer une initiative parlementaire ou une intervention pour proposer d'inscrire de nouvelles dispositions dans la Constitution, de créer de nouvelles lois ou de modifier lois ou Constitution ; il peut également demander au Conseil fédéral et à l'administration d'élaborer des rapports ou de fournir des informations.

Par la voie de l'**initiative parlementaire**, un député peut proposer – sous la forme d'une idée générale ou d'une ébauche de projet – que le Parlement élabore lui-même une loi. En déposant une **motion**, il demande au Conseil fédéral d'élaborer un projet législatif. En recourant au **postulat**, il charge le gouvernement d'examiner s'il y a lieu d'élaborer un projet de loi ou d'arrêté ou de prendre une mesure. Enfin, l'**interpellation** lui permet d'exiger du Conseil fédéral qu'il fournisse des renseignements sur une affaire de politique intérieure ou extérieure importante.

Pour que les interventions et les initiatives parlementaires aboutissent, il faut qu'elles rallient une majorité de suffrages dans les commissions, au conseil, voire dans les deux chambres. C'est toutefois loin d'être toujours le cas, étant donné qu'elles portent la plupart du temps sur des sujets politiquement controversés.

Ces instruments sont très largement utilisés par les parlementaires : si l'on comptait en moyenne 3,9 interventions par député et par an en 1995, ce chiffre a grimpé à 9,4 en 2009, le record jusqu'à présent ; il est ensuite légèrement redescendu, pour atteindre 8 interventions par député en 2011. En 2015, 1816 interventions ont été déposées (état au 25.9.2015).

Pour chaque intervention, le Conseil fédéral et l'administration doivent procéder à des éclaircissements et rendre un avis avant que la commission compétente puis le conseil n'en débattent. À elle seule, la procédure précédant l'adoption ou le rejet d'une intervention nécessite ainsi de nombreuses heures de travail.

### Les commissions

Les hémicycles à moitié déserts en pleine session peuvent en étonner plus d'un : les députés travaillent-ils vraiment ? Il faut cependant savoir que, lorsqu'un objet arrive au conseil, la plus grande partie du travail parlementaire est faite et de nombreuses décisions préliminaires ont été prises. Tout cela s'est déroulé au sein des commissions, auxquelles est soumis l'ensemble des objets parlementaires.

Les commissions législatives sont au nombre de neuf. Elles ont pour tâche principale de procéder à l'examen préalable des projets de loi. Chacune d'elles s'occupe d'un domaine précis : les transports, les affaires juridiques, la politique extérieure, la politique sociale, etc. Le Parlement dispose en outre de deux commissions de surveillance : la Commission des finances et la Commission de gestion, qui examinent respectivement les finances de la Confédération et la gestion du Conseil fédéral ainsi que de l'administration.

Dans des cas bien particuliers, l'Assemblée fédérale peut instituer une commission d'enquête parlementaire (CEP), dotée de compétences spéciales, pour faire la lumière sur certains dossiers ou événements.

À l'inverse des séances du Conseil national et du Conseil des États, les séances des commissions ne sont pas publiques ; cette confidentialité vise à garantir un débat plus libre et plus ouvert. À l'issue des séances toutefois, les commissions informent les médias des résultats de leurs délibérations.

Les commissions du Conseil national comptent 25 membres chacune, celles du Conseil des États, treize. Leur composition dépend de la force numérique des groupes parlementaires. Elles se réunissent une à deux fois entre chaque session, à raison d'un ou deux jours à chaque fois. Les membres des commissions peuvent déposer des propositions portant sur l'ensemble ou sur certains points seulement du texte de loi qui est examiné. Les propositions qui sont rejetées peuvent être à nouveau déposées au conseil.

# UN PARLEMENT DE MILICE

### Un mandat à temps partiel

Le Parlement suisse est un parlement « de milice » : si ses membres consacrent beaucoup de temps à leur mandat parlementaire, la plupart d'entre eux exercent en parallèle une activité professionnelle. Face à cette importante charge de travail, des voix s'élèvent pour remettre en question le système et réclamer l'institution d'un parlement professionnel, d'autant que le nombre d'objets à traiter et la diversité des sujets ne cessent d'augmenter. Les tenants d'un parlement à temps partiel rétorquent que, grâce à leur expérience professionnelle, les députés sont plus proches de la population et peuvent mettre leur précieux savoir technique au service du débat politique.

Les députés passent un grand nombre de jours à Berne. En effet, à la présence que nécessite le travail des conseils s'ajoutent les journées de séance au sein des commissions. Les membres du Conseil national siègent dans une à deux commissions, ceux du Conseil des États, dans trois à quatre commissions. Les premiers passent ainsi 30 à 50 jours à Berne pour le travail en commission, les seconds, entre 40 et 70 jours.

### Une grande diversité professionnelle

Si quelque 18 % des membres du Conseil national et environ 40 % des membres du Conseil des États exercent leur activité politique à titre professionnel, la majorité des parlementaires occupent une autre fonction en parallèle. La gamme des professions exercées par les députés s'étend de médecin à entrepreneur en passant par avocat, artisan et président d'association. Des paysans, des banquiers et des élus communaux siègent également au Parlement.

### Le revenu des parlementaires

Le règlement prévoit que les députés reçoivent les indemnités suivantes :

- une indemnité annuelle pour la préparation des travaux parlementaires : 26 000 francs
- des indemnités journalières pour les séances des conseils et des commissions : 440 francs
- une contribution annuelle aux dépenses de personnel et de matériel : 33 000 francs

S'y ajoutent diverses indemnités pour les repas, les déplacements, les nuitées et la prévoyance professionnelle ainsi que des indemnités supplémentaires pour les présidents et vice-présidents des conseils et pour les présidents de commission. Une partie des indemnités n'est pas imposable.

En fonction du nombre de journées de séances et de leur fonction, les députés se voient allouer entre 130 000 et 150 000 francs par an à titre de rétribution et de défraiement.

## Les opinions sont faites

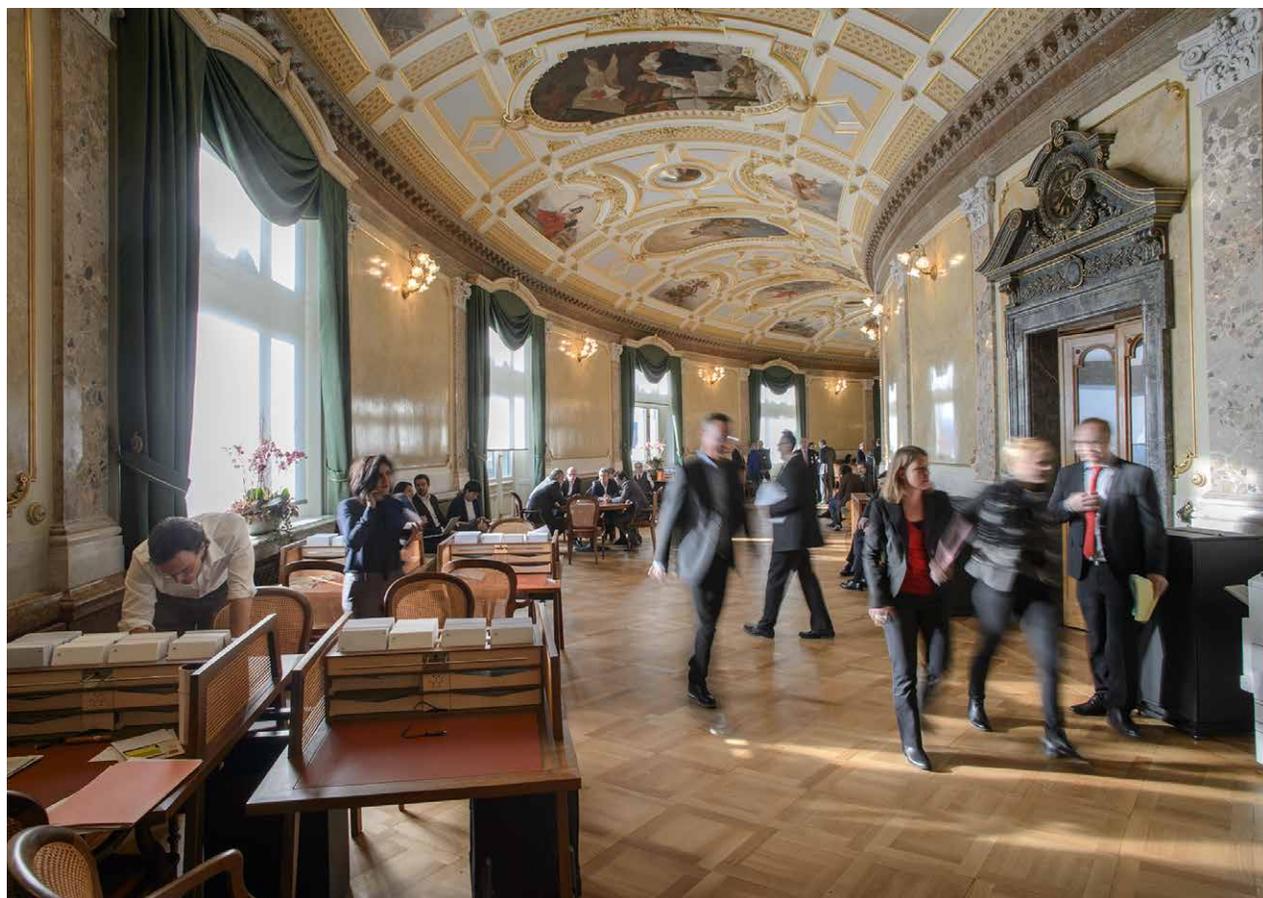
# LA SALLE DES PAS PERDUS

Située au sud de la salle du Conseil national, la salle des pas perdus, une pièce incurvée, lumineuse et décorée solennellement, offre une vue imprenable sur l'Aar, le Marzili et le Gurten. Depuis 1902, la salle des pas perdus est une salle de cérémonie, mais aussi de réception. C'est pour cela que son plafond est orné de peintures et de moulures en stuc et que ses murs présentent, sous la forme de corniches, de pilastres et d'encadrements de porte, de nombreux éléments décoratifs réalisés à partir de pierres suisses.

La salle des pas perdus a récemment fait l'objet d'une réfection complète, qui s'est achevée en 2015, pour le début de la 50<sup>e</sup> législature. Cette rénovation a permis, d'une part, de retrouver la décoration originale et, d'autre part, d'adapter cette salle particulièrement fréquentée aux besoins actuels en ajoutant des places assises et en modernisant les installations électriques.

Pendant les sessions, et en particulier lorsque sont élus des membres du Conseil fédéral, la salle des pas perdus est le lieu le plus médiatisé de Suisse. Mais elle accueille aussi tout au long de l'année les rencontres entre lobbyistes et parlementaires. En outre, on y travaille souvent de manière assidue : les discours y sont peaufinés, les arguments affûtés et les alliances scellées.

Lors des sessions parlementaires, la salle des pas perdus prend des allures de ruche bourdonnante.



## Les coulisses du Parlement

# LES SERVICES DU PARLEMENT

**De l'assistance informatique à la préparation et au suivi des séances de commission, les Services du Parlement (SP) ont pour mission d'épauler les députés de A à Z, afin qu'ils puissent exercer leur mandat. Séparation des pouvoirs oblige, les SP sont rattachés au Parlement ; ils sont indépendants du Conseil fédéral et de l'administration.**

L'entrée en fonction d'un membre de l'Assemblée fédérale fraîchement élu ressemble à n'importe quelle prise de fonctions : le député concerné a d'innombrables questions, il est submergé d'informations, veut s'atteler sans délai à sa tâche, mais doit d'abord se familiariser avec les procédures et les mécanismes du Parlement. Lors d'un changement de législature, les SP, qui comptent 311 collaborateurs pour un total de 213 postes à plein temps, sont donc particulièrement mis à contribution.

Pendant les sessions parlementaires, les collaborateurs des différentes unités des SP s'activent aux quatre coins du Palais du Parlement : de la loge située à l'entrée de l'édifice aux pupitres des présidents des conseils, en passant par les salles de séances, le restaurant et l'espace de travail réservé aux députés, ils s'affairent sur le devant de la scène comme en coulisse.

Les débats sont retranscrits par écrit et publiés dans le Bulletin officiel pendant les séances. Les interventions des députés et les résultats des votes paraissent ainsi en l'espace d'une heure environ sur [www.parlement.ch](http://www.parlement.ch).

### Une multitude de prestations

Si les périodes entre les sessions sont un peu plus calmes, de nombreuses séances ont tout de même lieu durant ces intersessions. Ce sont les secrétariats des commissions qui préparent les séances des différentes commissions, le service des huissiers se chargeant des aspects pratiques de leur déroulement. Pour qu'ils soient au fait des nombreux sujets qu'ils doivent traiter, les membres des commissions reçoivent les documents nécessaires, comme des rapports provenant des offices fédéraux, des articles de presse, des textes spécialisés et les procès-verbaux des séances antérieures. Les députés qui souhaitent approfondir une question ou préparer une rencontre en Suisse ou à l'étranger peuvent en outre obtenir des SP une documentation ou des conseils personnalisés.

Dans le domaine des relations publiques aussi, les députés peuvent compter sur le soutien des SP, qui rédigent des communiqués, organisent des conférences de presse et préparent les déplacements de délégations suisses à l'étranger ou encore les visites de délégations étrangères en Suisse.

### Des informations en ligne et dans toutes les langues officielles

Les membres des conseils trouvent la plupart des documents dont ils ont besoin sur l'intranet. Ils sont équipés, sur demande, d'un ordinateur portable et reçoivent les codes qui leur permettent de se connecter au système du Parlement. Mais rien de tout cela ne serait possible sans l'équipe d'informaticiens et de spécialistes du Web qui s'occupe d'assurer le fonctionnement et la maintenance de l'ensemble des équipements informatiques des SP et des secrétariats des groupes parlementaires. Le site Internet du Parlement doit lui aussi être à jour pour que le public puisse y trouver les informations qui l'intéressent sur les différents dossiers, les députés ou les événements en rapport avec le Parlement. Pendant les sessions, les SP diffusent en outre les débats en cours sur le site Internet du Parlement.

Lors des délibérations en commission ou au conseil, les députés s'expriment chacun dans leur langue. Pendant les sessions, le service d'interprétation assure la traduction simultanée en allemand, en français et en italien des propos tenus au Conseil national. Un autre service spécialisé est chargé de traduire la plupart des documents qui sont remis aux députés.

Quant aux citoyens, ils peuvent suivre le travail de leurs représentants à Berne non seulement dans les médias ou sur Internet, mais également depuis les tribunes des conseils. Les députés reçoivent aussi au Palais fédéral des visiteurs individuels ou des groupes. Enfin, on peut découvrir l'édifice et son histoire en s'inscrivant à une visite guidée.

Entre les députés, les représentants des médias et de l'administration, les visiteurs et les lobbyistes, le Palais fédéral accueille une multitude de personnes aux profils très divers. Cette ouverture ne va pas sans un certain nombre de précautions relatives à la sécurité du bâtiment et des personnes. Elle nécessite également un service d'entretien et de restauration, car, ne l'oublions pas, sans le travail des personnes qui s'activent en coulisse pour vider les corbeilles, chauffer les locaux ou servir le café, rien de ce qui se passe sur le devant de la scène ne serait possible...



### Services du Parlement

Secrétaire général: **Philippe Schwab**

[www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)

## De l'idée à la réalisation

# LA GENÈSE D'UNE LOI

### CONSEIL FÉDÉRAL ET ADMINISTRATION



#### Postulat, consultation, message

En février 2009, la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) dépose un **postulat** chargeant le Conseil fédéral de rédiger un rapport portant sur la présentation et l'évaluation de solutions alternatives à la perception de la redevance radio-télévision en vigueur. Ce postulat se fonde sur la difficulté croissante à lier la redevance à la possession d'un appareil de réception. À la suite des conclusions du rapport du Conseil fédéral, la commission charge celui-ci d'élaborer un projet présentant un nouveau système de perception de la redevance.

Le **Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication**, compétent en la matière, élabore donc une modification de la loi concernée et mène une consultation du 9 mai et au 29 août 2012. Le 29 mai 2013, le Conseil fédéral adopte son **message relatif à la modification de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV)**.

#### Examen préalable, projet (CTT)

Les présidents des conseils attribuent la priorité d'examen au Conseil national. La **CTT-N** procède à l'examen préalable du projet et invite les représentants des milieux intéressés à des auditions. Par 16 voix contre 6, elle décide d'entrer en matière sur le projet. Lors de la discussion par article, la commission adhère dans une large mesure aux propositions du Conseil fédéral. Le 21 octobre 2013, par 14 voix contre 10, elle refuse en particulier d'accorder la possibilité d'être exemptés du paiement de la redevance aux ménages ne possédant pas de récepteur (*opting out*). Lors du vote sur l'ensemble, le projet est accepté par 14 voix contre 7 et 3 abstentions.

Commission

#### 1<sup>er</sup> examen au conseil

Le 12 mars 2014, le **Conseil national** consacre presque sept heures à l'examen du projet. La question de savoir si les ménages ne disposant d'aucun moyen de réception peuvent être exemptés de la redevance suscite une vaste discussion. Optant pour un compromis, le conseil adopte une proposition émanant d'une minorité de la CTT-N, selon laquelle les ménages ne disposant d'aucun moyen de réception doivent pouvoir être exemptés de la nouvelle redevance pendant cinq ans au maximum à compter de son introduction. La question de savoir si les entreprises doivent payer la redevance fait également débat. D'extrême justesse (par 93 voix contre 92), le Conseil national rejette une proposition individuelle portant sur la suppression pure et simple de la redevance pour les entreprises.

#### Procédure d'élimination des divergences

Lors de la **procédure d'élimination des divergences**, le projet est à nouveau présenté en premier à la commission du Conseil national, qui examine alors uniquement les dispositions litigieuses. Par 14 voix contre 9, la CTT-N propose à son conseil de maintenir la possibilité pour les ménages de ne pas payer la redevance pendant cinq ans au maximum. Sur quatre autres points par contre, elle se rallie au point de vue du Conseil des États.

Commission

#### Examen préalable, projet (CTT)

À sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2014, la **Commission des transports et des télécommunications du Conseil des États (CTT-E)** propose à son conseil, sans opposition, d'entrer en matière sur le projet. En ce qui concerne la possibilité, limitée à une durée de cinq ans, d'être exempté du paiement de la redevance – telle que l'a introduite le Conseil national – la commission propose, par 12 voix contre 1, de supprimer cette disposition et de se rallier ainsi au projet du Conseil fédéral. Lors du vote sur l'ensemble, le projet est approuvé par 10 voix contre 1 et 1 abstention.

Commission

#### 1<sup>er</sup> examen au conseil

Le 19 juin 2014, le **Conseil des États** décide, à l'unanimité, d'entrer en matière sur le projet. Au cours des quatre heures de débat, la chambre des cantons adhère, pour l'essentiel, aux vues du Conseil national, procédant toutefois à quelques adaptations. Le Conseil des États suit ainsi sans opposition l'avis de sa commission, rejetant les exceptions pour les ménages. En outre, il décide d'augmenter la fourchette prévue pour la quote-part de la redevance attribuée aux diffuseurs privés : suivant une proposition émanant d'une minorité de sa commission, il établit, par 28 voix contre 14, que cette quote-part atteindra 4 % à 6 % du produit total de la redevance radio-télévision.

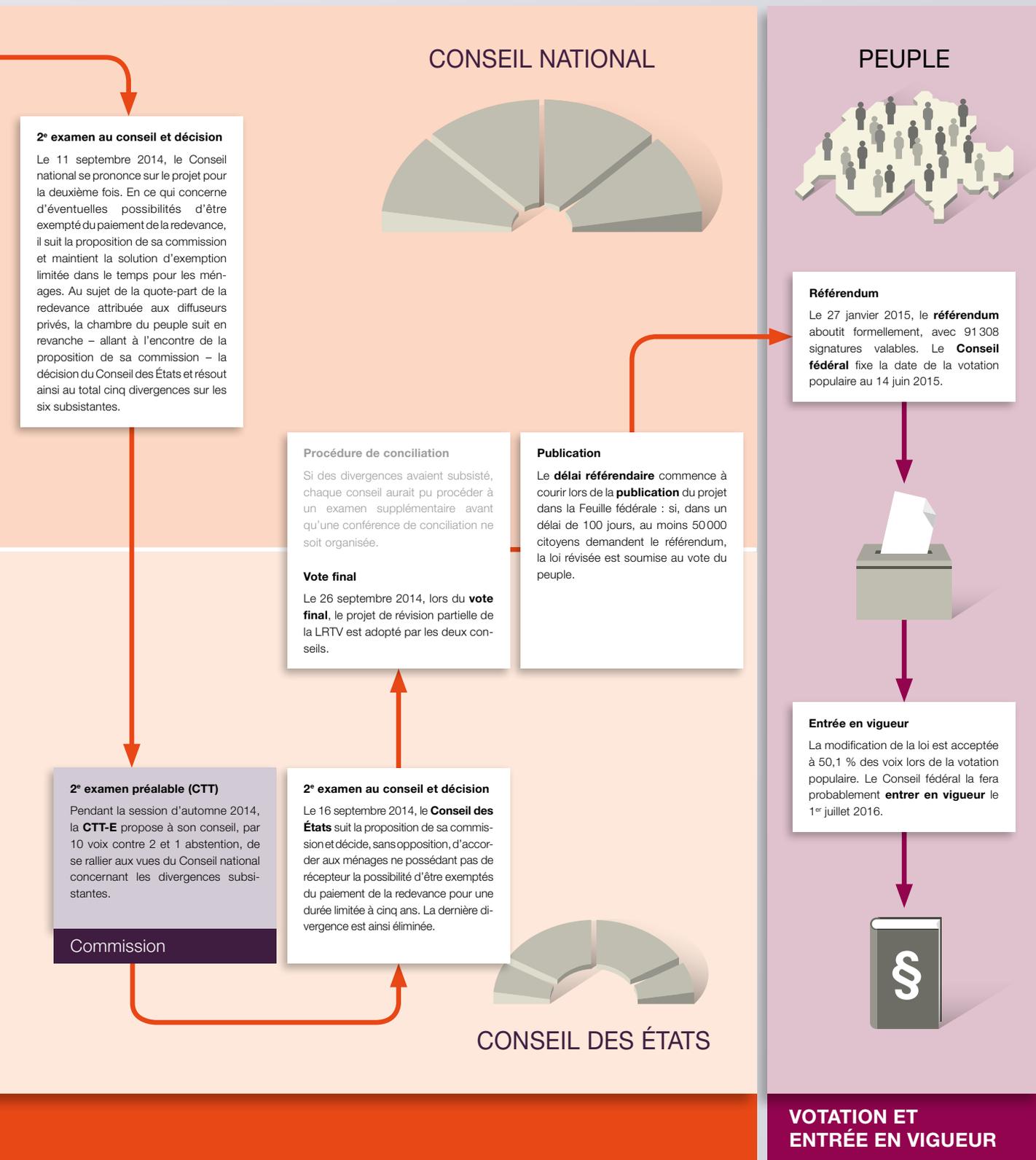
LANCEMENT  
DU PROCESSUS

PHASE PARLEMENTAIRE

L'élaboration d'une loi est un exercice complexe, souvent long et difficile. Ce processus dure une année au minimum, mais peut prendre plus de dix ans dans les cas extrêmes.

L'exemple suivant présente la révision partielle de la loi sur la radio et la télévision (LRTV).

Le processus a commencé en 2009 et se terminera probablement au milieu de l'année 2016, avec l'entrée en vigueur de la modification législative.



## Un palais public

# LE PALAIS DU PARLEMENT

### Une réalisation en trois temps

**Le Palais fédéral, qui est à la fois le siège du Parlement et celui du gouvernement, est l'un des principaux édifices de style historiciste de Suisse. Il est constitué de trois éléments, reliés entre eux par des passerelles : le Palais fédéral ouest, le Palais du Parlement et le Palais fédéral est. Contrairement à ce qui se fait dans la plupart des autres pays dotés d'un système bicaméral, il abrite les débats des deux Chambres fédérales.**

Le 28 novembre 1848, Berne a été choisie au premier tour de scrutin par le Parlement pour être la ville fédérale et partant, le siège des autorités fédérales. Cependant, la ville ne disposait alors d'aucun bâtiment pour y accueillir en même temps le gouvernement, le Parlement et l'administration fédérale. Il a donc fallu trouver des solutions provisoires : le Conseil fédéral siégeait à l'Erlacherhof, à la Junkerngasse ; le Conseil national se réunissait en principe au Casino, salle de concert construite en 1821 et, au besoin, à l'hôtel de ville de Berne ; le Conseil des États se rassemblait pour sa part à l'hôtel de ville « zum Äusseren Stand », sis à la Zeughausgasse ; enfin, le Tribunal fédéral et l'administration fédérale étaient établis dans différents bâtiments de la vieille ville.

En février 1849, les autorités de la ville ont été chargées par le Conseil fédéral de trouver un site adapté à la construction d'un bâtiment qui puisse accueillir les deux chambres parlementaires ainsi que le gouvernement fédéral et qui comporte en outre 96 bureaux et l'appartement du chancelier de la Confédération. Parmi les propositions qui lui ont été soumises, le Conseil fédéral a porté son choix sur la zone occupée par l'entrepôt municipal pour l'exploitation forestière, située à côté du Casino. Le 8 avril 1850, le conseil municipal a lancé un concours d'architecture en vue d'édifier, au sud de la vieille ville et en surplomb de l'Aar, « l'Hôtel du gouvernement fédéral ».

La construction de l'actuelle aile ouest a commencé en 1852. L'édifice, qui incluait la salle du Conseil national et celle du Conseil des États, a été inauguré le 5 juin 1857,

soit à peine cinq ans plus tard. L'aile est, bâtie sur le modèle de l'aile ouest, a vu le jour en 1884.

Quant au Palais du Parlement, il a été édifié au cœur de cet ensemble architectural entre 1894 et 1902, d'après les plans de l'architecte Hans Wilhelm Auer, pour former le majestueux « Palais fédéral » que l'on connaît actuellement.

Le Palais du Parlement est une construction monumentale de style néorenaissance, ornée d'un portique et d'une imposante coupole. La richesse de sa décoration et l'utilisation de matériaux provenant de toutes les régions du pays contribuent à en faire un véritable monument national.

L'ambition de l'architecte était de reproduire symboliquement toute la Suisse dans le Palais du Parlement. Il a donc élaboré un programme de représentations imagées et de symboles autour de trois sujets : les mythes fondateurs et l'histoire nationale, les fondements de la Constitution et les vertus générales de l'État et, enfin, la diversité culturelle, politique, géographique et économique de la Suisse.

## De nombreuses allées et venues

Berne est le centre névralgique de la vie politique suisse depuis 1848. Depuis 1902, les conseils siègent au Palais fédéral, qui a été construit dans l'idée d'y accueillir non seulement le Parlement, mais également l'ensemble de l'administration fédérale.

À l'heure des plateformes de discussion, de Skype et des médias sociaux, il demeure indispensable que les députés aient un lieu où se rencontrer pour des séances et des débats, mais aussi pour des entretiens informels. Le Palais fédéral est avant tout la « salle de séance de la nation » : en plus des sessions des Chambres fédérales qui ont lieu dans les deux hémicycles, quelque 2000 séances sont organisées chaque année dans les innombrables salles du palais. Cet édifice chargé de symboles se distingue également par deux aspects importants : sa fonction représentative et son rôle social. Les débats des conseils sont publics et attirent une foule nombreuse, les députés rencontrent des groupes de visiteurs de leur canton et les délégations étrangères sont reçues dans les salles les plus richement décorées du palais. La salle des pas perdus et le restaurant offrent un cadre plus intime pour les discussions informelles. À noter que les parlementaires disposent d'un espace de travail spécialement aménagé pour eux.

### Les médias

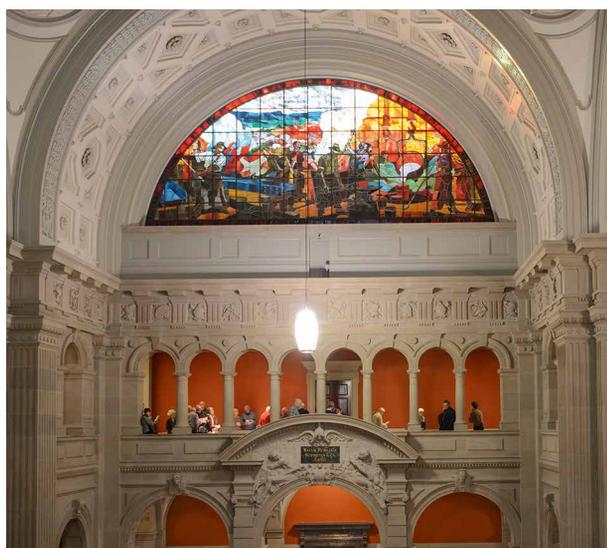
Les médias ne sont jamais très loin de la scène politique. Si un centre de presse moderne et spacieux a été installé à la Bundesgasse il y a quelque temps, des équipes de tournage continuent à sillonner presque chaque jour le Palais fédéral afin d'interviewer des personnalités politiques.

### Les lobbies

Les lobbyistes, qui défendent auprès du Parlement les intérêts d'associations, d'entreprises ou d'autres organisations, sont également très présents dans le palais : chaque député peut désigner deux personnes de son choix qui se voient remettre un laissez-passer permanent pour le Palais du Parlement.



Dans la salle du Conseil des États



Le Palais fédéral attire aussi de nombreux visiteurs : en 2015, ils furent 100 000 à y déambuler.

Pouvoir exécutif

# GOUVERNEMENT



GOUVERNEMENT

Le Conseil fédéral \_\_\_\_\_ 40

L'administration fédérale \_\_\_\_\_ 42

Les départements \_\_\_\_\_ 44

La Chancellerie fédérale \_\_\_\_\_ 72



1<sup>er</sup> janvier 2016 : le Conseil fédéral dans sa nouvelle composition pose pour la photo officielle.

## Un gouvernement collégial

# LE CONSEIL FÉDÉRAL

**Johann N. Schneider-Ammann**



**Président de la Confédération**  
Chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche  
Au Conseil fédéral depuis 2010

Parti :

**PLR**

**Doris Leuthard**



**Vice-présidente du Conseil fédéral**  
Cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication  
Au Conseil fédéral depuis 2006

Parti :

**PDC**

**Ueli Maurer**



Chef du Département fédéral des finances  
Au Conseil fédéral depuis 2009

Parti :

**UDC**

**Didier Burkhalter**



Chef du Département fédéral des affaires étrangères  
Au Conseil fédéral depuis 2009

Parti :

**PLR**

**Simonetta Sommaruga**



Cheffe du Département fédéral de justice et police  
Au Conseil fédéral depuis 2010

Parti :

**PS**

**Alain Berset**



Chef du Département fédéral de l'intérieur  
Au Conseil fédéral depuis 2012

Parti :

**PS**

**Guy Parmelin**



Chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports  
Au Conseil fédéral depuis 2016

Parti :

**UDC**

**Walter Thurnherr**



Chancelier de la Confédération depuis 2016

## Sept membres sur un plan d'égalité

Le Conseil fédéral est le gouvernement suisse. Le 9 décembre 2015, l'Assemblée fédérale Chambres réunies (Conseil national et Conseil des États) a élu 5 hommes et 2 femmes pour siéger au Conseil fédéral pendant quatre ans. Le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann a été élu président de

la Confédération pour l'année 2016. Il est sur le même plan que les autres membres du collège, à cela près qu'il dirige les séances et qu'il représente le gouvernement vis-à-vis de l'extérieur. Le chancelier de la Confédération nouvellement élu est le chef de l'état-major du Conseil fédéral.

## Gérer les affaires gouvernementales

**Le Conseil fédéral est responsable de l'activité gouvernementale. Chaque membre du Conseil fédéral préside un département de l'administration fédérale.**

Le Conseil fédéral se réunit en règle générale une fois par semaine pour une séance ordinaire. Il examine les dossiers particulièrement complexes lors de séances spéciales. Il traite en tout 2000 à 2500 objets par an. Les sept départements et la Chancellerie fédérale l'aident à préparer les dossiers.

Le Conseil fédéral planifie et coordonne l'activité gouvernementale. Il fixe à cet effet des stratégies et des objectifs, sur la base desquels il prépare des projets de loi. Par le biais de procédures de consultation, il recueille l'avis de larges cercles de la population et de l'économie. Ensuite, il soumet les projets au Parlement afin que ce dernier en délibère. Pendant les délibérations parlementaires, les conseillers fédéraux défendent les objets émanant de leur département. Le cas échéant, le Conseil fédéral transpose les décisions du Parlement dans des ordonnances.

Le Conseil fédéral gère les finances de la Confédération au moyen du budget et du compte d'État. Les décisions finales à ce sujet relèvent du Parlement.

## Consensus et collégialité

C'est pourquoi les membres du collège proviennent de divers cantons et appartiennent actuellement à quatre partis politiques différents. Quatre membres proviennent de la Suisse alémanique et trois de la Suisse romande. La dernière représentation de la Suisse italienne au Conseil fédéral remonte à la période 1986–1999.

Le Conseil fédéral prend ses décisions de façon collégiale, à savoir par consensus, afin que sa politique soit susceptible de rallier une majorité d'opinions favorables. Vis-à-vis de l'extérieur, les conseillers fédéraux défendent la position du collège, même si leur parti la désapprouve ou s'ils sont personnellement d'un autre avis (principe de la collégialité). À la différence des systèmes pratiqués à l'étranger, la Suisse ne connaît pas de séparation distincte entre le gouvernement et l'opposition.

## D'un parti gouvernemental unique au multipartisme

- 1848 Le Conseil fédéral est composé de sept radicaux (actuel PLR. Les Libéraux-Radicaux). Ils gouverneront seuls pendant 43 ans.
- 1891 Un premier représentant des catholiques conservateurs (actuel PDC) entre au gouvernement, suivi d'un deuxième en 1919.
- 1929 L'Assemblée fédérale (Chambres réunies) élit au Conseil fédéral un membre du Parti des Paysans, Artisans et Indépendants (actuelle UDC).
- 1943 Le premier socialiste (actuel PS) fait son entrée au gouvernement, suivi d'un deuxième, en 1951.
- 1959 Les quatre partis comptant le plus d'électeurs conviennent de former un gouvernement composé selon la « formule magique », qui comprend 2 PLR, 2 PDC, 2 PS et 1 UDC et qui perdurera pendant 44 ans.
- 2003 L'UDC gagne un deuxième siège au détriment du PDC lors de l'élection du Conseil fédéral.
- 2008 Les deux représentants de l'UDC quittent leur parti pour rejoindre le Parti bourgeois-démocratique (PBD) nouvellement créé.
- 2009 Un représentant de l'UDC est élu pour remplacer le représentant du PBD démissionnaire. Le gouvernement est alors composé de 2 PLR, 2 PS, 1 UDC, 1 PBD et 1 PDC.
- 2015 La représentante du PDB se retire. L'Assemblée fédérale (Chambres réunies) élit un représentant de l'UDC pour la remplacer. Le gouvernement actuel est composé de 2 PLR, 2 PS, 2 UDC et 1 PDC.

## Organisation

# L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE





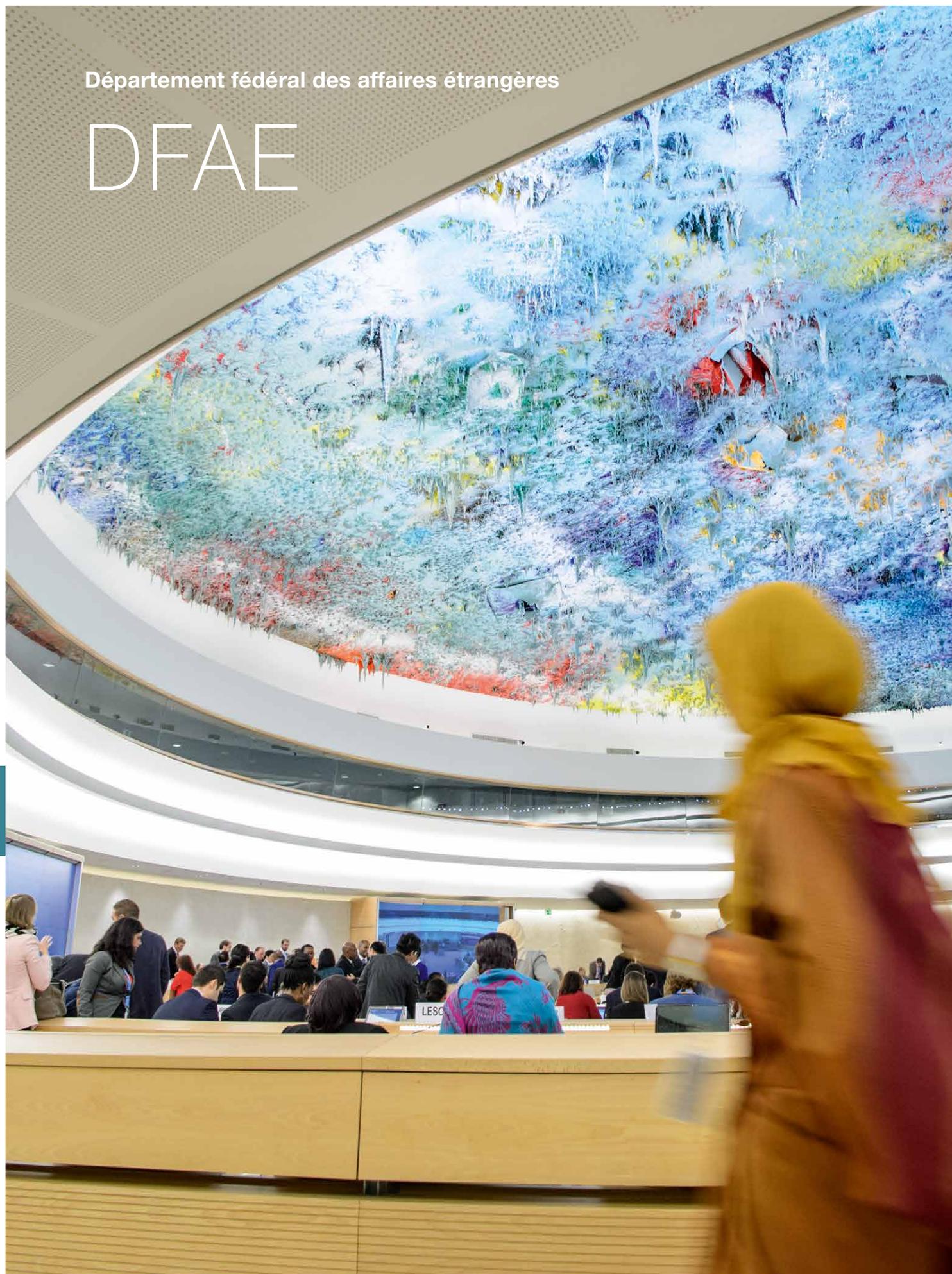
<b>DFF</b> Département fédéral des finances <b>Ueli Maurer</b> Chef du département	<b>DEFR</b> Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche <b>Johann N. Schneider-Ammann</b> Chef du département	<b>DETEC</b> Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication <b>Doris Leuthard</b> Cheffe du département	<b>ChF</b> Chancellerie fédérale <b>Walter Thurnherr</b> Chancelier de la Confédération
<b>Secrétariat général</b> SG-DFF	<b>Secrétariat général</b> SG-DEFR	<b>Secrétariat général</b> SG-DETEC	<b>Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence</b> PFPDT
<b>Secrétariat d'État aux questions financières internationales</b> SFI	<b>Secrétariat d'État à l'économie</b> SECO	<b>Office fédéral des transports</b> OFT	
<b>Administration fédérale des finances</b> AFF	<b>Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation</b> SEFRI	<b>Office fédéral de l'aviation civile</b> OFAC	
<b>Office fédéral du personnel</b> OFPER	<b>Office fédéral de l'agriculture</b> OFAG	<b>Office fédéral de l'énergie</b> OFEN	
<b>Administration fédérale des contributions</b> AFC	<b>Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays</b> OFAE	<b>Office fédéral des routes</b> OFROU	
<b>Administration fédérale des douanes</b> AFD	<b>Office fédéral du logement</b> OFL	<b>Office fédéral de la communication</b> OFCOM	
<b>Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication</b> OFIT	<b>Surveillance des prix</b> SPR	<b>Office fédéral de l'environnement</b> OFEV	
<b>Office fédéral des constructions et de la logistique</b> OFCL	<b>Commission de la concurrence</b> COMCO	<b>Office fédéral du développement territorial</b> ARE	
<b>Unité de pilotage informatique de la Confédération</b> UPIC	<b>Domaine des écoles polytechniques fédérales</b> EPF	<b>Inspection fédérale de la sécurité nucléaire</b> IFSN	
<b>Régie fédérale des alcools</b> RFA	<b>Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle</b> IFFP		
<b>Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers</b> FINMA	<b>Commission pour la technologie et l'innovation</b> CTI		
<b>Contrôle fédéral des finances</b> CDF			
<b>Caisse fédérale de pensions</b> PUBLICA			

Les unités marquées en blanc disposent d'une large autonomie.

Département fédéral des affaires étrangères

# DFAE

GOUVERNEMENT





Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève fête cette année ses dix ans d'existence.



Le DFAE est dirigé par Didier Burkhalter, qui est conseiller fédéral depuis 2009. Après avoir dirigé le DFI, Didier Burkhalter a pris les rênes du DFAE en 2012.

### **Pays voisins et Union européenne**

La politique extérieure de la Suisse a pour priorité notamment d'entretenir et de développer les relations avec les pays voisins et l'Union européenne (UE). En 2016, elle devra avant tout faire avancer la mise en œuvre des nouvelles dispositions constitutionnelles sur l'immigration et résoudre avec l'UE la question de la libre circulation des personnes, mais aussi renouveler et développer la voie bilatérale. Le Conseil fédéral entend à cet égard que les négociations avec l'UE aboutissent à un résultat global.

---

## La peine de mort n'améliore pas la sécurité de la société.

---

### **Genève internationale et droits de l'homme**

Genève est le siège de nombreuses organisations internationales, dont l'Organisation des Nations Unies (ONU) ; c'est donc une ville importante pour la Suisse et sa politique extérieure. Le 19 juin, le Conseil des droits de l'homme, forum principal de l'ONU pour la promotion et la protection des droits de l'homme, fêtera ses dix ans. La Suisse, artisan majeur de sa création, y est très active. Elle a notamment fait inscrire à son ordre du jour des sujets essentiels comme la peine de mort, la justice transitionnelle ou la protection des droits de l'homme lors de manifestations pacifiques. Fin octobre 2015, elle a en outre été élue par l'Assemblée générale de l'ONU pour exercer un troisième mandat au Conseil, de 2016 à 2018.

## Sécurité, paix, développement

La promotion de la sécurité, de la paix et de la démocratie dans le monde, la réduction de la pauvreté et le développement durable sont des piliers des politiques extérieure et de développement bilatérales et multilatérales. Outre la coopération au développement et l'aide humanitaire, la nouvelle stratégie de coopération internationale 2017–2020 comprend pour la première fois la sécurité humaine, le but étant d'exploiter les synergies. Le message correspondant sera soumis au Parlement en 2016. Vu l'instabilité de la situation politique mondiale, le DFAE renforcera en outre son engagement en matière de sécurité.

## Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Le DFAE conçoit et coordonne, sur mandat du Conseil fédéral, la politique extérieure de la Suisse. Il défend en outre les intérêts et les valeurs du pays. Il œuvre dans un esprit de solidarité responsable en s'appuyant sur les principes de l'État de droit, de l'universalité et de la neutralité. Il entretient un réseau de quelque 170 représentations et 204 représentations honoraires à l'étranger.

Charges 2014 **3016 millions de francs**

Postes à plein temps **5667**

[www.dfae.admin.ch](http://www.dfae.admin.ch)



## Secrétariat général SG-DFAE

Secrétaire général : **Benno Bättig**  
[www.dfae.admin.ch](http://www.dfae.admin.ch)

Le Secrétariat général coordonne les dossiers destinés au Parlement et au Conseil fédéral. Il est en outre responsable de la promotion de l'égalité des chances, du contrôle de gestion, de la communication interne et externe et de la surveillance de la gestion opérationnelle des représentations à l'étranger. Lui sont par ailleurs rattachés Présence Suisse (PRS) et le Service historique.



## Secrétariat d'État

Secrétaire d'État : **Yves Rossier**

Le Secrétariat d'État assiste le chef du département dans le développement et la planification de la politique extérieure. Le secrétaire d'État est responsable des relations de la Suisse avec les autres pays, avec l'Union européenne (UE) et avec les organisations internationales, ainsi que de la politique en matière de sécurité, de paix, de droits de l'homme et d'aide humanitaire. Sont rattachés au Secrétariat d'État le Protocole, qui veille au respect du règlement protocolaire de la Confédération, et le Centre de gestion des crises (KMZ). Celui-ci publie des conseils aux voyageurs ([www.dfae.admin.ch/conseils-aux-voyageurs](http://www.dfae.admin.ch/conseils-aux-voyageurs)) et coordonne les mesures de protection des ressortissants suisses en cas de conflit, de troubles, d'accident, de catastrophe naturelle, d'attentat ou d'enlèvement à l'étranger.



## Direction politique DP

Directeur : **Secrétaire d'État Yves Rossier**

La Direction politique observe et analyse la situation politique mondiale et défend les intérêts de la Suisse à l'étranger. Elle est à la tête de neuf divisions politiques et des représentations à l'étranger.

Les divisions géographiques sont responsables des relations bilatérales avec les États de la région dont elles portent le nom ; la Division Nations Unies et organisations internationales représente la Suisse dans ces organisations ; la Division Sécurité humaine a dans ses attributions la promotion de la paix civile, les droits de l'homme, la politique extérieure migratoire et la politique humanitaire ; la Division Politiques extérieures sectorielles l'économie, l'environnement, les transports, l'énergie, la santé, l'éducation et la science, et la Division politique de sécurité la sécurité internationale.



## Direction des affaires européennes

DAE

Directeur : **Henri Gétaz**

[www.dfae.admin.ch/europe](http://www.dfae.admin.ch/europe)

La Direction des affaires européennes est le centre de compétences de la Confédération pour toutes les questions concernant la politique européenne. Elle est chargée de diriger les négociations avec l'Union européenne (UE) en collaboration avec les services compétents, de coordonner la politique européenne de la Suisse, de préparer les décisions du Conseil fédéral et d'observer et d'analyser l'évolution de l'UE et du droit européen et leurs conséquences pour la Suisse. Elle a également pour mandat d'informer le public sur la politique européenne de la Suisse et sur l'intégration européenne en général.



## Direction des ressources DR

Directeur : **Jacques Pitteloud**

La Direction des ressources gère et pilote les ressources humaines, financières et informatiques du DFAE, dans un souci d'efficacité. Elle fournit aussi des prestations logistiques à la centrale du DFAE à Berne et au réseau mondial des représentations de la Suisse. Lui est rattachée la Centrale des voyages de la Confédération, centre de compétences pour les déplacements de toute l'administration fédérale.



## Direction du droit international public

DDIP

Directeur : **Valentin Zellweger**

La Direction du droit international public défend les droits et les intérêts de la Suisse qui découlent du droit international. Elle intervient dans la conclusion de traités internationaux et s'occupe des aspects juridiques de la neutralité suisse, des droits de l'homme et des Conventions de Genève. Elle inclut l'Office suisse de la navigation maritime.



## Direction consulaire DC

Directeur : **Jürg Burri**

La Direction consulaire assure, avec les représentations, l'efficacité et la convivialité des services consulaires dans le monde entier, dans un esprit de guichet unique. Interface centrale de l'administration fédérale pour tout ce qui concerne les Suisses expatriés, elle coordonne l'aide qui leur est apportée en cas de problème à l'étranger. La Helpline DFAE (+41 (0)800 24-7-365) fournit des renseignements 24 heures sur 24. La Direction consulaire organise en outre, avec les représentations, la délivrance de visas à l'étranger.



## Direction du développement et de la coopération DDC

Directeur : **Manuel Sager**

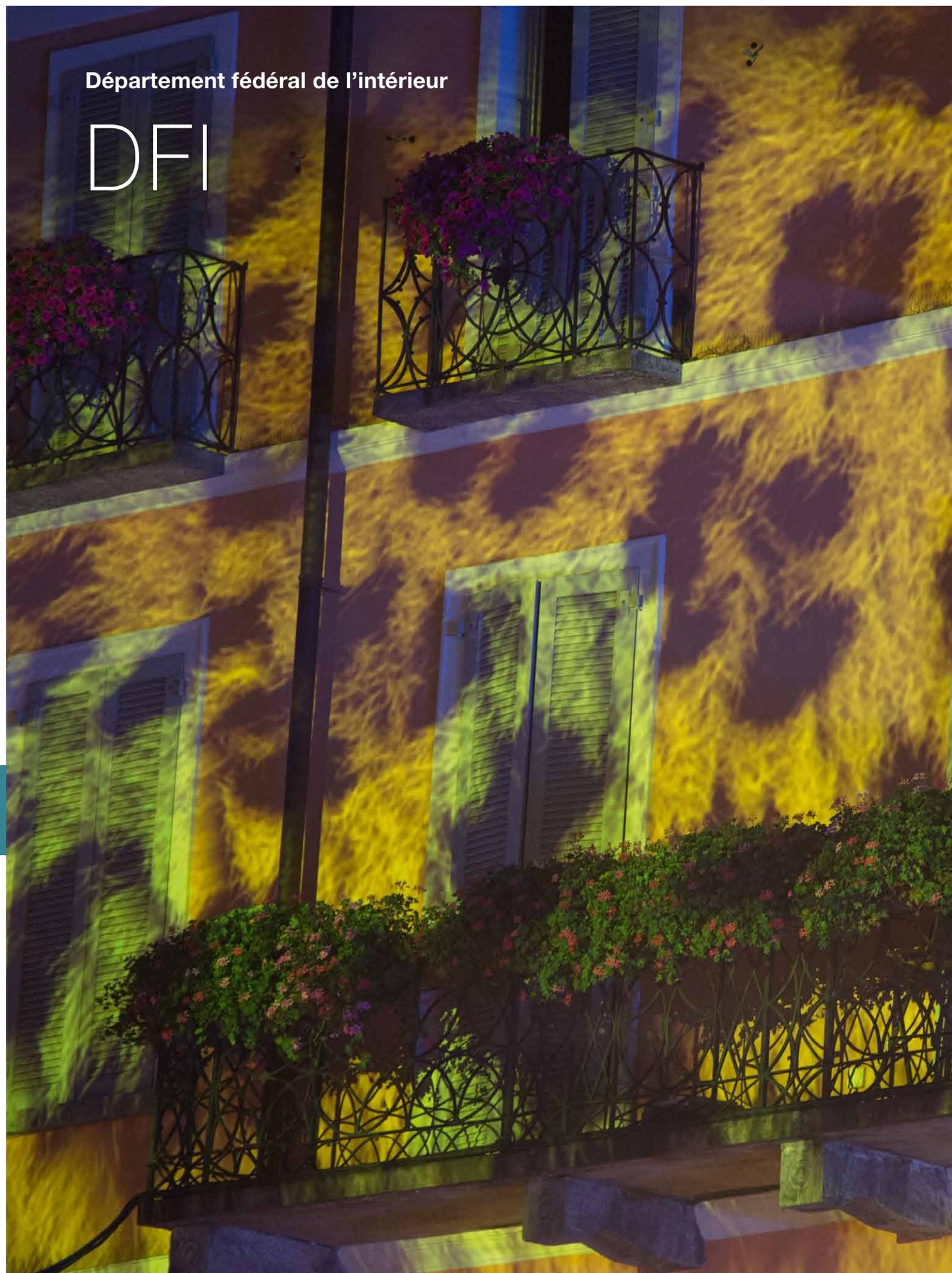
[www.dfae.admin.ch/ddc](http://www.dfae.admin.ch/ddc)

La Direction du développement et de la coopération est chargée de la coordination globale de la coopération au développement, de la coopération avec l'Europe de l'Est et de l'aide humanitaire de la Confédération. Elle combat la pauvreté dans les pays du Sud et de l'Est, soutient les victimes de crises et de conflits et apporte une aide d'urgence et une aide à la reconstruction après des catastrophes naturelles et des conflits armés, par l'intermédiaire du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA).

Département fédéral de l'intérieur

DFI

GOUVERNEMENT





Façade sur la Piazza Grande pendant le Festival du film de Locarno 2015.



Le DFI est dirigé par Alain Berset, qui est conseiller fédéral depuis 2012.

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) est responsable de nombreux thèmes qui influencent le quotidien de la population suisse, notamment la prévoyance vieillesse, la santé et la culture. Autant de domaines qui représentent des enjeux majeurs pour la société.

#### **Prévoyance vieillesse 2020**

Les *baby-boomers* arriveront bientôt à l'âge de la retraite, tandis que les placements de la prévoyance vieillesse dégagent depuis des années des rendements insuffisants. En conséquence, le Conseil fédéral a approuvé la réforme Prévoyance vieillesse 2020, qui mise sur une approche globale et transparente. Il s'agit de réformer simultanément les premier et deuxième piliers, l'objectif principal étant de maintenir le niveau des rentes. La réforme fixe la retraite à 65 ans pour tous, tout en permettant un départ entre 62 et 70 ans.

---

Notre objectif : améliorer encore la qualité du système de santé.

---

#### **Santé2020**

Alors que le nombre de maladies chroniques ne cesse d'augmenter, le système de santé reste fortement axé sur les soins aigus. Il s'agit de prendre davantage en compte ces récentes évolutions, tout en améliorant la transparence et le pilotage. Le Conseil fédéral a approuvé la stratégie Santé2020, qui vise à améliorer la qualité et l'accès

aux soins et à maîtriser les coûts de la santé et place l'être humain et son bien-être au cœur des priorités.

### Message culture 2016–2020

La culture et la création culturelle sont confrontées à de profondes mutations, comme la mondialisation, la progression du numérique ou encore l'individualisation de la société. Dans ce contexte, le nouveau message culture 2016–2020 fixe trois axes prioritaires : promouvoir la participation du plus grand nombre à la vie culturelle, renforcer la cohésion de notre société plurilingue et multiculturelle et encourager la créativité et l'innovation.

## Département fédéral de l'intérieur DFI

Le DFI est véritablement « au cœur du quotidien ». Et pour cause : AVS et 2<sup>e</sup> pilier, assurance-maladie, assurance-accidents et assurance-invalidité, sécurité des médicaments, santé animale et sécurité des denrées alimentaires, mais aussi culture, politique familiale, égalité femmes-hommes et des personnes handicapées, statistiques, prévisions météorologiques ou encore lutte contre le racisme sont autant de domaines qui relèvent de sa compétence.

Charges 2014 **16 626 millions de francs**

Postes à plein temps **2229**

[www.dfi.admin.ch](http://www.dfi.admin.ch)



### Secrétariat général SG-DFI

Secrétaire général : **Lukas Bruhin**  
[www.dfi.admin.ch](http://www.dfi.admin.ch)

Interface entre le chef de département et les offices fédéraux, le SG DFI assume des tâches de planification, de coordination, de conseil et de contrôle. L'Autorité fédérale de surveillance des fondations, le secrétariat de la Commission fédérale contre le racisme, le Service de lutte contre le racisme et le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées lui sont rattachés.



### Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Directrice : **Sylvie Durrer**  
[www.bfeg.admin.ch](http://www.bfeg.admin.ch)

Le BFEG est en charge de l'égalité de droit et de fait des deux sexes. Il se mobilise notamment dans les domaines suivants : égalité des salaires, conciliation entre travail et famille, prévention de la violence domestique et lutte contre celle-ci. Le secrétariat de la Commission fédérale pour les questions féminines lui est rattaché.



### Office fédéral de la culture OFC

Directrice : **Isabelle Chassot**  
[www.culture-suisse.admin.ch](http://www.culture-suisse.admin.ch)

L'OFC définit la politique culturelle de la Confédération. Il encourage la création artistique, soutient les organisations culturelles, veille à la protection du patrimoine, des monuments et des sites archéologiques et s'attache à promouvoir les communautés linguistiques et culturelles. Le Bureau de l'art spolié et le Service spécialisé transfert international des biens culturels sont rattachés à l'office, qui gère en outre plusieurs musées ainsi que les collections d'art de la Confédération.



### Bibliothèque nationale suisse BN

Directrice : **Marie-Christine Doffey**  
[www.nb.admin.ch](http://www.nb.admin.ch)

Institution vouée à la préservation du patrimoine, la BN a pour mission de collecter des textes, des images et des sons en rapport avec la Suisse, qu'ils soient électroniques ou sur papier, pour ensuite les sauvegarder, les répertorier et les rendre accessibles. Outre la Bibliothèque nationale proprement dite, à Berne, elle englobe également les Archives littéraires suisses, la Phonothèque Nationale Suisse à Lugano et le Centre Dürrenmatt à Neuchâtel.



### Archives fédérales suisses AFS

Directeur : **Andreas Kellerhals**  
[www.bar.admin.ch](http://www.bar.admin.ch)

Les AFS évaluent, sauvegardent, référencent et mettent en valeur les documents de la Confédération qui ont une valeur archivistique. Ces archives comprennent des documents originaux tels que la Constitution fédérale, des documents administratifs, des photographies, des films, des documents sonores et des banques de données.



### Office fédéral de la statistique OFS

Directeur : **Georges-Simon Ulrich**  
[www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch)

L'OFS établit des informations statistiques fiables, permettant ainsi aux débats publics de reposer sur une base commune. L'OFS présente l'évolution de différents domaines comme la population, l'économie, la société, la formation, la recherche, l'aménagement du territoire et l'environnement, permettant ainsi des comparaisons internationales et des comparaisons dans le temps.



### Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse

Directeur : **Peter Binder**  
[www.meteosuisse.admin.ch](http://www.meteosuisse.admin.ch)

Service météorologique et climatologique national, MétéoSuisse fournit de précieuses informations grâce aux stations de mesure au sol, aux radars météorologiques, satellites, radiosondes et autres instruments surveillant l'évolution du temps. MétéoSuisse est également chargé d'avertir les autorités et la population en cas de graves intempéries. Il livre en outre des données concernant le changement climatique.



### Office fédéral des assurances sociales OFAS

Directeur : **Jürg Brechbühl**  
[www.ofas.admin.ch](http://www.ofas.admin.ch)

L'OFAS est en charge de l'assurance-vieillesse et survivants, de l'assurance-invalidité, des prestations complémentaires, de la prévoyance professionnelle (caisses de pension), des allocations familiales, ainsi que des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée, le service civil ou la protection civile et en cas de maternité. La famille, la jeunesse et les relations entre les générations font également partie de son champ d'action, tout comme les questions générales de politique sociale.



### Office fédéral de la santé publique OFSP

Directeur : **Pascal Strupler**  
[www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch)

L'OFSP assume, de concert avec les cantons, la responsabilité des domaines touchant à la santé publique et à la politique sanitaire. La gestion et le développement des volets « maladie » et « accidents » de l'assurance sociale et la surveillance de cette dernière font partie de sa mission.

L'OFSP réalise par ailleurs des programmes de prévention et des campagnes destinés à promouvoir l'hygiène de vie. Pour préparer au mieux le secteur sanitaire aux défis qui l'attendent, l'OFSP réalise, sur mandat du Conseil fédéral, la stratégie « Santé2020 » en collaboration avec différents partenaires.



### Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic

Directeur : **Jürg H. Schnetzer**  
[www.swissmedic.ch](http://www.swissmedic.ch)

Swissmedic est l'autorité d'autorisation et de surveillance des produits thérapeutiques. L'institut veille à ce que seuls des produits thérapeutiques sûrs, efficaces et d'une qualité irréprochable soient disponibles en Suisse, contribuant ainsi de manière prépondérante à la protection de la santé humaine et animale.



### Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV

Directeur : **Hans Wyss**  
[www.osav.admin.ch](http://www.osav.admin.ch)

L'OSAV est responsable de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la santé animale et de la protection des animaux. Il appuie les cantons dans ces domaines. Il contrôle en outre l'importation d'animaux et de produits d'origine animale et constitue l'autorité d'application de la Convention sur le commerce international des espèces (CITES). L'OSAV a aussi pour tâche de protéger la population suisse de tous risques sanitaires ou tromperies liés à une denrée alimentaire ou à un objet usuel. L'Institut de virologie et d'immunoprophylaxie (IVI) lui est rattaché.



### Musée national suisse MNS

Directeur : **Andreas Spillmann**  
[www.museenational.ch](http://www.museenational.ch)

Le MNS est une unité administrative faitière qui regroupe trois musées, le Musée national de Zurich, le Château de Prangins et le Forum de l'histoire suisse à Schwytz, ainsi que le Centre des collections d'Affoltern am Albis. Avec plus de 840 000 objets, le MNS dispose du plus grand fonds consacré à l'histoire culturelle et à l'artisanat de Suisse.



### Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia

Directeur : **Andrew Holland**  
[www.prohelvetia.ch](http://www.prohelvetia.ch)

Pro Helvetia encourage la création artistique en Suisse, diffuse la culture suisse à l'étranger, soigne le dialogue interculturel et contribue à la médiation culturelle. Fondation de droit public, Pro Helvetia complète les mesures d'encouragement des cantons et des communes.

Département fédéral de justice et police

DFJP



GOUVERNEMENT



Le mariage civil, un grand moment dans la vie de nombreux couples – même si tous ne peuvent ou ne veulent pas formaliser leur vie commune de cette manière.



Le DFJP est dirigé par Simonetta Sommaruga, qui est conseillère fédérale depuis 2010.

#### **Immigration et asile**

Un des principaux projets actuels du DFJP est la mise en œuvre de l'article constitutionnel relatif à l'immigration, adopté par les citoyens en février 2014. Les nouvelles dispositions imposent de limiter l'immigration par des contingents et des plafonds annuels et de renégocier l'accord sur la libre circulation avec l'UE. La restructuration du domaine de l'asile est un autre dossier important. L'objectif est d'accélérer les procédures d'asile, tout en garantissant qu'elles se déroulent de manière équitable.

---

Le droit de la famille doit être adapté à notre conception contemporaine plus libérale de la famille et des relations de couple.

---

#### **Modernisation du droit de la famille**

Le DFJP travaille à la modernisation du droit de la famille. Il soutient notamment les travaux de la Commission des affaires juridiques du Conseil national en lien avec l'initiative parlementaire « Mariage civil pour tous », qui demande d'ouvrir le mariage aux couples de même sexe.

## Enfants placés et autres victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance

Un autre sujet à l'agenda du DFJP est la réhabilitation des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance : enfants placés ou adoptés de force, personnes stérilisées sans leur consentement ou internées par décision administrative. Après avoir présenté ses excuses en avril 2013 pour les souffrances infligées des décennies durant, le Conseil fédéral a élaboré, à titre de contre-projet indirect à l'initiative sur la réparation, un projet de loi qui est soumis au Parlement.

## Lutte contre le crime organisé

La lutte contre le terrorisme et le crime organisé – trafic de migrants, traite d'êtres humains, etc. – reste une priorité du département, qui coopère étroitement avec des partenaires nationaux et internationaux.

## Département fédéral de justice et police DFJP

Le DFJP s'occupe de sujets politiques touchant à différents domaines de la société, comme la cohésion sociale entre les populations suisse et étrangère, le droit d'asile et la lutte contre la criminalité. L'état civil et la surveillance des jeux de hasard relèvent aussi de sa compétence.

Charges 2014 **2030 millions de francs**

Postes à plein temps **2400**

[www.dfjp.admin.ch](http://www.dfjp.admin.ch)



## Secrétariat général SG-DFJP

Secrétaire général : **Matthias Ramsauer**  
[www.dfjp.admin.ch](http://www.dfjp.admin.ch)

Le SG DFJP soutient et conseille le chef du département dans son travail quotidien et assume une fonction d'interface entre les différentes unités du DFJP. Il dirige de manière centralisée le personnel et les finances de tout le département. Le Centre de services informatiques (CSI) lui est aussi rattaché. Le CSI développe et exploite partout en Suisse des applications spécifiques pour la justice, la police et les autorités compétentes en matière de migrations. Le Service de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication est subordonné administrativement au CSI.



## Secrétariat d'État aux migrations SEM

Secrétaire d'État : **Mario Gattiker**  
[www.sem.admin.ch](http://www.sem.admin.ch)

Le SEM règle les conditions d'entrée et de séjour, notamment aux fins de l'exercice d'une activité lucrative, et décide qui bénéficie de la protection de la Suisse. Il organise, en collaboration avec les cantons, l'hébergement des requérants d'asile et le retour des personnes qui n'ont pas besoin d'être protégées, et coordonne les mesures d'intégration. Il est par ailleurs responsable des naturalisations au niveau fédéral.



## Office fédéral de la justice OFJ

Directeur : **Martin Dumermuth**  
[www.ofj.admin.ch](http://www.ofj.admin.ch)

L'OFJ élabore des actes législatifs relevant du droit civil, pénal, public et administratif, et assume une fonction de conseil dans l'administration fédérale pour tous les projets législatifs. Il exerce la haute surveillance de la Confédération dans différents domaines, gère le registre de l'état civil et le casier judiciaire et coopère avec des autorités étrangères aux fins de l'entraide judiciaire.



## Office fédéral de la police fedpol

Directrice : **Nicoletta della Valle**  
[www.fedpol.admin.ch](http://www.fedpol.admin.ch)

fedpol est l'organe de police de la Confédération. Il assure des tâches d'enquête, de coordination, de protection et d'analyse en matière, notamment, de lutte contre le terrorisme, le crime organisé et le blanchiment d'argent. Pour toutes ces activités, fedpol a des contacts étroits avec des partenaires en Suisse, en Europe et dans le monde entier.



### **Institut fédéral de la propriété intellectuelle IPI**

Directrice : **Catherine Chammartin**  
[www.ipi.ch](http://www.ipi.ch)

Pôle d'excellence de la Confédération pour les questions liées aux marques, aux brevets, aux indications de provenance, à la protection de designs et au droit d'auteur, l'IPI prépare la législation dans ces domaines et représente la Suisse dans des organisations internationales et vis-à-vis d'États tiers. Particuliers et entreprises peuvent enregistrer à l'IPI innovations et créations.



### **Institut fédéral de métrologie METAS**

Directeur (jusqu'au 31.3.2016) : **Christian Bock**  
[www.metas.ch](http://www.metas.ch)

METAS crée les conditions pour que les entreprises, les milieux de la recherche et l'administration puissent effectuer mesures et vérifications avec la précision requise. Il veille à l'exactitude et à la conformité au droit des mesures nécessaires à la protection de l'homme et de l'environnement.



### **Institut suisse de droit comparé ISDC**

Directrice : **Christina Schmid**  
[www.isdc.ch](http://www.isdc.ch)

Établissement indépendant de la Confédération, l'ISDC a pour tâche principale de rendre accessible, de manière objective, le droit étranger et international à des tribunaux, des autorités administratives, des avocats, des notaires et des particuliers. Il apporte son soutien aux universités en matière de droit comparé et mène, dans une mesure limitée, des activités de recherche dans ce domaine.



### **Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR**

Directeur : **Frank Schneider**  
[www.rab-asr.ch](http://www.rab-asr.ch)

L'ASR est une autorité de surveillance autonome et indépendante. Elle est chargée en priorité de l'agrément des personnes et des entreprises proposant des prestations de révision, et de la surveillance des entreprises fournissant des prestations de révision aux sociétés d'intérêt public.



### **Commission fédérale des maisons de jeu CFMJ**

Directeur : **Jean-Marie Jordan**  
[www.esbk.admin.ch](http://www.esbk.admin.ch)

La CFMJ exerce la surveillance des 21 maisons de jeu suisses et s'assure ainsi que les casinos offrent des conditions de jeu équitables et transparentes. Elle contrôle la mise en œuvre des mesures prescrites pour prévenir la dépendance au jeu, poursuit le jeu illégal et prélève l'impôt sur les maisons de jeu.



### **Commission fédérale pour les questions de migration CFM**

Président : **Walter Leimgruber**  
[www.ekm.admin.ch](http://www.ekm.admin.ch)

Commission extraparlamentaire, la CFM informe le Conseil fédéral et l'administration sur les questions touchant aux migrations, soutient des projets favorisant le vivre ensemble et publie études et recommandations concernant la politique migratoire.



### **Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins CAF**

Président : **Armin Knecht**  
[www.eschk.admin.ch](http://www.eschk.admin.ch)

Les auteurs d'œuvres musicales, littéraires et audiovisuelles sont rétribués selon des tarifs spécifiques. La tâche de la CAF est d'examiner et d'approuver ces tarifs.



### **Commission nationale de prévention de la torture CNPT**

Président : **Alberto Achermann**  
[www.cnpt.admin.ch](http://www.cnpt.admin.ch)

Par ses visites dans des lieux de privation de liberté, la CNPT apporte sa pierre à la prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants. Elle veille aussi au respect des droits fondamentaux des personnes renvoyées sous contrainte par la voie aérienne.



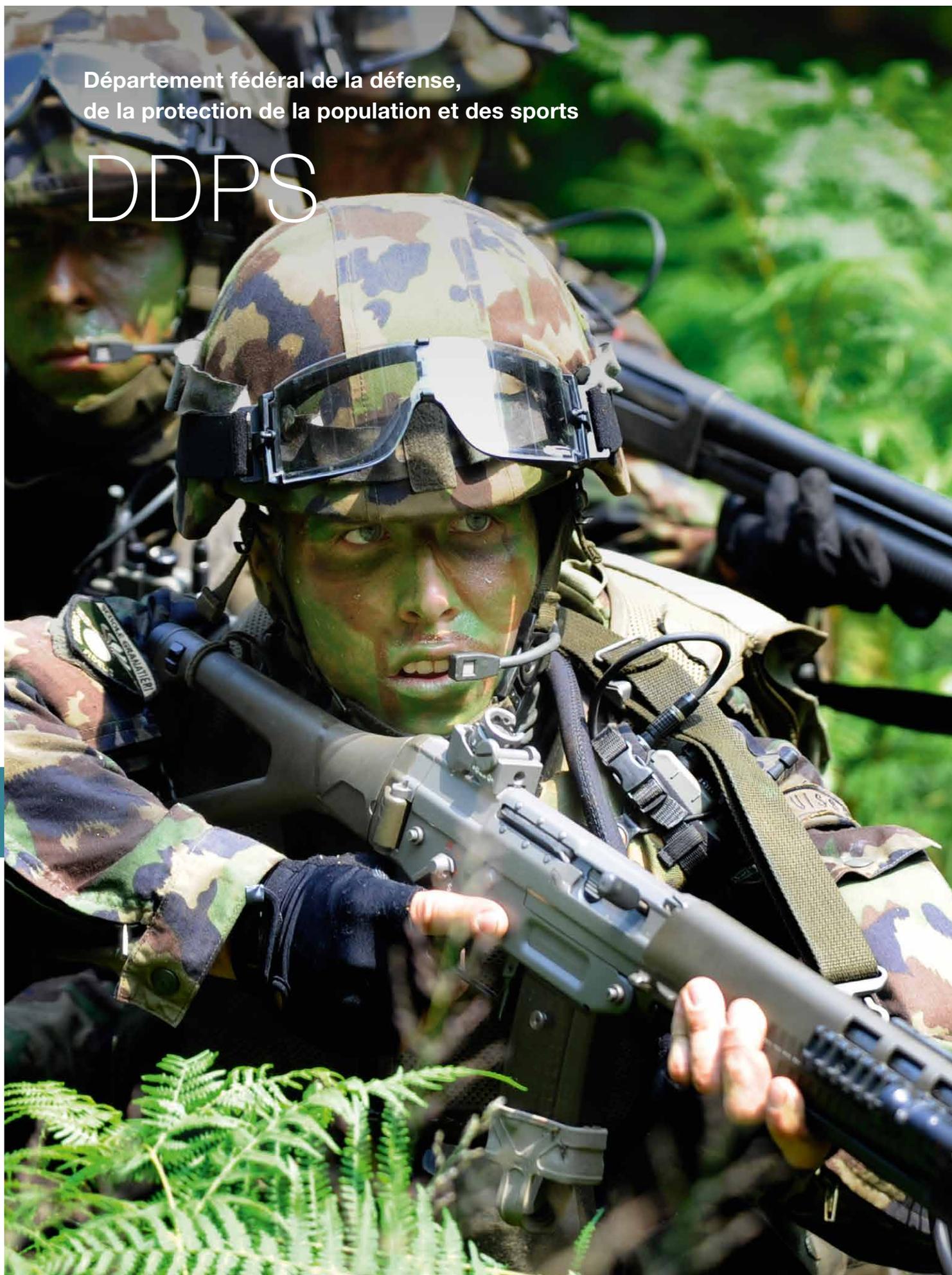
### **Commission indépendante d'experts chargée de réaliser une étude scientifique sur l'internement administratif et les autres mesures de coercition à des fins d'assistance CIE**

Président : **Markus Notter**  
[www.cie-internements-administratifs.ch](http://www.cie-internements-administratifs.ch)

Instituée par le Conseil fédéral à fin 2014, la CIE est chargée de réaliser une étude scientifique sur les internements administratifs ordonnés avant 1981, en analysant le contexte historique et les liens avec d'autres mesures de coercition à des fins d'assistance.

Département fédéral de la défense,  
de la protection de la population et des sports

# DDPS





L'armée doit sans cesse se développer. Pour ce faire, elle doit mettre l'accent sur un équipement moderne et une instruction militaire de qualité.



Le DDPS est dirigé par Guy Parmelin, que le Parlement a élu au Conseil fédéral en décembre 2015.

#### **Paix et sécurité**

La Suisse est un pays sûr dans un monde qui ne l'est malheureusement pas. Même en Europe, la guerre est de nouveau utilisée comme prolongement de la politique par d'autres moyens. Dans ce contexte, le DDPS contribue à la protection du pays, de sa population et de ses infrastructures critiques.

#### **Moderne et efficace**

Les objectifs de l'armée sont d'éviter la guerre, de défendre le pays, d'aider les autorités civiles et de contribuer à la promotion de la paix dans le monde. Grâce à son développement constant, l'armée peut faire face aux menaces et aux dangers actuels. Cela dit, un financement adéquat demeure indispensable au maintien d'un système d'instruction moderne et d'un équipement complet. Car, au final, il en va de la vie des citoyens en uniforme qui servent dans l'armée suisse.

---

Le DDPS aide, protège et, le cas échéant, se bat pour la sécurité de la Suisse.

---

#### **Gouverner, c'est prévoir**

Le DDPS effectue en amont un travail de prévention pour la sécurité et la liberté du pays. Le service de renseignement collecte des informations importantes pour la politique de

sécurité, qui concernent l'étranger, et travaille au maintien de la sécurité intérieure. Les moyens utilisés sont constamment adaptés aux menaces actuelles. Il faut toujours veiller à maintenir l'équilibre entre la sécurité et la liberté.

Le DDPS mène également une action préventive dans le domaine de la protection de la population. L'office compétent détecte les menaces et les dangers pour la population, les infrastructures vitales et les biens culturels, et contribue à leur protection.

### Hop Suisse !

L'Office fédéral du sport promeut le sport et l'activité physique pour toute la population, et notamment pour les enfants et les jeunes. Il soutient en outre le sport d'élite et sa relève et favorise l'organisation de manifestations sportives internationales.

## Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS

La sécurité nationale incombe au DDPS. L'armée défend le pays et sa population, aide les autorités civiles et promeut la paix dans le monde, tandis que la protection de la population veille à la protection en cas de catastrophe.

Par ailleurs, le DDPS fournit, tant à l'armée qu'à des tiers, des systèmes, des véhicules, du matériel et des immeubles ; il assure le service de renseignement civil de la Confédération, s'occupe de la promotion du sport et de ses valeurs ainsi que de la mensuration nationale moderne.

---

Charges 2014 **4782 millions de francs**

---

Postes à plein temps **11 598**

---

[www.ddps.admin.ch](http://www.ddps.admin.ch)



### Secrétariat général SG-DDPS

Secrétaire générale : **Nathalie Falcone-Goumaz**  
[www.gs-vbs.admin.ch](http://www.gs-vbs.admin.ch)

Le SG soutient le chef du DDPS dans ses activités de membre du Conseil fédéral et dans la conduite du département. Il réalise les objectifs stratégiques du Conseil fédéral et du chef du département, formule les directives politiques en la matière et coordonne leur application au sein des groupements et des offices du DDPS. Le SG dirige, coordonne et surveille l'utilisation des moyens du département. Il est responsable de la communication, de la Bibliothèque Am Guisanplatz, des services de traduction et du Centre des dommages.



### Office de l'auditeur en chef

Auditeur en chef : **Stefan Flachsmann**  
[www.oa.admin.ch](http://www.oa.admin.ch)

L'Office de l'auditeur en chef veille à ce que les tribunaux militaires puissent remplir leur tâche indépendamment du commandement de l'armée et de l'administration. Il ouvre des procédures pénales relevant de la juridiction militaire, les surveille et exerce les droits et les devoirs procéduraux conférés par le législateur.



### Service de renseignement de la Confédération SRC

Directeur : **Markus Seiler**  
[www.src.admin.ch](http://www.src.admin.ch)

Le SRC observe les évolutions stratégiques et évalue la menace. Il établit des analyses de la situation et donne l'alarme lorsqu'une crise s'annonce ou que la situation évolue de manière extraordinaire dans le but de présenter des renseignements utiles à la conduite aux décideurs à tous les échelons. Le SRC traite des thèmes tels que le terrorisme, la prolifération des armes, l'extrémisme violent et les activités de renseignement prohibées. Il est contrôlé par divers organes de l'administration et du Parlement.



### Groupement Défense

Chef de l'armée :  
**Commandant de corps André Blattmann**  
[www.armee.ch](http://www.armee.ch)

La Défense est gérée par le chef de l'armée, qui revêt le grade de commandant de corps. L'État-major de l'armée assure le développement, la planification, l'attribution des ressources et le pilotage de l'armée. L'État-major de conduite de l'armée planifie et gère la disponibilité de la troupe et les engagements, que ce soit pour assurer la sécurité du Forum économique mondial (WEF) à Davos, les opérations de promotion de la paix ou l'aide en cas de catastrophe lors d'événements naturels en Suisse ou à l'étranger. Les commandants des Forces terrestres et des Forces aériennes assument la responsabilité générale de l'instruction et de la disponibilité des formations au sol et dans les airs. La Formation supérieure des cadres de l'armée assure la formation et le perfectionnement des officiers de milice et des militaires de carrière. La Base logistique de l'armée garantit le ravitaillement et l'évacuation des armes, du matériel et des denrées alimentaires et assure la maintenance et le fonctionnement de l'infrastructure. Elle comprend aussi les troupes sanitaires et les troupes de transport. La Base d'aide au commandement fournit toutes les prestations d'appui technologiques.



### Office fédéral de l'armement

**armasuisse**  
Directeur général de l'armement : **Martin Sonderegger**  
[www.armasuisse.ch](http://www.armasuisse.ch)

Centre de compétences pour les acquisitions, la technologie et l'immobilier du DDPS, armasuisse fournit à l'armée et à des tiers des systèmes, des véhicules, du matériel et des immeubles. L'office gère durablement près de 13 500 bâtiments et installations, ainsi que 24 000 hectares de terrain du DDPS. Etant impliqué pendant toute la durée de vie des armes, des appareils et des immeubles, il est aussi responsable de leur liquidation.



### Office fédéral de topographie swisstopo

Directeur : **Fridolin Wicki**  
[www.swisstopo.ch](http://www.swisstopo.ch)

Centre de géoinformation national, swisstopo mesure la Suisse, effectue des relevés et consigne les données concernant ses paysages et son sous-sol. Les principaux produits de swisstopo sont des cartes nationales, des modèles du territoire et d'altitude, des photographies aériennes, des orthophotos, des données et cartes géologiques ainsi que des applications proposées sur Internet, smartphone et tablette, comme le visionneur de cartes de la Confédération ([map.geo.admin.ch](http://map.geo.admin.ch)). L'office coordonne la géoinformation et la géologie au niveau fédéral et avec les cantons, dirige l'Institut géographique militaire et exerce la haute surveillance sur la mensuration officielle et sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.



### Office fédéral de la protection de la population OFPP

Directeur : **Benno Bühlmann**  
[www.protopop.ch](http://www.protopop.ch)

En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, la protection de la population assure la collaboration entre les cinq organisations partenaires (police, sapeurs-pompiers, services de la santé publique, services techniques et protection civile). La réalisation des tâches incombe principalement aux cantons. L'OFPP fournit les bases et gère la coordination, notamment dans les domaines de l'alerte et de l'alarme, de l'instruction et des infrastructures de protection. Rattachés à l'OFPP, la Centrale nationale d'alarme (CENAL) alerte la population en cas d'augmentation de la radioactivité et ordonne, le cas échéant, des mesures de protection, et le Laboratoire de Spiez, dont les services sont fréquemment requis par des organisations internationales, est l'institut fédéral pour la protection ABC.



### Office fédéral du sport OFSPO

Directeur : **Matthias Remund**  
[www.ofspo.ch](http://www.ofspo.ch)

L'OFSPO promeut le sport et l'activité physique pour tous. Le principal programme de promotion du sport de la Confédération, Jeunesse+Sport, ainsi que la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM), une institution réputée de recherche et de formation, lui sont rattachés. Les centres sportifs de Macolin et de Tenero offrent des installations modernes d'entraînement et de formation pour les fédérations, les sociétés et les écoles.

Département fédéral des finances

DFF



GOUVERNEMENT



Les gardes-frontière et leurs chiens sont en service 24 heures sur 24 pour lutter contre la contrebande organisée, les organisations criminelles et le trafic d'êtres humains.



Le DFF est dirigé par Ueli Maurer, qui est conseiller fédéral depuis 2009. Après avoir dirigé le DDPS, il a pris les rênes du DFF en 2016.

#### Surveillance coordonnée de l'espace frontalier

Chaque jour, des personnes et des marchandises franchissent la frontière suisse, parfois illégalement. Les trafiquants de drogues, d'armes et d'êtres humains profitent eux aussi de la perméabilité des frontières en Europe. Pour pouvoir lutter efficacement contre la criminalité transfrontalière, en Suisse comme à l'étranger, diverses autorités de la Confédération et des cantons collaborent très étroitement grâce au projet de gestion intégrée des frontières.

## La fiscalité des entreprises influence la croissance et l'emploi.

#### Troisième réforme de l'imposition des entreprises

Actuellement, les *holdings* et autres sociétés à statut spécial paient moins d'impôts cantonaux sur leurs bénéfices étrangers que les entreprises qui réalisent leurs bénéfices en Suisse. La troisième réforme de l'imposition des entreprises entend supprimer ces privilèges fiscaux. Acceptés sur le plan international, de nouveaux instruments visant à alléger la charge fiscale et d'autres mesures devraient empêcher les entreprises concernées de partir à l'étranger.

#### Avenir de la place financière suisse

Qualité, stabilité et intégrité sont les objectifs de la politique suisse en matière de marchés financiers. En effet, la Suisse doit conserver un marché financier fort et compétitif au niveau international. Celui-ci doit pouvoir résister

aux chocs les plus violents survenant sur les marchés financiers internationaux. Il faut donc lutter en conséquence contre les abus relatifs au blanchiment d'argent et les abus en matière fiscale, et renforcer la confiance accordée à la place financière.

### Sécurité informatique dans le cyberspace

Le développement d'Internet s'est accompagné de nouveaux cyberrisques. La Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information MELANI a été créée en 2004 pour sécuriser notre environnement informatique. Adoptée en 2012, la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyber-risques (SNPC) doit être mise en œuvre d'ici à fin 2017.

## Département fédéral des finances DFF

Le DFF perçoit les impôts et les droits de douane, et contrôle la circulation des personnes et des marchandises à la frontière. Il fournit des services à l'ensemble de l'administration fédérale, dans des domaines qui vont de l'informatique à l'infrastructure, en passant par le personnel. Sa politique fiscale et budgétaire garantit l'efficacité de la Confédération et de la place économique.

Charges 2014 **15 779 millions de francs**

Postes à plein temps **8539**

[www.dff.admin.ch](http://www.dff.admin.ch)



### Secrétariat général SG-DFF

Secrétaire général : **Jörg Gasser**  
[www.dff.admin.ch](http://www.dff.admin.ch)

Le SG assure le lien entre le chef du département et les offices, et entre les cantons, les représentants des médias et les responsables de la communication. Il planifie et coordonne les dossiers du DFF pour le Parlement et le Conseil fédéral. Enfin, il informe le public sur toutes les affaires du Conseil fédéral et du département.



### Secrétariat d'État aux questions financières internationales SFI

Secrétaire d'État : **Jacques de Watteville**  
[www.sif.admin.ch](http://www.sif.admin.ch)

Le SFI défend les intérêts de la Suisse sur les questions financières, monétaires et fiscales vis-à-vis des pays partenaires et au sein des organismes internationaux. Il s'engage en faveur de conditions-cadres qui permettent à la Suisse de disposer d'une place économique et financière sûre, compétitive et mondialement reconnue. Le SFI répond en outre de la mise en œuvre de la politique du Conseil fédéral en matière de marchés financiers.



### Administration fédérale des finances AFF

Directeur : **Serge Gaillard**  
[www.efv.admin.ch](http://www.efv.admin.ch)

L'AFF est la gardienne de la caisse fédérale et veille à la solvabilité de la Confédération. Elle est responsable du budget, du plan financier et du compte de la Confédération. Le frein à l'endettement, un regard critique sur la gestion financière des départements et la prise en compte de la situation conjoncturelle constituent les bases d'une politique budgétaire fiable.



### Office fédéral du personnel OFPER

Directrice : **Barbara Schaerer**  
[www.ofper.admin.ch](http://www.ofper.admin.ch)

Comme tout employeur, la Confédération est soumise à une forte concurrence. L'OFPER est responsable de la politique du personnel et de la politique de prévoyance de la Confédération. Il veille à ce que l'administration reste un employeur compétitif.



### Administration fédérale des contributions AFC

Directeur : **Adrian Hug**  
[www.estv.admin.ch](http://www.estv.admin.ch)

L'AFC perçoit la majeure partie des recettes de la Confédération et crée ainsi les conditions nécessaires à l'exécution des missions de l'État fédéral. Elle prélève la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt fédéral direct, l'impôt anticipé, les droits de timbre et la taxe d'exemption de l'obligation de servir. Par ailleurs, elle fournit une assistance administrative internationale en matière fiscale.



## Administration fédérale des douanes AFD

Directeur (à partir du 1.4.2016) : **Christian Bock**  
[www.douane.admin.ch](http://www.douane.admin.ch)

L'AFD veille au bon déroulement du trafic transfrontalier des marchandises et des personnes. Les spécialistes de la douane civile sont responsables du trafic des marchandises. Le Corps des gardes-frontière, dont le personnel porte l'arme et l'uniforme, assume des tâches relevant de la sécurité, de la douane et de la migration. L'AFD perçoit en outre la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur les huiles minérales et l'impôt sur le tabac.



## Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication OFIT

Directeur : **Giovanni Conti**  
[www.bit.admin.ch](http://www.bit.admin.ch)

Centre de compétence de la Confédération en matière d'informatique, l'OFIT soutient les processus d'affaires au sein de l'administration fédérale et veille au bon fonctionnement de la télécommunication entre tous les services de la Confédération, en Suisse comme à l'étranger. Il joue un rôle central dans les relations par voie électronique entre la Confédération et la population.



## Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL

Directeur : **Gustave E. Marchand**  
[www.ofcl.admin.ch](http://www.ofcl.admin.ch)

L'OFCL construit, entretient et gère les immeubles civils de la Confédération, à savoir le Palais fédéral, les bâtiments administratifs ou les ambassades suisses à l'étranger. En qualité de service d'achat central, il acquiert les outils informatiques, les fournitures de bureau et les publications pour l'ensemble de l'administration fédérale.



## Unité de pilotage informatique de la Confédération UPIC

Délégué : **Peter Fischer**  
[www.upic.admin.ch](http://www.upic.admin.ch)

L'UPIC veille à la mise en œuvre de la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication dans l'administration fédérale. Elle coordonne en outre l'application de la stratégie suisse de cyberadministration avec la Confédération, les cantons et les communes et dirige la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information MELANI.



## Régie fédérale des alcools RFA

Chef par intérim : **Stefan Schmidt**  
[www.eav.admin.ch](http://www.eav.admin.ch)

La RFA est chargée d'appliquer la législation sur l'alcool. Elle régule le marché de l'alcool en fiscalisant les boissons alcooliques, ainsi qu'en limitant le commerce et la publicité dans ce domaine. Dans le cadre de la révision partielle de la loi sur l'alcool, la RFA devrait être intégrée dans l'AFD.



## Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

Directeur : **Mark Branson**  
[www.finma.ch](http://www.finma.ch)

L'organe de surveillance du secteur financier doit être fort, compétent et indépendant: la FINMA protège les créanciers, les investisseurs et les assurés et veille au bon fonctionnement des marchés financiers. Elle surveille ainsi les banques, les assurances, les bourses et les fonds soumis à autorisation.



## Contrôle fédéral des finances CDF

Directeur : **Michel Huissoud**  
[www.cdf.admin.ch](http://www.cdf.admin.ch)

Le CDF est l'organe suprême de surveillance financière de la Confédération. Indépendant, il contrôle la gestion financière de l'administration fédérale, des tribunaux ainsi que de nombreuses organisations semi-étatiques. En outre, il soumet le compte d'État à un contrôle annuel. Son objectif est de garantir une utilisation économe et efficace des deniers publics.



## Caisse fédérale de pensions PUBLICA

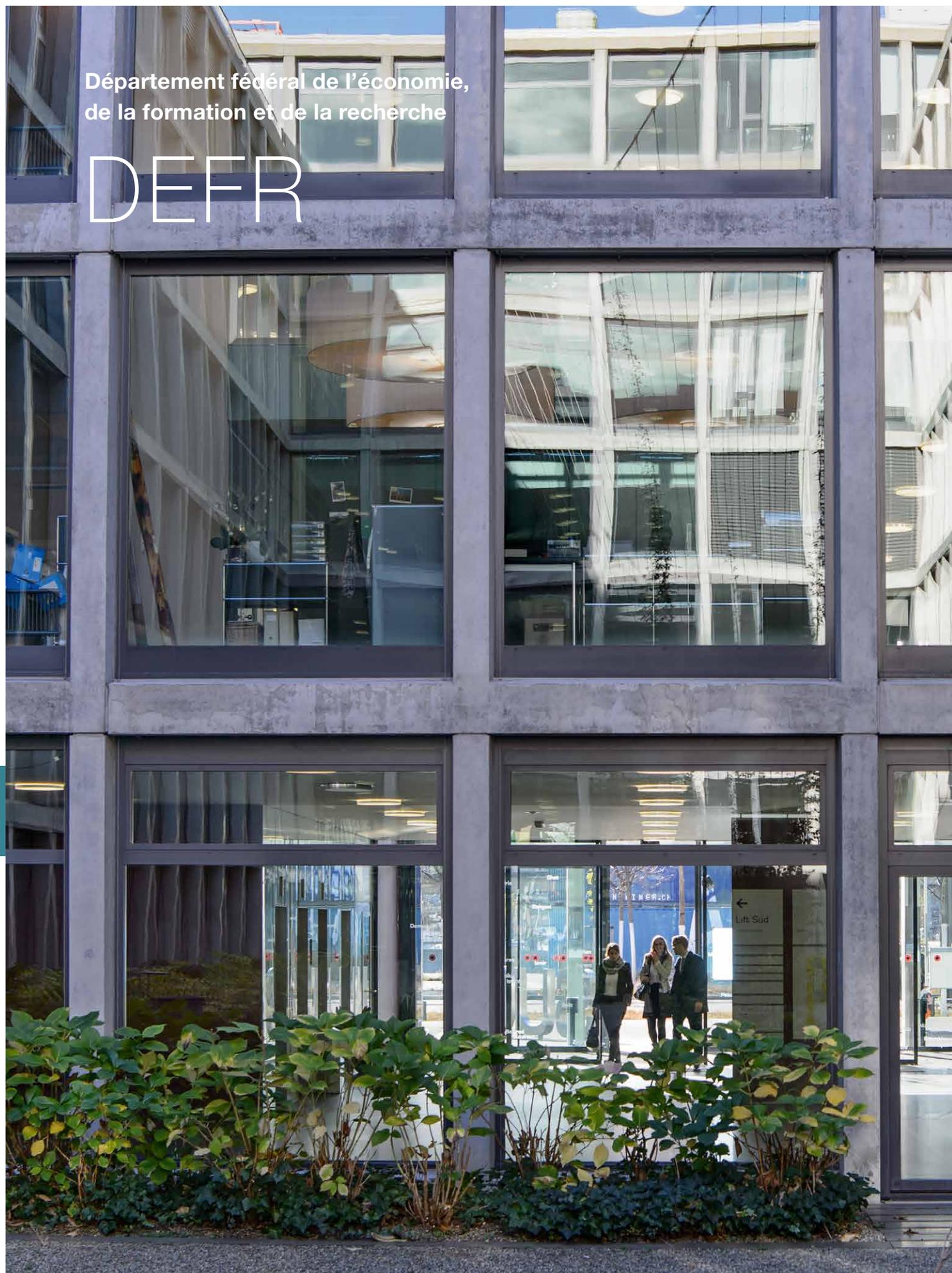
Directeur : **Dieter Stohler**  
[www.publica.ch](http://www.publica.ch)

En sa qualité d'institution collective non lucrative destinée à la prévoyance professionnelle, PUBLICA gère actuellement un avoir global de plus de 37 milliards de francs suisses. Avec ses 63 000 assurés et ses 43 000 bénéficiaires de rentes, PUBLICA est l'une des plus grandes institutions de prévoyance de Suisse.

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche

DEFR

GOVERNEMENT





La science, la recherche et l'économie sont des piliers fondamentaux de la Suisse en tant que pôle d'attractivité. Le DEFR met tout en œuvre pour que notre pays reste compétitif et innovant.



Le DEFR est dirigé par Johann N. Schneider-Ammann, qui est conseiller fédéral depuis 2010. En 2016, il exerce la fonction de président de la Confédération.

### **Des perspectives pour tous**

Notre époque est marquée par l'accélération du changement technologique et une dynamique mondiale. Les défis posés à l'économie et au marché du travail sont donc importants. Le DEFR œuvre à la mise en place de conditions cadres permettant d'y répondre. Chacun en Suisse doit pouvoir trouver un travail à la mesure de ses capacités. Un emploi donne du sens à la vie, apporte de la sécurité et ouvre des perspectives.

### **La formation est un investissement**

Investir dans la formation et le perfectionnement reste un gage d'avenir pour les travailleurs comme pour les entreprises. À une époque de profondes mutations technologiques, les investissements dans la formation sont donc cruciaux. Cela vaut pour la formation professionnelle, la formation gymnasiale et l'enseignement supérieur. En offrant des cursus qui anticipent les exigences futures, nous renforçons la capacité d'innovation et la compétitivité de notre économie.

---

Investir dans  
la formation, c'est  
préserver l'emploi.

---

### **L'innovation, gage d'attractivité**

La Suisse est régulièrement dans le peloton de tête international en matière d'innovation. Le DEFR est ici pionnier. D'une part, les spécialistes requis sont formés dans les

hautes écoles, les hautes écoles spécialisées et les instituts de recherche. D'autre part, la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) soutient les synergies entre l'économie et la recherche. Notre pays est reconnu partout dans le monde comme une terre d'innovation et donc aussi comme une place économique attrayante pour les entreprises internationales.

### Un site central pour les entreprises

Pour que les entreprises créatrices d'emplois restent dans notre pays et que d'autres viennent s'y établir, nous devons proposer des conditions-cadres propices à l'économie. Nous pourrions ainsi continuer de tirer parti de notre situation géographique centrale en Europe. Il faut alléger la charge administrative et assouplir autant que faire se peut les prescriptions restrictives. Un marché du travail libéral combiné à un partenariat social vivant fait la force du modèle de réussite suisse.

## Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Le DEFR fixe les conditions-cadres régissant l'emploi, la croissance et la prospérité dans notre pays. La politique de formation et de recherche relève aussi de ce département. La quasi-totalité de la population suisse est directement touchée par l'activité du DEFR. Elle l'est aussi au quotidien pour s'alimenter grâce à l'agriculture, pour se loger et, en cas de besoin, pour surmonter une crise grâce à l'approvisionnement économique du pays, autant de domaines qui relèvent du DEFR.

Charges 2014 **11 377 millions de francs**

Postes à plein temps **2122**

[www.defr.admin.ch](http://www.defr.admin.ch)



### Secrétariat général SG-DEFR

Secrétaire général : **Stefan Brupbacher**  
[www.defr.admin.ch](http://www.defr.admin.ch)

En tant qu'état-major et organe de coordination central, le Secrétariat général du DEFR est au service du chef du département. Il gère les besoins en matière financière et de personnel, prépare les affaires du Parlement et du Conseil fédéral, et informe le public. Le Bureau fédéral de la consommation (BFC) et l'Organe d'exécution du service civil (ZIVI) lui sont rattachés sur le plan administratif. Le BFC est notamment chargé des aides financières aux organisations de consommateurs, de l'exécution de la déclaration du bois, et de la gestion, conjointement avec le SECO, de la centrale d'annonce et d'information pour la sécurité des produits. Le ZIVI forme depuis 20 ans à des interventions en faveur de la collectivité les Suisses aptes au service militaire qui, pour des raisons de conscience, n'effectuent pas de service militaire, et garantit les places d'affectation. Environ 1,5 million de jours de service sont accomplis chaque année.



### Secrétariat d'État à l'économie SECO

Secrétaire d'État : **Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch**  
[www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch)

Le SECO traite des questions clés de politique économique. Il a pour objectifs une croissance économique durable, un taux d'emploi élevé et des conditions de travail équitables. À cet effet, il définit et met en place le cadre général de l'activité économique intérieure et extérieure. L'éventail des activités du SECO va de la politique du marché du travail à la coopération économique au développement, en passant par la protection des travailleurs, la réduction des obstacles au commerce et l'accès aux marchés étrangers.



### Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Secrétaire d'État : **Mauro Dell'Ambrogio**  
[www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch)

La formation, la recherche et l'innovation (domaine FRI) sont des domaines vitaux pour la Suisse, pays dont la réussite est fortement tributaire de la création, de la diffusion et de l'utilisation de compétences et de connaissances. Le SEFRI a pour mission de renforcer et d'améliorer le système FRI avec le concours notamment des cantons, de l'économie, des institutions et organes des hautes écoles, et par l'encouragement de la recherche et de l'innovation.



## Office fédéral de l'agriculture OFAG

Directeur : **Bernard Lehmann**  
[www.ofag.admin.ch](http://www.ofag.admin.ch)

L'agriculture façonne le visage de la Suisse. Pour préserver ce capital, l'OFAG veille à offrir tous les gages de réussite à un secteur agroalimentaire qui propose sur les marchés des denrées de qualité, produit de manière durable et préserve les ressources naturelles. L'OFAG s'engage en faveur de conditions-cadres qui soutiennent l'esprit d'entreprise dans le secteur agricole. La station de recherche Agroscope apporte la caution scientifique nécessaire.



## Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE

Délégué : **Werner Meier**  
[www.ofae.admin.ch](http://www.ofae.admin.ch)

L'OFAE est le centre de compétence en matière de sécurité de l'approvisionnement. Il travaille en étroite collaboration avec le secteur privé, les offices partenaires et les cantons pour que les difficultés d'approvisionnement passagères en biens et services vitaux n'entraînent pas de perturbations majeures pour la population et l'économie de notre pays.



## Office fédéral du logement OFL

Directeur : **Ernst Hauri**  
[www.ofl.admin.ch](http://www.ofl.admin.ch)

Le logement compte parmi les besoins fondamentaux de l'être humain. Il représente aussi un bien économique important. L'OFL promeut un marché du logement attrayant pour les investissements et garantissant, dans toutes les catégories de prix, des logements en nombre suffisant. Il soutient, par des aides financières ciblées, la construction de logements d'utilité publique. Il veille aussi, dans le cadre du droit du bail, à concilier les intérêts des bailleurs et des locataires.



## Surveillance des prix SPR

Surveillant des prix : **Stefan Meierhans**  
[www.monsieur-prix.admin.ch](http://www.monsieur-prix.admin.ch)

Le Surveillant des prix intervient sur les prix qui ne résultent pas de la libre concurrence et qui sont abusivement élevés. Ses principaux domaines d'activité sont le système de santé et le secteur des infrastructures.



## Commission de la concurrence COMCO

Directeur : **Rafael Corazza**  
[www.comco.admin.ch](http://www.comco.admin.ch)

La COMCO œuvre à l'ouverture des marchés. Elle intervient dans les situations de cartels, d'abus de position dominante, de fusions à risques et d'obstacles étatiques à la concurrence. En sa qualité de « gardienne de la concurrence », elle informe et conseille les entreprises et les services étatiques.



## Domaine des écoles polytechniques fédérales EPF

Président du Conseil des EPF : **Fritz Schiesser**  
[www.cepf.ch](http://www.cepf.ch)

Le domaine des EPF comprend les écoles polytechniques fédérales de Zurich (EPFZ) et de Lausanne (EPFL) et les quatre établissements de recherche que sont l'Institut Paul Scherrer (PSI), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag). Son organe de direction et de surveillance stratégique est le Conseil des EPF. Il supervise les plans de développement, organise le controlling et assure la coordination.



## Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP

Directrice : **Cornelia Oertle**  
[www.iffp-suisse.ch](http://www.iffp-suisse.ch)

L'IFFP est le centre de compétence pour la formation et le perfectionnement des responsables de la formation professionnelle, le développement professionnel et la recherche en formation professionnelle. Il compte des sites régionaux à Lausanne, Lugano, Zollikofen et Zurich.



## Commission pour la technologie et l'innovation CTI

Directrice : **Annalise Eggimann**  
[www.kti-cti.ch](http://www.kti-cti.ch)

La CTI favorise le transfert de savoir et de technologie entre les hautes écoles et l'industrie, encourage l'entrepreneuriat par des cours et du coaching, et soutient les projets de R&D entre les entreprises et les hautes écoles.

Département fédéral de l'environnement, des transports,  
de l'énergie et de la communication

DETEC

GOVERNEMENT





Logement, travail et mobilité : même là où ces domaines sont déjà géographiquement proches, comme ici à Dietikon ZH, ils doivent être encore mieux interconnectés. La Confédération œuvre dans ce sens.



Le DETEC est dirigé par Doris Leuthard, qui est conseillère fédérale depuis 2006. Après avoir dirigé le DFE (actuel DEFR), elle a pris les rênes du DETEC en 2010.

Un réseau d'infrastructures nationales étroitement coordonné est garant de la puissance économique et de la qualité de vie. La cohésion du pays est tributaire de bonnes liaisons ferroviaires, aériennes et routières, d'un approvisionnement en énergie stable et de services de télécommunication modernes. Il incombe au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de veiller à l'entretien de ces infrastructures. À l'avenir, deux domaines seront particulièrement concernés par de nouveaux défis.

#### **Optimiser l'utilisation des infrastructures de transport**

Qu'elle concerne les voyageurs ou les marchandises, la mobilité continuera d'augmenter aussi bien sur la route, dans les airs que sur le rail. Cela dit, faute de moyens financiers et de place, les capacités ne peuvent être étendues à l'infini. Il faut donc non seulement procéder à des investissements, mais aussi optimiser l'utilisation des infrastructures existantes. Des horaires de travail et d'étude plus souples, des voitures sans chauffeur et une gestion du trafic intelligente peuvent y contribuer.

---

## La route et le rail devraient être sollicités de la même manière.

---

#### **Garantir l'approvisionnement énergétique à long terme**

La Stratégie énergétique 2050 de la Confédération a pour objectif de baisser la consommation d'énergie, de rempla- ▶

cer la part élevée des énergies fossiles par des sources d'énergie renouvelables telles que l'eau, le soleil, le vent, la biomasse et le bois et de réduire la dépendance énergétique à l'égard de l'étranger. La construction d'installations liées aux énergies renouvelables et aux réseaux d'électricité s'est parfois heurtée à des résistances. Il est donc important de veiller à un bon équilibre entre protection de la nature et exploitation des ressources naturelles.

Le DETEC relève ces défis de manière interdisciplinaire. En collaboration avec les cantons, il convient de mieux harmoniser le développement de l'urbanisation et les infrastructures de transport. La recherche et la technique permettront d'obtenir une efficacité accrue en matière de consommation d'énergie et d'exploitation d'autres ressources. La connexion à très haut débit et Internet ouvrent la voie à de nouvelles solutions et applications permettant à la Suisse de participer activement à la quatrième révolution industrielle.

## Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Le DETEC est le département en charge des infrastructures pour toute la Suisse. Routes, rail et lignes électriques : tout ce qui contribue à la cohésion de notre pays relève de sa compétence. Mais le DETEC s'occupe aussi des problématiques liées au sol, à l'eau, à l'air, aux animaux, aux plantes et aux paysages. Notre comportement a pour conséquence que ces ressources naturelles essentielles à notre existence sont largement surexploitées. Une des principales tâches du DETEC consiste à les préserver.

Charges 2014 **9900 millions de francs**

Postes à plein temps **2185**

[www.detec.admin.ch](http://www.detec.admin.ch)



### Secrétariat général SG-DETEC

Secrétaire général : **Toni Eder**  
[www.detec.admin.ch](http://www.detec.admin.ch)

L'étroite imbrication thématique de nombreux dossiers exige une coordination à tous les échelons avec les offices spécialisés du DETEC et les autres départements. Le SG DETEC assume ce mandat, préparant les affaires du Conseil fédéral, accompagnant la planification politique, servant d'interface avec le Parlement et garantissant une communication cohérente vis-à-vis de l'extérieur. Par ailleurs, il assume son rôle de propriétaire vis-à-vis de la Poste, des CFF, de Swisscom et de Skyguide et veille à la réalisation des objectifs stratégiques qui leur sont assignés par le Conseil fédéral.



### Office fédéral des transports OFT

Directeur : **Peter Füglistaler**  
[www.oft.admin.ch](http://www.oft.admin.ch)

L'Office fédéral des transports (OFT) pilote l'aménagement progressif et le financement de l'infrastructure ferroviaire. Il exécute les mandats du Conseil fédéral et du Parlement, veille au respect des coûts et des délais et surveille la sécurité des transports publics. À l'heure actuelle, il prépare l'inauguration du tunnel de base du Saint-Gothard, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2016. Ce tunnel fait partie de la NLFA et sera le plus long tunnel du monde.



### Office fédéral de l'aviation civile OFAC

Directeur : **Christian Hegner**  
[www.ofac.admin.ch](http://www.ofac.admin.ch)

L'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) œuvre à maintenir la sécurité de l'aviation civile suisse à un niveau élevé. Il s'appuie à cet effet essentiellement sur des normes adoptées par la communauté internationale. En plus de son activité de surveillance, il est chargé de préparer et de mettre en œuvre les décisions en matière de politique aéronautique. L'office s'engage en outre au sein des organisations internationales de l'aviation afin de faire valoir les intérêts de la Suisse.



### Office fédéral de l'énergie OFEN

Directeur : **Walter Steinmann**  
[www.ofen.admin.ch](http://www.ofen.admin.ch)

La politique énergétique du Conseil fédéral repose sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, notamment de la force hydraulique, l'extension des réseaux électriques, le renforcement de la recherche énergétique et la collaboration au niveau international. L'OFEN est chargé de concrétiser ces principes : il élabore par exemple des directives pour la consommation d'énergie des appareils ménagers, l'électronique de divertissement, les ampoules et les moteurs électriques. L'objectif est d'assurer à notre pays, aujourd'hui comme demain, un approvisionnement en énergie sûr, suffisant, respectueux de l'environnement et économiquement supportable.



### Office fédéral des routes OFROU

Directeur : **Jürg Röthlisberger**  
[www.ofrou.admin.ch](http://www.ofrou.admin.ch)

Sur mandat du Conseil fédéral et du Parlement, l'OFROU se charge de l'aménagement et de l'entretien des routes nationales. Il assure également la mise en œuvre du programme de sécurité routière « Via sicura » destiné à réduire davantage le nombre de morts et de blessés sur les routes. Seuls des conducteurs bien formés au volant de véhicules fiables devraient y circuler.



### Office fédéral de la communication OFCOM

Directeur : **Philipp Metzger**  
[www.ofcom.admin.ch](http://www.ofcom.admin.ch)

Il faut une infrastructure de communication performante pour téléphoner, rédiger des courriels ou des SMS, ou surfer sur l'Internet. L'OFCOM contribue à ce que ces infrastructures soient disponibles dans toute la Suisse. Il répartit le produit de la redevance radio-TV aux diffuseurs régionaux ainsi qu'à la SSR et veille à ce que la presse bénéficie de tarifs postaux préférentiels. En outre, il surveille les services de paiement relevant du service universel, assurés par la Poste.



### Office fédéral de l'environnement OFEV

Directrice par intérim : **Christine Hofmann**  
[www.ofev.admin.ch](http://www.ofev.admin.ch)

Les ressources naturelles telles que l'eau, le sol ou l'air sont soumises à une grande pression, car elles sont souvent sur-exploitées. La politique environnementale de la Suisse veille à ce qu'elles soient toujours disponibles pour les générations futures. Une des tâches centrales de l'OFEV consiste à préserver les écosystèmes, qui sont la base de la vie, ainsi que leur faune et leur flore. L'OFEV s'occupe également des causes des changements climatiques et de leurs conséquences. Il aide les cantons et les communes à s'armer contre les crues, les chutes de pierres ou les avalanches : des forêts protectrices intactes assurent la sécurité des routes et des zones habitées, tandis que la renaturation des cours d'eau les protège des crues.



### Office fédéral du développement territorial ARE

Directrice : **Maria Lezzi**  
[www.aren.admin.ch](http://www.aren.admin.ch)

Démographie en hausse, mobilité croissante et exigences supérieures en surfaces d'habitat, mais aussi protection du paysage – tels sont les défis parfois contradictoires que doit relever l'ARE. Pour préserver le sol, qui se fait rare, l'ARE assure la promotion et la surveillance des bases légales du développement du milieu bâti. Il contribue à une meilleure coordination des infrastructures de transport avec l'urbanisation. Le Projet de territoire Suisse, élaboré en commun par la Confédération, les cantons, les villes et les communes sous la direction de l'ARE, trace les grandes lignes du développement territorial de notre pays.



### Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN

Directeur : **Hans Wanner**  
[www.ifsun.ch](http://www.ifsun.ch)

L'IFSN veille à un fonctionnement en toute sécurité des installations nucléaires de Suisse. Son objectif prioritaire est de protéger l'homme et l'environnement contre les dangers liés à la radioactivité. L'IFSN exerce donc sa surveillance sur les cinq centrales nucléaires de Suisse, sur les dépôts intermédiaires pour déchets radioactifs, ainsi que sur les installations de recherche nucléaire de l'Institut Paul Scherrer, de l'École polytechnique fédérale de Lausanne et de l'Université de Bâle.

## La Chancellerie fédérale

# ChF



Le chancelier de la Confédération et les deux vice-chanceliers assistent toujours aux séances du Conseil fédéral.



La Chancellerie fédérale est dirigée par Walter Thurnherr, que le Parlement a élu chancelier de la Confédération en décembre 2015.

### État-major du Conseil fédéral

La Chancellerie fédérale est la plus ancienne autorité fédérale ; elle date de 1803. Aujourd'hui, c'est l'état-major du Conseil fédéral ; elle fait office de charnière entre le gouvernement, l'administration, le Parlement et la population.

À l'instar des membres du Conseil fédéral, le chancelier de la Confédération est élu par le Parlement pour une durée de quatre ans. Chef de l'état-major du Conseil fédéral, il veille au bon fonctionnement du gouvernement. En collaboration avec les deux vice-chanceliers, il prend part aux séances du Conseil fédéral. Il peut soumettre des propositions concernant toutes les affaires du Conseil fédéral, mais il ne participe pas au vote.

### Chancellerie fédérale ChF

La Chancellerie fédérale est l'état-major du Conseil fédéral. Elle prépare les séances du gouvernement et communique les décisions de ce dernier. Elle examine la légalité des initiatives et des référendums et veille au bon déroulement des élections et des votations fédérales. Elle est chargée de la publication des textes officiels dans plusieurs langues.

---

Charges 2014 **46 millions de francs**

---

Postes à plein temps 2014 **216**

---

[www.bk.admin.ch](http://www.bk.admin.ch)



### Elle établit des instruments de planification pour le Conseil fédéral

La politique du Conseil fédéral se fonde sur une planification. La Chancellerie fédérale prépare les instruments de planification, en étroite collaboration avec les départements. Un programme de la législature est établi pour quatre ans ; il permet de définir des objectifs annuels. Dans son rapport de gestion, le Conseil fédéral rend compte de la réalisation de ces objectifs.

### Elle prépare les séances du Conseil fédéral

Chaque année, le Conseil fédéral traite quelque 2500 affaires. À cet effet, il se réunit en règle générale une fois par semaine. La Chancellerie fédérale gère la liste des objets à l'ordre du jour. Avant que le Conseil fédéral traite une affaire, les départements et les offices fédéraux peuvent donner leur avis et soumettre des propositions (procédure de co-rapport). La Chancellerie fédérale coordonne cette procédure et contrôle la régularité formelle et juridique des objets.

### Elle communique les décisions du Conseil fédéral



Après chaque séance, le porte-parole du Conseil fédéral, le **vice-chancelier André Simonazzi**, informe les médias et le public des décisions du Conseil fédéral. Il est souvent accompagné d'un ou de plusieurs membres du Conseil fédéral et de spécialistes de l'administration fédérale. Lors de ces conférences de presse, ils répondent ensemble aux questions des journalistes.

[www.admin.ch/fr-tv](http://www.admin.ch/fr-tv) (conférences de presse)  
[www.admin.ch/fr-news](http://www.admin.ch/fr-news) (communiqués de presse)



Après les séances du Conseil fédéral, la Chancellerie fédérale informe aussi les sept départements des décisions qui ont été prises. C'est le **vice-chancelier Thomas Helbling** qui en est responsable. La Chancellerie fédérale publie les arrêtés fédéraux et les rapports dans la Feuille fédérale dans les trois langues officielles. Les nouvelles lois et ordonnances et celles qui ont été modifiées sont publiées dans le Recueil officiel du droit fédéral. Le public peut ainsi accéder en tout temps au droit fédéral.

[www.admin.ch/droitfederal](http://www.admin.ch/droitfederal)

### Elle publie des informations sur tous les canaux

Avant chaque votation, quelque cinq millions d'électeurs reçoivent une brochure portant sur les objets soumis au vote. La Chancellerie fédérale l'élabore conjointement avec les départements. Avant les élections fédérales, elle envoie une notice explicative aux citoyens ayant le droit de vote. À l'aide de brochures telles que « La Confédération en bref » et de deux portails Internet, elle présente le gouvernement et les différentes autorités et informe de leurs activités.

[www.admin.ch](http://www.admin.ch) (gouvernement et administration)  
[www.ch.ch](http://www.ch.ch) (Confédération et cantons)

### Elle traduit des textes dans plusieurs langues

La Suisse plurilingue compte l'allemand, le français et l'italien comme langues officielles. Les lois, les ordonnances et les traités internationaux ainsi que la documentation pour les votations et les élections doivent donc être disponibles au moins dans ces trois langues. Les services linguistiques de la Chancellerie fédérale veillent à la qualité linguistique des textes dans ces trois langues et traduisent aussi en anglais et en romanche, lorsque cela s'avère nécessaire.

### Elle surveille le respect des droits populaires

Les Suisses peuvent voter au plan fédéral tous les trois ou quatre mois. Tous les quatre ans, ils élisent un nouveau Parlement. La Chancellerie fédérale veille à ce que ces scrutins se déroulent sans accros. Elle fournit les informations nécessaires concernant la procédure à suivre à quiconque souhaite lancer une initiative populaire ou demander le référendum et contrôle si les textes déposés remplissent les conditions légales.

### Elle dirige le projet «Vote électronique»

En collaboration avec les cantons, la Chancellerie fédérale veut permettre à tous les électeurs de voter et d'élire leurs représentants par voie électronique. L'introduction du vote sur Internet est conforme à l'évolution de la société et vise à adapter les instruments démocratiques aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

### Elle soutient le président de la Confédération

Pendant son année présidentielle, un conseiller fédéral doit faire face à des tâches supplémentaires. Il peut alors compter sur le soutien de la Chancellerie fédérale et de son service présidentiel, notamment pour des questions ayant trait à la diplomatie et à la communication.

### Elle anime un forum politique au Käfigturm

En collaboration avec les services du Parlement, la Chancellerie fédérale gère le Forum politique de la Confédération à la tour des prisons (Käfigturm), où elle projette des films ou organise des expositions, des conférences et des tables rondes permettant aux citoyens intéressés de s'informer sur des sujets politiques et de participer à des discussions.

[www.kaefigturm.ch](http://www.kaefigturm.ch)



### Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence PFPDT

Préposé a.i.: **Jean-Philippe Walter**  
[www.leprepose.admin.ch](http://www.leprepose.admin.ch)

Le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence contrôle le respect de la législation sur la protection des données, qui vise à protéger la sphère privée des citoyens, et il conseille ces derniers pour toute question liée à la protection des données. En outre, il veille à l'application du principe de la transparence, qui garantit l'accès aux documents officiels de l'administration fédérale. Si une autorité refuse l'accès, une demande en médiation peut être déposée auprès du PFPDT.

Pouvoir judiciaire

# TRIBUNAUX



TRIBUNAUX

La justice \_\_\_\_\_ 76

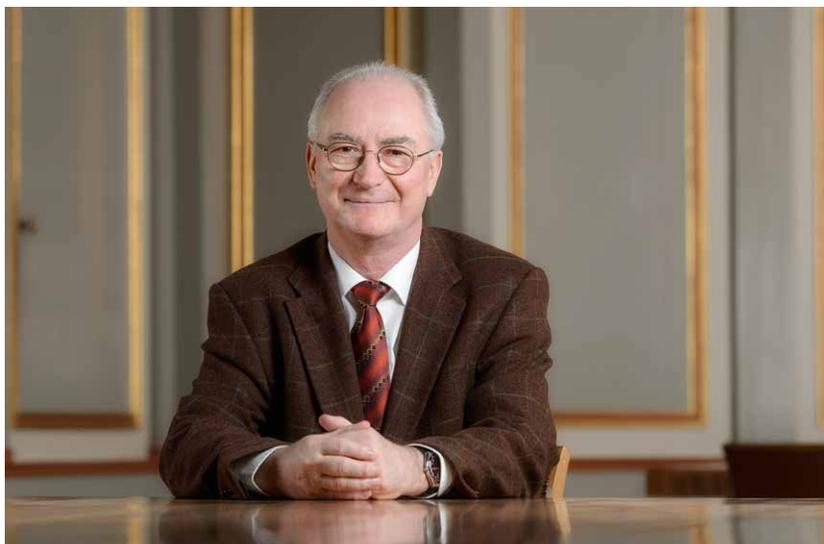
Le Tribunal fédéral et les tribunaux  
de première instance de la Confédération \_\_\_\_\_ 78



Les échanges de vues spontanés entre juges font partie du quotidien au Tribunal fédéral. Les décisions sont prises dans le cadre d'une procédure formelle.

## Le troisième pouvoir de l'État

# LA JUSTICE



### Interview avec le président du Tribunal fédéral Gilbert Kolly

**Monsieur Kolly, combien d'affaires sont liquidées annuellement par le Tribunal fédéral?**

Le Tribunal fédéral statue annuellement sur 7500 à 8000 recours. Parmi ceux-ci, environ un recours sur sept est partiellement ou complètement admis.

**Quelles décisions importantes ont été prises par le Tribunal fédéral ces dernières années?**

Le Tribunal fédéral statue régulièrement sur des questions juridiques d'une grande importance sociale ou économique. Les jugements donnent souvent lieu à des débats au sein du public et font l'objet de controverses. À titre d'exemple récent, on peut citer l'arrêt concernant la limite de la reconnaissance en Suisse du lien de filiation entre un couple et un enfant né à l'étranger d'une mère porteuse. Toutefois, il peut arriver que des questions anecdotiques attirent encore plus l'attention, comme la punissabilité des randonnées naturistes.

**Comment tenez-vous compte des différentes langues nationales?**

Devant le Tribunal fédéral, les parties et leurs avocats peuvent choisir librement une des quatre langues officielles, soit l'allemand, le français, l'italien ou le romanche. Ceci implique que les juges doivent comprendre les trois premières langues; dans les rares cas d'actes en romanche, ceux-ci sont traduits. Actuellement il y a 23 juges germanophones, douze francophones et trois italophones. En règle générale l'arrêt du Tribunal fédéral est rédigé dans la langue de la décision attaquée.

**Comment prend naissance un arrêt au Tribunal fédéral?**

Après réception du recours, le cas est assigné à un juge, lequel rédige le projet d'arrêt seul ou avec l'aide d'un greffier. Le projet est ensuite soumis aux autres juges de la Cour concernée. Si ceux-ci l'approuvent, la décision est prise. Lorsque tel n'est pas le

cas, l'affaire fait l'objet d'une séance publique, au cours de laquelle les cinq juges débattent oralement les avis divergents, pour ensuite procéder à un vote à main levée. L'arrêt est ensuite rédigé dans le sens de la majorité des votes. Tout le monde peut consulter les dates des séances publiques sur le site internet du Tribunal fédéral et y participer en tant que spectateur.

---

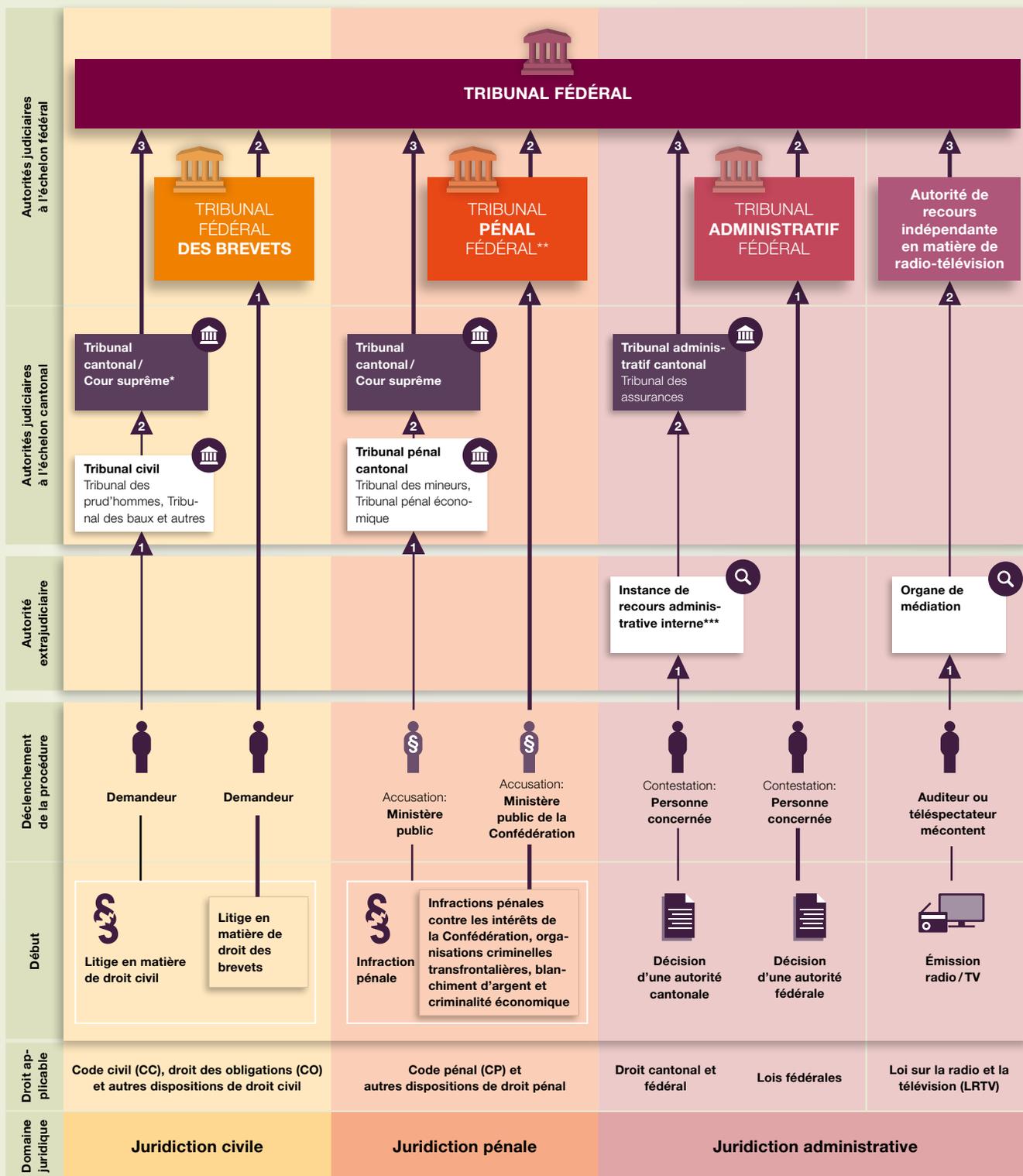
Le Tribunal fédéral statue sur des questions d'une grande importance sociale.

---

**Quels sont les souhaits du Tribunal fédéral pour le futur?**

Le Tribunal fédéral a soumis des propositions afin de renforcer sa position constitutionnelle en tant que Cour suprême. En effet, ses compétences en tant qu'instance de recours doivent être étendues, afin qu'il soit possible de lui soumettre des recours dans tous les domaines du droit. En contrepartie, il faudrait réduire la possibilité de recourir dans les cas objectivement moins importants.

# LES VOIES DE DROIT QUI CARACTÉRISENT LE SYSTÈME JURIDIQUE SUISSE



\* Dans les cantons de Zurich, Berne, Saint-Gall et Argovie, il existe aussi un tribunal de commerce qui statue en instance cantonale unique dans les litiges commerciaux.

\*\* En outre, la Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral statue sur les prononcés des autorités de poursuite pénale de la Confédération, en matière de droit pénal administratif, d'entraide judiciaire pénale internationale et de conflits de compétence.

\*\*\* Selon le canton ou le domaine de droit, le tribunal administratif cantonal est directement compétent.

- 1 Première instance
- 2 Deuxième instance
- 3 Troisième instance

## Les tribunaux de la Confédération

# LE TRIBUNAL FÉDÉRAL ET LES TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE DE LA CONFÉDÉRATION

### Le Tribunal fédéral



Président :  
**Gilbert Kolly**



Vice-président :  
**Ulrich Meyer**

**Le Tribunal fédéral constitue la plus haute autorité judiciaire de la Suisse. Il statue en dernière instance sur tous les recours dirigés contre les décisions des tribunaux suprêmes cantonaux, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets. Par ses décisions, le Tribunal fédéral veille à l'application correcte du droit fédéral dans les cas d'espèce et à la protection des droits constitutionnels du citoyen.**

En tant qu'autorité de dernière instance, le Tribunal fédéral est appelé à statuer dans presque tous les domaines du droit. Sur recours des personnes concernées, il examine si le droit a été correctement appliqué dans la décision attaquée. Par ses décisions, le Tribunal fédéral garantit l'application uniforme du droit fédéral dans tout le pays. Ses décisions contribuent au développement du droit et à son adaptation aux situations nouvelles. Les autres tribunaux ainsi que les autorités administratives se conforment à la jurisprudence du Tribunal fédéral et en reprennent les principes. La procédure devant le Tribunal fédéral se déroule par voie écrite. Il n'y a pas de débats avec audition des parties et des témoins ou plaidoirie des avocats. Pour rendre sa décision, le Tribunal fédéral se fonde sur les faits tels qu'ils ont été constatés par les instances inférieures et tels qu'ils découlent du dossier. Si le Tribunal fédéral parvient à la conclusion qu'un tribunal inférieur n'a pas rendu une décision correcte, il annule la décision attaquée et, le cas échéant, renvoie l'affaire à l'instance précédente pour nouvel examen. À côté de son activité de Cour suprême, le Tribunal fédéral exerce la surveillance administrative sur le Tribunal pénal fédéral, le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral des brevets.

Le Tribunal fédéral a son siège à Lausanne et possède sept cours compétentes chacune dans des domaines juridiques spécifiques. Il y a deux Cours de droit public, deux Cours de droit civil, une Cour de droit pénal et deux Cours de droit social; les deux dernières Cours se trouvent sur le site de Lucerne. Le Secrétariat général est chargé des tâches administratives du Tribunal.

Les 38 juges du Tribunal fédéral sont élus pour six ans par l'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des Etats) sur proposition de la Commission judiciaire du Parlement. Cette élection suit des critères de compétence et de représentation équitable des langues, des régions et des partis politiques. Les juges fédéraux peuvent se représenter indéfiniment; la limite d'âge est fixée à 68 ans. L'Assemblée fédérale élit le président et le vice-président du Tribunal fédéral parmi les juges ordinaires. S'ajoutent 19 juges suppléants également actifs au Tribunal fédéral. En outre, environ 280 postes de travail sont occupés par des greffiers et d'autres collaborateurs.

---

Siège: Lausanne  
[www.bger.ch/fr](http://www.bger.ch/fr)  
[www.tribunauxfederaux.ch](http://www.tribunauxfederaux.ch)

## Le Tribunal pénal fédéral



Président :  
Daniel Kipfer

Le Tribunal pénal fédéral juge les affaires qui, en raison de leur objet ou de leur importance spécifiques, sont soumises à la juridiction fédérale. Il statue en outre sur les recours visant tant les décisions des autorités de poursuite pénale fédérales que celles rendues en matière d'entraide judiciaire, de même qu'en cas de conflits de compétences.

La plupart des affaires pénales sont jugées en première instance par des tribunaux cantonaux. La loi prévoit une dérogation à ce principe pour certaines catégories de délits, dont le jugement intervient au niveau fédéral devant le Tribunal pénal fédéral. Il s'agit notamment des infractions visant les intérêts de la Confédération, celles en relation avec des substances explosives, la criminalité économique transfrontière, le crime organisé, la corruption, le blanchiment d'argent ou encore les infractions à la législation sur l'aviation civile et le matériel de guerre. Le Tribunal pénal fédéral traite par ailleurs les recours visant tant les décisions des autorités de poursuite pénale fédérales que celles rendues dans le domaine de l'entraide pénale internationale, ainsi que les litiges liés au droit pénal administratif.

Le Tribunal est composé d'une cour des affaires pénales et d'une cour des plaintes. Le nombre de juges est actuellement de 18, lesquels sont élus par l'Assemblée fédérale pour une période de fonction de six ans.

Le Tribunal pénal fédéral, dont le siège est à Bellinzone, existe depuis 2004. Les quelque 65 collaborateurs qui y œuvrent ont emménagé dans le nouveau bâtiment en 2013.

Siège: Bellinzone  
[www.bstger.ch](http://www.bstger.ch)  
[www.tribunauxfederaux.ch](http://www.tribunauxfederaux.ch)

## Le Tribunal administratif fédéral



Président :  
Jean-Luc Baechler

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) connaît des recours contre des décisions rendues par les services de l'administration fédérale. Avec un volume moyen de 7500 affaires liquidées par an touchant à tous les domaines de la vie, il est le plus grand tribunal de Suisse.

Les affaires dont est saisie le TAF couvrent un très large spectre thématique, allant de questions d'environnement, de circulation, d'énergie, d'impôts et de formation à des enjeux touchant l'économie, la concurrence, les assurances sociales, la santé publique, ou encore le droit de la citoyenneté et le droit en matière d'asile et d'étrangers. Les questions soulevées sont pour certaines sujettes à forte controverse sociopolitique, notamment lorsque le TAF rend un arrêt de principe en matière d'asile ou se prononce sur des projets routiers ou infrastructurels d'envergure. Outre les recours contre des décisions de l'administration fédérale, le TAF est compétent pour connaître des recours contre certaines décisions des gouvernements cantonaux. Les arrêts du TAF sont généralement susceptibles de recours devant le Tribunal fédéral, hormis dans certains domaines tels que le droit d'asile, où le TAF statue en dernière instance.

Le Tribunal administratif fédéral se compose de cinq cours spécialisées par matières juridiques. Les juges du TAF sont élus par l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) pour une période de fonction de six ans.

En activité depuis 2007, le Tribunal administratif fédéral est sis à Saint-Gall depuis 2012. Fort de 72 juges et de 320 collaborateurs, il est le plus grand tribunal de Suisse avec un volume d'affaires liquidées de l'ordre de 7500 par an.

Siège: Saint-Gall  
[www.bvger.ch](http://www.bvger.ch)  
[www.tribunauxfederaux.ch](http://www.tribunauxfederaux.ch)

## Le Tribunal fédéral des brevets



Président :  
Dieter Brändle

Le Tribunal fédéral des brevets connaît des litiges de droit civil relatifs aux brevets, en particulier des actions en contrefaçon et des actions en nullité. Le recours à des juges de formation technique conduit à des procédures relativement rapides et peu onéreuses.

Les brevets protègent les inventions techniques dont la conception et la mise au point nécessitent souvent des investissements importants ; ils constituent ainsi des biens juridiques précieux. En cas de litige, le Tribunal fédéral des brevets décide dans quelle mesure une innovation technique peut être protégée par brevet et si des droits de brevet ont été violés. D'autres actions peuvent être portées devant le Tribunal fédéral des brevets, par exemple lorsque la titularité d'un brevet est contestée par un tiers ou lorsque la façon d'exploiter un brevet sous licence est litigieuse. Les jugements du Tribunal fédéral des brevets sont susceptibles de recours devant le Tribunal fédéral.

Les juges du Tribunal fédéral des brevets sont élus par l'Assemblée fédérale pour une période de fonction de six ans. La présence de juges de formation technique permet de conduire des procédures relativement rapides et peu onéreuses, puisqu'elle permet en général d'éviter de recourir à des expertises externes gourmandes en temps et en argent. Une grande partie des procédures prend fin par un accord entre les parties.

Sis à Saint-Gall, le Tribunal fédéral des brevets est en activité depuis 2012. Il présente une particularité concernant les langues admises. En effet, outre l'allemand, le français, l'italien et le romanche, les parties peuvent d'un commun accord utiliser l'anglais.

Siège: Saint-Gall  
[www.bpatger.ch](http://www.bpatger.ch)  
[www.tribunauxfederaux.ch](http://www.tribunauxfederaux.ch)

## Mentions légales

### Éditeur

Chancellerie fédérale, Section de soutien à la communication  
Palais fédéral Ouest, 3003 Berne  
info@bk.admin.ch

### Textes et rédaction

Services d'information de la Chancellerie fédérale, des départements,  
des Services du Parlement et des Tribunaux fédéraux

### Traductions

Services linguistiques de la Chancellerie fédérale, des départements,  
des Services du Parlement et des Tribunaux fédéraux

### Conception et mise en page

Chancellerie fédérale, Section de soutien à la communication  
moxi ltd., Bienne (conception et infographie)  
Atelier Bundi, Boll (conception de la page de couverture)

### Photos

Béatrice Devènes, Berne  
Martin Mägli, Herbligen (couverture)  
Edouard Rieben (photo du Conseil fédéral pp. 38 et 39)  
Photos pages 8 et 9 :  
1re ligne (de g. à. dr.) : Le serment du Grütli de Charles L'Eplattenier : DDPS ; Sceau de la Confédération suisse 1815 : Chancellerie fédérale ; Guerre du Sonderbund 1847 : Illustrée Geschichte der Schweiz, Zürich 1961 ; Coupole du Palais fédéral 1901 : Services du Parlement ; Général Guisan 1939 : DDPS ; Conseil fédéral 2003. Chancellerie fédérale  
2e ligne (de g. à. dr.) : Les enfants du pays de Albert Anker 1876 : Musée d'art et d'histoire, Neuchâtel ; Pacte fédéral 1815 : Die Schweiz und ihre Geschichte, Lehrmittelverlag des Kantons Zürich 1998 ; Constitution fédérale 1848 : Schweizer Geschichtsbuch 2, Berlin 2010 ; Entrée de la troupe guerre de 14–18 : Archives fédérales ; Palais du Parlement : Services du Parlement

### Clôture de la rédaction

31 décembre 2015

### Tirage

Total	245 000
• allemand	160 000
• français	50 000
• italien	17 500
• romanche	2 500
• anglais	15 000

### Distribution

Cette publication peut être obtenue gratuitement à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), Diffusion publications, 3003 Berne  
www.publicationsfederales.admin.ch  
Art.n° 104.617.f

38<sup>e</sup> édition, février 2016



[www.admin.ch](http://www.admin.ch)

[www.ch.ch](http://www.ch.ch)

[www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)

